CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2023

Le lundi 27 novembre 2023, à 19h, les membres du Conseil du 17ème arrondissement se sont réunis dans la salle des mariages de la mairie sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par M. le Maire du 17ème arrondissement le 21 novembre 2023, conformément aux dispositions des articles L 2121-9, L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.). L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 17ème Arrondissement prévu à cet effet ainsi que par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies

La majorité des 36 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

M. BERTHAULT, Mme BESSIS, M. BOHBOT, Mme BOUGERET, M. BOULARD, M. CHARPENTIER, Mme CONTENT, M. DASSIE, Mme DE LA MORANDIÈRE, M. DE LIVONNIÈRE, M. DUMESNIL, Mme FERNANDES, M. GUERRE, M. HATTE, Mme HAZARABEDIAN, Mme JACQUEMONT, Mme KUSTER, M. LAVAUD, M. LEDRAN, M. LOGEREAU, Mme LUBIN-NOËL, M. MALLO, Mme MAMAN, M. PECHENARD, M. PERIFAN, Mme ROUAH, Mme SERFATI, M. TERRIOUX, M. ZIADY.

Sont arrivés en cours de séance :
Mme TOURY, à la délibération 172023029
Mme TAIEB, à la délibération 2023 DFPE 165

Sont partis en cours de séance :
M. BOHBOT, à la délibération 2023 DDCT 124

Excusés, ayant donné pouvoir :
Mme ASSOULINE pouvoir à Mme HAZARABEDIAN
Mme DUMAS pouvoir à M. BERTHAULT
Mme PEREZ pouvoir à M. DUMESNIL
Mme TAIEB pouvoir à M. ZIADY (jusqu'à son arrivée DFPE 165)

Excusés :
Mme KOBON MONET
M. MICHEL

M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement, constatant que le quorum est atteint (29 présents sur 36 membres), ouvre la séance à 19h00 sur l'ordre du jour prévu et transmis par voie dématérialisée.

Ordre du jour :

I. Adoption de la procédure d'urgence (172 023 024)
II. Désignation du secrétaire de séance (172 023 025)
III. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2023 (172 023 026)
IV. Désignation des membres des neuf conseils de quartier du 17e (172 023 027)
V. Adoption de l'état spécial du 17ème arrondissement pour l'exercice 2024 (172 023 029)

VI. Examen pour avis des projets, communication et vœux suivants

2023 DAC 406 Subventions (2.200 euros) à deux associations au titre de l'action culturelle locale du 17e arrondissement
2023 DAC 517 Convention entre la Ville de Paris et l'artiste Olivier Sujkowski pour la réalisation d'une œuvre peinte sur le mur du centre sportif Fragonard (17e)
2023 DTEC 23 Projet de Plan Climat de Paris 2024- 2030, plus vite plus local, plus juste
2023 DFPE 162 Subvention (374 207 euros) à 4 associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de 5 lieux d'accueil enfants - parents (LAEP) et un accueil parents - enfants

2023 DFPE 165 Subventions (80 000 euros) à 13 associations, conventions pour leurs 16 actions d'accompagnement des parents d'adolescents : 4 associations développant 6 actions sur tout Paris et 9 associations développant 10 actions sur un ou plusieurs arrondissements parmi les 10e, 11e, 13e, 15e, 16e, 17e, 18e et 20e arrondissements
2023 DFPE 166 Subventions (30 000 euros) et conventions annuelles à deux associations, ABC Puériculture et Stop VEO, pour leurs actions de prévention et de soutien à la parentalité sur tout le territoire parisien
2023 DFPE 184 Approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance
2023 DJS 124 Attribution de la dénomination Marguerite Broquedis au Centre sportif Reims, situé 32 Boulevard de Reims (17ème)
2023 DJS 125 Attribution de la dénomination Moshe Weinberg au Gymnase Jean Leclaire, situé 22 rue Jean Leclaire (17ème)
2023 SG 103 Transformations Olympiques – Signature de trois conventions de financement avec l'Agence nationale du Sport dans le cadre du dispositif « Gagner du Terrain »
2023 SG 104 Actualisation de la maquette financière des JOP 2024 – avenants à la convention de financement et aux conventions d'objectifs et nouvelles conventions d'objectifs avec la SOLIDEO
2023 DLH 138 Réalisation, 18, rue Berzelius (17e) d'un programme de rénovation de 31 logements sociaux et de création d'un îlot de fraîcheur par 3F Résidences - Subvention (269 160 euros)
2023 DLH 254 Réalisation, 1 à 23 rue Curnonsky et 8, 10 rue Raymond Pitet (17e), d'un programme d'îlot de fraîcheur et d'Amélioration de la Qualité de Service par Paris Habitat - Subvention (5 737 338 euros)
2023 DLH 369 Réalisation, 2-18, boulevard Bessières (17e) d'un programme d'îlot de fraîcheur et d'Amélioration de la Qualité de Service par Paris Habitat - Subvention (1 796 520 euros)
2023 DLH 371 Réalisation, 73-83, boulevard Bessières (17e) d'un programme d'îlot de fraîcheur et d'Amélioration de la Qualité de Service par Paris Habitat - Subvention (1 678 251 euros)
2023 DLH 372 Réalisation, 152 rue de Tocqueville (17e) d'un programme de construction neuve de 5 logements sociaux (2 PLAI - 3 PLUS) par SEQENS – Subvention (219 156 euros)
2023 DLH 400 Location par bail emphytéotique à La RIVP de l'immeuble situé 68, boulevard Berthier (17e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 29 logements sociaux (10 PLA I - 10 PLUS - 9 PLS)
2023 DDCT 124 Délibération portant sur la diversification des usages des bâtiments publics
2023 DU 161 Dénomination placette Hervé Benessiano (17e)
2023 DASCO 132 Caisse des écoles (17ème) - Subvention 2024 (8 000 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2022-2024
2023 DASCO 140 Collèges publics – Contribution (586 538euros) de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2024
2023 DVD 87 Stationnement de surface - Renouvellement de la convention avec l'ANTAI relative à la mise en œuvre du Forfait Post Stationnement
2023 DVD 120 Approbation du plan d'action 2023-2030 « Paris : priorité Piéton ! »
V172023082 Vœu rattaché au projet de délibération 2023 DVD 120 - Approbation du plan d'action 2023-2030 « Paris : priorité Piéton ! »
2023 DAE 259 Subvention (8 800 euros) à l'association des commerçants de la rue de Courcelles pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (17e)
2023 DAE 260 Subvention (4 000 euros) à l'association des commerçants du village Saint-Ferdinand pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (17e)
2023 DAE 261 Subvention (3 000 euros) à l'association Marché Poncelet Bayen pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (17e)
2023 DAE 262 Subvention (3 000 euros) à l'association les Bati-Nettes pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (17e)
2023 DAE 267 Subvention (5 300 euros) à l'union des commerçants de l'avenue de Saint-Ouen pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (17e, 18e)
2023 DAE 310 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. Montant : 2 000 euros
172 023 028 Élection d'un nouveau représentant du conseil d'arrondissement au sein des conseils des écoles
2023 DASCO 108 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (55 000 euros), subventions d'équipement (34 992 euros) et subventions pour travaux (96 177 euros)

2023 DEVE 89 Chambre Funéraire des Batignolles – Approbation d'un contrat de délégation de service public pour la gestion de la Chambre funéraire des Batignolles

VII. Vœux

V172023077 Vœu relatif à la multiplication des campements
V172023078 Vœu relatif au contrôle des locations meublées touristiques soumises à déclaration dans le parc social de la Ville de Paris
V172023079 Vœu relatif aux soins palliatifs à Paris
V172023080 Vœu relatif à la sauvegarde du patrimoine cultuel parisien
V172023081 Vœu relatif à l'installation expérimentale de Lockers Mondial Relay sur le 17e arrondissement
V172023076 Vœu relatif à relatif à l'héritage solidaire des JOP
V172023072 Vœu relatif à la planification relative à la création d'un espace végétalisé situé au-dessus des voies ferrées de la gare Saint-Lazare, le long de la rue de Rome (Paris 17e)
V172023073 Vœu relatif à Attractivité et avenir de la rue Mstislav Rostropovitch et de la place Françoise Dorin
V172023074 Vœu relatif à la transformation d'une partie des espaces publicitaires en panneaux d'information publique

M. BOULARD : Nous allons ouvrir notre séance du Conseil d'arrondissement, et je vais demander à Pierre BOURRIAUD de procéder à l'appel.

Il est procédé à l'appel.

DÉLIBÉRATION N° 17-23-258

OBJET : Adoption de la procédure d'urgence (172023024)

M. BOULARD : Merci beaucoup. Chers collègues, nous allons pouvoir ouvrir notre conseil d'arrondissement avec l'adoption de la procédure d'urgence. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-12 et L2511-10 ;

Vu le règlement intérieur du conseil d'arrondissement, notamment son article 17 autorisant le dépôt des vœux jusqu'au jeudi précédent le conseil d'arrondissement ;

Vu la convocation du 21 novembre 2023 adressée par le maire d'arrondissement, pour la réunion du conseil d'arrondissement du 27 novembre 2023 ;

Vu l'ordre du jour initial publié le 21 novembre 2023 et l'ordre du jour complémentaire publié le 24 novembre 2023.

Considérant la transmission tardive à la mairie d'arrondissement de deux projets du Conseil de Paris soumis à l'avis du conseil d'arrondissement (2023 DVD 120 et 2023 SG 104) ;

Considérant la publication tardive du projet de délibération propre portant sur la désignation des membres des neuf conseils de quartier du 17e (172 023 027) ;

Considérant la publication tardive de la communication relative aux investissements d'intérêt local 2024 ;

Considérant le dépôt des vœux dans la limite de deux jours francs avant la séance du conseil d'arrondissement, comme en dispose le règlement intérieur du conseil d'arrondissement ;

Considérant la publication des projets de délibération et communications dans la limite du vendredi 24 novembre 2023 comme en dispose le règlement intérieur du conseil d'arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy Boulard Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : le Conseil du 17ème arrondissement approuve la procédure d'urgence pour l'examen des projets figurant sur l'ordre du jour complémentaire.

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-213

OBJET : Désignation du secrétaire de séance (172023025)

M. BOULARD : Qui est le plus jeune, Monsieur le Directeur général des Services ? Monsieur HATTE est le benjamin de cette assemblée. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2, notamment son article L. 2121-15 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 21 novembre 2023 ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : M. Paul HATTE, adjoint au Maire du 17e, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-260

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 30 octobre 2023 (172023026)

M. BOULARD : L'approbation du procès-verbal de la séance datant du 30 octobre 2023. Y a-t-il des observations ? Des remarques ? S'il n'y en a pas, je mets aux votes cette approbation. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Cette délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 21 novembre 2023 ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement.

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 30 octobre 2023 est adopté.

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-261

OBJET : Désignation des membres des neuf conseils de quartier du 17e (172023027)

M. BOULARD : Nous examinons ce soir 36 délibérations, 11 vœux, dont 1 rattaché à une délibération. Nous débutons par la désignation des membres des neuf conseils de quartier du 17ème. Cette délibération est rapportée par Alix BOUGERET, conseillère de Paris, première adjointe en charge de l'administration générale, des finances, de la culture et de la santé.

Mme BOUGERET : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération est en effet l'aboutissement du renouvellement de nos conseils de quartier que vous avez toutes et tous, évidemment, suivi. Les comités d'animation sont constitués, comme vous le savez, de 27 membres, dont 14 habitants, 10 acteurs locaux et 3 élus. Les conseils sont élus et désignés ce soir pour une nouvelle mandature de 2023 à 2026 pour une durée de 3 ans, conformément à la charte que

nous avons collectivement adoptée en juin dernier. Vous avez en annexe pour les neuf conseils de quartier la liste des noms pour les trois collèges respectifs dont je vais vous épargner la lecture et je vous propose, bien évidemment, d'émettre un avis favorable.

M. BOULARD : Merci. Y a-t-il des observations ? M. ZIADY.

M. ZIADY : Bonsoir tout le monde, merci Monsieur le Maire. Félicitation pour les nouveaux membres des conseils de quartier du 17ème. J'espère aussi qu'ils se saisiront de la possibilité qui est prévue par nos règlements de faire émerger des vœux. Il est important d'avoir des conseils de quartier qui se positionnent et qui nous fassent remonter des vœux que nous puissions discuter en conseil d'arrondissement. Je pense que c'est important.

M. BOULARD : Merci. C'est une excellente suggestion trop rarement utilisée, effectivement par les conseils de quartier. Je remercie tous les candidats qui n'ont pas été tirés au sort, notamment parmi les habitants, et veux leur assurer qu'on les associera naturellement à la vie de leur conseil de quartier, à travers des informations sur les réunions publiques, sur les animations dans leur conseil de quartier, même si l'on n'est pas tiré au sort, on peut participer activement aussi à la vie de son quartier. Donc, je veux remercier tous les candidats à ce stade et remercier les élus en charge des différents conseils consultatifs de quartier pour le suivi et la Direction générale des services pour les opérations de tirage au sort qui se sont bien passées sous l'œil d'un huissier, comme nous le faisons à chaque fois. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Cette délibération est adoptée. La liste des conseils consultatifs de quartier, ou en tout cas leur composition sera en ligne dans les prochains jours.

Le Conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2143-1 et L. 2143-2 ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu la délibération du 3 décembre 2001, relative à la création des conseils consultatifs de quartier du 17e ;

Vu la délibération 172018034, relative à la création d'un neuvième conseil de quartier et la modification des périmètres des conseils de quartier limitrophes,

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, première adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

ARTICLE UNIQUE : Sont désignés les membres des neuf conseils consultatifs de quartier du 17e arrondissement.

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-262

OBJET : Adoption de l'état spécial du 17ème arrondissement pour l'exercice 2024 (172023029)

M. BOULARD : Nous poursuivons avec l'adoption de l'état spécial du 17ème arrondissement pour l'exercice 2024 et toujours Alix BOUGERET

Mme BOUGERET : La première délibération budgétaire de cet ordre du jour, puisque notre conseil d'arrondissement est invité à se prononcer sur le budget primitif de l'état spécial du

17ème arrondissement pour l'année à venir sur la base de critères que nous avons votés en octobre dernier. Vous le savez, les arrondissements ne disposent pas de budget propre, mais d'un état spécial qui va être annexé au budget général de la ville de Paris, le Maire d'arrondissement étant ordonnateur de cet état spécial et décidant de l'affectation des ressources qui lui seront dévolues dans le cadre de ces dotations. Au global, l'état spécial de l'arrondissement progresse au BP 2024, puisqu'il atteint 11,22 millions d'euros. Vous avez reçu les documents relatifs à ces évolutions et à tous les dispositifs qui encadrent ces évolutions. Je remercie évidemment la Direction générale des services et Pierre BOURRIAUD pour le travail précieux qui est fait et qui nous permet de lire facilement un budget qui n'est pas nécessairement au départ facile à lire. Ce budget, comme je le disais, est en évolution de plus de 8 % et passe à 11,22 millions d'euros. C'est une tendance depuis quelques années, tendance qui est liée à l'intégration des coûts de fonctionnement de nos équipements de proximité, notamment du quartier Martin Luther King, avec le centre Mado Robin ou encore la revalorisation des crédits d'animation locale. De manière générale, cette progression de presque 900 000 euros intègre les hausses absolument incompressibles, vous l'imaginez bien, des coûts de fonctionnement des équipements de proximité, comme je le disais.
L'état spécial est composé de trois dotations : en investissement, la dotation du même nom et en fonctionnement, la dotation d'animation locale et la dotation de gestion locale. Concernant l'investissement :

- Les crédits de la dotation d'investissement s'établissent à 420 000 euros. Ils concernent le fonds de participation des habitants au conseil de quartier ou encore la dotation d'investissement proprement dite pour financer les dépenses d'équipements et les travaux pour nos équipements de proximité et sur l'espace public.

En section de fonctionnement deux dotations :

- La dotation d'animation locale qui progresse là aussi de 0,4 %. Elle comprend trois composantes : la dotation d'animation locale et culturelle proprement dite à hauteur de 515 000 euros, les crédits dévolus aux dépenses de fonctionnement des conseils de quartier à hauteur de 30 000 euros et les crédits pour « travaux urgents » à hauteur de 433 000 euros.
- La dotation de gestion locale qui couvre les frais de fonctionnement de nos 201 équipements de proximité. Elle progresse de 9,3 % pour s'établir à 9,82 millions d'euros. Si l'on raisonne en termes de politique publique, cette enveloppe concerne principalement les équipements de petite enfance, scolaires et de jeunesse. Si l'on raisonne par postes de dépense, cela concerne principalement des factures énergétiques de fluides en augmentation et réévalués comme vous le savez chaque année à l'occasion du budget supplémentaire. Le document joint, chiffré et imagé vous explique et compare, équipement par équipement, les évolutions de ces inscriptions. Je vous propose d'émettre un avis favorable.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Y a-t-il des interventions ? Je vous propose de passer aux votes. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Cette délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le titre 1 du livre V de la deuxième partie du code général des collectivités territoriales, traitant des dispositions particulières applicables à Paris, Marseille et Lyon, et notamment ses articles L. 2511-40 et 41 ;

Vu les délibérations du Conseil de Paris relatives à la mise à jour de l'inventaire des équipements de proximité, à la détermination du cadre de référence de la répartition des dotations destinées aux états spéciaux d'arrondissement pour 2023 et au montant des états spéciaux d'arrondissement pour 2023 ;

Vu la notification du représentant de la Maire de Paris en date du 10 octobre 2023 ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, première adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

ARTICLE UNIQUE : L'état spécial du 17ème arrondissement pour l'exercice 2024 est arrêté au montant de 11 219 924,00 € en dépenses et en recettes, conformément aux états annexés à la présente délibération.

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

Communication relative aux investissements d'intérêt local 2024

M. BOULARD : Nous poursuivons, toujours avec Alix BOUGERET, la communication budgétaire.

Mme BOUGERET : Il s'agit donc d'une communication relative aux investissements d'intérêt local 2024. L'objectif est de présenter rapidement – là aussi, vous avez tous reçu tous les éléments – les grands investissements pour l'année à venir, les investissements localisés et les investissements dits d'intérêt local.
Concernant les investissements d'intérêt local, l'enveloppe se décompose de la manière suivante :

- 3,14 millions d'euros seront consacrés aux équipements de proximité. Vous en avez le détail dans les tableaux et je ne vais peut-être pas y revenir, mais cela concerne les travaux qui ont été fléchés par le Maire dans les équipements scolaires, notamment dans les crèches, bien sûr, ou encore à la Mairie.
- 2,1 millions d'euros sont consacrés à l'espace public pour les travaux de voirie, de réfection de nos rues ou encore des réfections des squares, des espaces verts, des aires de jeux.
  Le tout pour une programmation totale de 5,23 millions d'euros.

  L'autre partie concerne les investissements localisés.
  À ce titre, le Maire du 17ème a sollicité et a obtenu deux interventions pour le parc Martin Luther King, site, vous le savez, événementiel des prochaines festivités dans le cadre des Jeux Olympiques : le réaménagement du skate parc (deuxième tranche à hauteur de 100 000 euros) et la reprise des marches très abîmées de l'escalier du Belvédère (a hauteur de 100 000 euros). Au niveau des équipements sportifs, nous avons obtenu le déplacement de l'accueil en lien avec l'opération de l'accessibilité au stade Paul Faber pour un montant de 100 000 euros. Et sur l'espace public, la rénovation de la chaussée du boulevard Pershing pour un montant de 257 000 euros.

  S'agissant d'Embellir votre quartier, une enveloppe d'investissement importante est inscrite avec un budget de 2,23 millions d'euros, conformément aux engagements de l'exécutif municipal.

  Autre type d'investissement : les autorisations de programmes de projets qui portent sur des opérations d'ampleur localisées. En 2024, sont donc inscrits et ont été obtenus au terme des échanges entre la Mairie centrale et le Maire d'arrondissement :
- La création d'une cuisine au collège Stéphane Mallarmé, à hauteur de 10,5 millions d'euros. Une restauration attendue et nécessaire pour permettre d'offrir une cuisine dédiée à nos collégiens dans les années à venir.
- La modernisation de la toiture du gymnase Pierre Rémond pour un montant de 1,9 millions d'euros,
- La rénovation complète du centre d'animation Interclub 17 pour 5 millions d'euros
- et le réaménagement avant les Jeux Olympiques de la Porte-Maillot pour 12 millions d'euros.
- Ces éléments correspondent évidemment aux échanges qui ont été actés lors de la conférence de programmation des équipements auxquels participaient le Maire et la Maire de Paris, le 10 novembre dernier.

- Pour finir, toujours en terme d'investissements, le budget participatif dont vous connaissez les résultats pour l'année 2023, 10 projets lauréats ont été inscrits, dont le détail figure dans les annexes qui vous ont été présentées, qu'il s'agisse de la sécurisation

de nos rues, de la restauration du cœur de l'église Sainte-Marie ds Batignolles ou de la réfection des pieds d'arbre.

M. BOULARD : Merci. Y a-t-il des interventions pour cette communication qui ne donne pas lieu à un vote ? Je remercie Alix BOUGERET pour la présentation de ce rapport. Je remercie également l'exécutif pour son écoute, notamment sur le collège Mallarmé, puisque j'avais demandé à Patrick BLOCHE de venir à la rentrée pour obtenir la création de cette cuisine centrale qui sera dédiée au collège. Sonia HAZARABEDIAN était également présente. C'est un investissement important pour l'avenir qui permettra donc à la caisse des écoles de reprendre la gestion de Mallarmé, la fourniture des repas, la fabrication de repas en liaison chaude. Nous aurons donc un centre cuiseur dédié au collège, puisque nous avons déjà d'autres collèges, comme Malraux, comme Ronsard, La rose blanche. Nous aurons cette possibilité, cet outil au service des collégiens et une cuisine adaptée aux adolescents. De la même manière, nous avons aussi porté un combat commun avec une adjointe de l'exécutif pour refaire le centre Inter Club 17 qui en avait bien besoin et nous avons été entendus, je tenais à le signifier et à le repréciser, même si cela a été bien précisé par Alix BOUGERET.

DÉLIBÉRATION N° 17-23-263

OBJET : 2023 DAC 406 Subventions (2 200 euros) à deux associations au titre de l'action culturelle locale du 17e arrondissement

M. BOULARD : Nous allons pouvoir poursuivre s'il n'y a pas d'intervention sur ce sujet par la DAC 406. Alix BOUGERET vous présente cette délibération.

Mme BOUGERET : Une délibération qui vise à attribuer deux subventions à des associations culturelles locales, dans le cadre de l'enveloppe dite BLOCHE. Toutes les subventions n'avaient pas pu être votées lors du dernier conseil. Il restait, pour des raisons administratives, deux associations qui n'avaient pas encore vu leur subvention attribuée.
Il s'agit de l'association Alternative Culture pour un montant de 1 500 euros. Alternative Culture est l'association qui nous accompagne et nous aide à porter la voix du 17ème et j'en profite pour les remercier puisque, encore samedi, nous avons eu un très beau tremplin pour démarrer cette troisième saison à laquelle nous participions avec Marie CONTENT. Une salle ravie et comble devant nos jeunes talents du 17ème. Nous avons déjà beaucoup de candidats pour la prochaine session, ce qui est une bonne nouvelle. Cette troisième année porte ses fruits, le dispositif prend ! Encore merci à eux, car ils sont sympathiques, dynamiques et nous accompagnent vraiment de manière très qualitative.
Et puis 700 euros pour l'association « À vous de jouer » qui va porter un concert itinérant dans le 17ème arrondissement et à qui nous voulions aussi donner un petit coup de pouce pour animer cette partie de l'arrondissement. C'est pourquoi je vous demande d'émettre un avis favorable.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations Alternative Culture et A Vous De Juger ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, première adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DAC 406

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-264

OBJET : 2023 DAC 517 Convention entre la Ville de Paris et l'artiste Olivier Sujkowski pour la réalisation d'une œuvre peinte sur le mur du centre sportif Fragonard (17e)

M. BOULARD : La DAC 517.

Mme BOUGERET : Une convention technique, mais néanmoins nécessaire pour protéger l'œuvre et l'artiste qui a réalisé un mur de street art sur le centre sportif Fragonard. Plusieurs fresques ont été réalisées ces derniers temps, notamment via le budget participatif 2018 qui avait été bien pourvu et que nous sommes encore en train de dépenser. C'est le cas pour la fresque réalisée récemment sur ce centre sportif Fragonard qui est une des œuvres qui va être labellisée pour les Jeux Olympiques. L'artiste est 2SHY. Nous sommes allés le voir avec Hugues CHARPENTIER et le Maire récemment et il vient vraiment artistiquement et agréablement égayer cette rue. La convention vise à encadrer juridiquement la réalisation de l'œuvre et à la protéger pendant 5 ans, notamment en matière d'entretien. Je vous propose d'émettre un avis favorable.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer une convention entre la Ville de Paris et l'artiste Olivier Sujkowski pour la réalisation d'une œuvre peinte sur le mur du centre sportif Fragonard (17e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, première adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DAC 517

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-265

OBJET : 2023 DTEC 23 Projet de Plan Climat de Paris 2024- 2030, plus vite plus local, plus juste

M. BOULARD : Nous enchaînons avec la DTEC 23 et c'est Jean-Didier BERTHAULT qui la présente.

M. BERTHAULT : Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit de la poursuite de la révision du Plan Climat, puisque vous savez que le Plan Climat doit terminer sa course en 2024 et que sa révision avait été engagée durant l'été 2022. C'est une très grosse concertation qui a été déclinée dans les arrondissements et qui se poursuivra au Conseil de Paris lors de la prochaine séance pour s'achèver à l'été 2024. Cette concertation a été menée au premier semestre 2023. Elle a abouti à la publication d'un livre blanc et devra dévoiler les premières orientations présentées en juillet 2023. Il y a une obligation légale tout d'abord qui est le Plan

Climat Énergie Territorial qui définit les objectifs stratégiques et opérationnels de la collectivité. Nous avions, en cohérence, donné aussi des avis, notamment sur le Schéma régional du climat de l'air et de l'énergie. Il va aussi prendre en compte celle d'autres documents de planification territoriale comme le PLU, le SCoT, le Plan climat énergie métropolitain. Ce passage en avant-projet au Conseil de Paris, plusieurs instances devront donner leur avis sur ce projet : les autorités environnementales, bien sûr, la métropole, la région et l'État. C'est la raison pour laquelle une consultation publique officielle doit aussi être menée avec l'adoption finale par le Conseil de Paris. Deux volets sur ce plan climat : un volet local d'arrondissement et, bien sûr, un volet parisien.
Tout d'abord sur le contenu du projet du Plan Climat présenté par la majorité municipale.
Plusieurs documents ont été mis en ligne sur ODS et vous avez pu en prendre connaissance.

Les deux principaux à retenir sur ce plan climat et concernant le volet local du 17ème : tout d'abord les thématiques prioritaires suivantes valorisées par la mairie du 17ème : la mobilité au travers de la conciliation de l'espace et de la promotion de la mobilité douce, avec l'articulation de l'espace public dans l'intérêt de tous, c'est le forum des mobilités, l'adaptation, avec la rénovation thermique du bâti et du développement des îlots de fraîcheur grâce à la végétalisation, l'alimentation durable et locale, notamment dans les cantines avec le développement des partenariats de proximité, des circuits courts sans intermédiaire et la prise en compte des enjeux de la commande publique. Notre arrondissement ambitionne de parvenir au zéro déchet de l'alimentation, notamment dans les écoles. Les déchets également, à travers l'élimination du plastique à usage unique et l'économie circulaire grâce au déploiement des recycleries et de l'implication citoyenne. Concernant la thématique de l'énergie, l'arrondissement souhaite accompagner les habitants dans la transition énergétique et être exemplaire en matière de sobriété, notamment au niveau des équipements de proximité. Enfin, nous souhaitons continuer à végétaliser massivement le territoire en créant de nouveaux espaces verts, dont le square Pierre Demours et en déployant la végétalisation potentielle de ces toitures.

Maintenant, pour prendre l'aspect du document global parisien tel qu'il nous est présenté. Comme à son habitude, l'exécutif en a fait un document fourre-tout, avec la promotion de l'action passée ou en cours sur les 160 pages qui nous ont été transmises, les annonces déjà faites pour 2024, et 2025, les objectifs à long terme, des attaques masquées sur d'autres collectivités et de grands plaidoyers nationaux. Vous avez tous certainement vu la mesure phare qui est un peu « l'écran de fumée » sur ce Plan Climat qui est l'effet d'annonce de la ville sur le périphérique, notamment, mais, la ville n'ayant pas la compétence pour passer la vitesse de circulation à 50 km/h contre 70 km/h actuellement, cela relève comme vous le savez du gouvernement. Le Plan Climat fixe de nombreux objectifs généraux dans tous les domaines sur lesquels l'exécutif base sa communication pour présenter son action environnementale comme vertueuse, comme réduire de plus de 20 % les émissions locales en 2030 par rapport à 2021, réduire de 40 % la consommation énergétique du patrimoine municipal à l'horizon 2030, faire de Paris une ville 100 % renouvelable et contribuer à la neutralité carbone, bref une étape intermédiaire d'ici 2030, la réduction de 35 % des consommations énergétiques sur le territoire, de 45 % d'énergie renouvelable, dont 10 % produite localement. Multiplier au moins par 4 la production locale pour atteindre aujourd'hui 20 % à 25 % de gigawatts produits sur les toits parisiens, arriver à 100 % de logements rénovés à l'horizon 2050, rénover la totalité des équipements municipaux. Bref, la question demeure éternellement de savoir si l'exécutif pourra atteindre ces objectifs. Or, vu les résultats des précédents Plans Climat, puisque nous en sommes à la troisième révision, on peut légitimement en douter. Je tiens à rappeler d'ailleurs au nom de mes collègues qui siègent au Conseil de Paris que, jusqu'à présent, la position de notre groupe a toujours été de voter ces plans Climat, mais nous avons d'ailleurs l'impression que, plus nous les votons et plus les choses se dégradent. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons enrichir de façon large les contributions à ce volet parisien du Plan Climat. Notamment de 2004 à 2018, dans les résultats escomptés, la réduction des émissions de gaz à effets de serre a été de – 20 % au lieu des 25 % visés. Pour l'intégration des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique, c'est 18 % sur les 25 % visés. Pour la baisse de la consommation d'énergie, cela n'a été que 5 % dans les transports, alors que l'objectif était de 25 %. L'objectif de réduction de consommation énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre, aujourd'hui, a un maigre résultat, puisque c'est - 3,4 % par rapport aux 30 % ambitionnés. Les émissions de gaz à effet de serre des services ont baissé de seulement 9 % et l'objectif était de 30 %. Bref, nous sommes loin de tous les résultats attendus, notamment sur le plan de la rénovation des écoles, de l'accroissement du parc immobilier municipal qui a abouti à une hausse des

besoins de chauffage. Je voudrais aussi terminer par le financement, puisque lors de la présentation de ce Plan Climat par la ville de Paris, il a été mentionné plus de 10 milliards d'euros d'investissements de financement, sans aucun fléchage, sans sourcer aucune donnée et je voudrais simplement dire que le bleu budgétaire de l'année dernière tel qu'il avait été présenté au Conseil de Paris ne mentionnait absolument pas une telle somme, puisque les dépenses sur le climat étaient à peu près de moins d'un milliard et nous sommes donc bien loin des 10,5 milliards tels qu'ils sont fléchés. Bref, aujourd'hui, en l'état actuel, il nous est impossible de valider ce Plan Climat et notamment sa partie parisienne. Le groupe «changer Paris» au Conseil de Paris déposera évidemment un certain nombre d'amendements de façon à le compléter, de façon à l'enrichir et nous verrons à ce moment-là les réponses de l'exécutif. C'est la raison pour laquelle, à la fois pour donner un quitus aux actions telles que nous les avons souhaitées au niveau du 17ème arrondissement mais que nous ne pouvons pas donner au niveau parisien pour le moment et en attendant le débat au Conseil de Paris, je sollicite de votre part un vote d'abstention sur ce Plan Climat.

M. BOULARD : Merci pour cette présentation complète. Y a-t-il des interventions sur ce sujet ?

M. MALLO : Merci, Monsieur le Maire. Nous sommes sur la même ligne, nous nous abstiendrons.

M. BOULARD : Merci. Jean-Luc DUMESNIL.

M. DUMESNIL : Bonsoir, la crise climatique, il y a quelques années, nous en parlions au futur. Aujourd'hui, c'est le présent. Nous le voyons, de saison en saison, les étés sont de plus en plus problématiques, avec des canicules. Nous avons maintenant des problèmes d'inondation, avec de fortes pluies par région, dans certaines régions. Certes, l'État, la région, la ville n'ont pas atteint les objectifs souhaités, mais ce n'est pas le moment de lâcher les objectifs, au contraire. C'est le moment où, effectivement, il faut se donner les moyens pour arriver à atténuer, d'une part, et à adapter, d'autre part. Ce n'est pas en nous abstenant ou en votant contre que nous y arriverons et je pense qu'il faut absolument que nous avancions sur ce Plan Climat, c'est pour cela qu'évidemment le soutenons.

M. BERTHAULT : Juste pour répondre à Jean-Luc DUMESNIL, pour lui dire que je ne peux que souscrire à ses propos et c'est la raison pour laquelle justement, il ne faut pas lâcher, il faut être plus ambitieux. J'ai fait partie au titre du Conseil de Paris de la MIE Paris à 50°C. Nous avons formulé un certain nombre de propositions. Nous avons demandé la liste des financements. Rien ne figure aujourd'hui dans ce Plan Climat. Aujourd'hui, nous avons une succession de plans qui s'empilent au Conseil de Paris : je crois qu'on en a à peu près entre 30 et 40 et même les élus ne s'y retrouvent pas, pour vous dire que la population ne peut s'y retrouver. Quand vous faites le plan pluie, le plan volet, le plan énergie, bref, la ville est forte pour écrire des plans, mais pour obtenir des résultats, nous en avons de moins en moins. Comme je vous l'ai dit, nous avons toujours cautionné le Plan Climat, nous avons toujours voté, en Conseil de Paris, en responsabilité pour soutenir ce Plan Climat. Aujourd'hui, il est très loin des objectifs d'urgence que vous venez de définir et c'est la raison pour laquelle nous souhaitons l'enrichir et qu'en fonction des réponses de l'exécutif, effectivement, nous prendrons une position au Conseil de Paris et que je vous demande d'avoir une mesure conservatoire d'abstention de ce Plan Climat qui, comme vous l'avez dit, est bien en dessous de nos espérances et de nos exigences.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Nous allons passer aux votes. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L229- 25 à L229- 26 relatifs au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au Plan Climat Air Énergie Territorial ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L121- 15- 1 à L121- 21 relatifs à la concertation préalable ;

Considérant le décret n° 2016- 849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat Air Énergie Territorial ;

Considérant l'arrêté du 4 août 2016 relatif au Plan Climat-Air-Énergie Territorial ;

Considérant que l'article n° 188 de la loi du 17 août 2015, indique que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 1er janvier 2015 et regroupant plus de 20 000 habitants adoptent un Plan Climat Air Énergie Territorial au plus tard le 31 décembre 2018 ;

Considérant les dispositions spécifiques des articles L.5219- 1- II-5°, L.5219- 5- III et L.5219- 5 III du Code Général des Collectivités Territoriales, qui indiquent que la métropole du Grand Paris réalise un Plan Climat-Air-Énergie Métropolitain (PCAEM), et que les établissements publics territoriaux et la Ville de Paris réalisent un Plan Climat-Air-Énergie (PCAE) compatible avec le PCAEM ;

Considérant l'article 85 de la loi n° 2019- 1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités qui vise un renforcement du volet « Air » des PCAET ;

Considérant la loi n° 2021- 1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

Considérant les articles 34 à 36 de la loi n° 2021- 1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France dont l'objectif est de promouvoir une stratégie numérique responsable dans les territoires ;

Considérant l'article L.229- 26 alinéa II du code de l'Environnement et l'article L. 141- 5-3 du code de l'énergie donnant le rôle aux communes de définir les Zones d'accélérations du développement des énergies renouvelables ;

Considérant la participation de la Ville au programme « 100 villes climatiquement neutres et intelligentes en 2030 » de la Commission européenne, qui vise à faire de 100 villes européennes des collectivités pionnières, en capacité d'anticiper l'objectif de neutralité climatique fixé en 2050 pour les villes européennes ;

Considérant la délibération 2007 DEVE 116 adoptant le 1er Plan Climat de Paris ;

Considérant la délibération 2012 DEVE 186 adoptant le Plan Climat Énergie de Paris ;

Considérant la délibération 2018 DEVE 54 adoptant le Nouveau Plan Climat Énergie de Paris ;

Considérant le vœu V.302 adopté par le Conseil de Paris de juillet 2019 déclarant l'Urgence climatique ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 mai 2022, par lequel Madame la Maire de Paris est autorisée à lancer de la révision légale du Plan Climat de Paris ;

Vu le courrier du Préfet de la Région d'Ile-de-France en date du 22 juin 2022 au titre de l'article R. 229- 53 du code de l'environnement ;

Vu le rapport d'évaluation environnementale stratégique réalisé conformément aux articles L. 122- 4 et suivants et à l'article R.122- 17 et suivants du Code de l'environnement ;

Vu le Bilan mi-parcours du Plan Climat 2028 publié le 15 septembre 2022 ;

Considérant la concertation préalable menée du 15 septembre au 15 décembre 2022 ;

Vu le Livre Blanc, synthèse de la concertation, restitué et publié le 10 février 2023 ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'autoriser l'adoption du projet de Plan Climat de Paris 2024-2030 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Didier BERTHAULT, adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au projet 2023 DTEC 23

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 6
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 28

DÉLIBÉRATION N° 17-23-266

OBJET : 2023 DFPE 162 Subvention (374 207 euros) à 4 associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de 5 lieux d'accueil enfants - parents (LAEP) et un accueil parents - enfants

M. BOULARD : Merci. Nous poursuivons avec Aline BESSIS, adjointe au maire en charge des familles, de la petite enfance, du handicap et de l'égalité femmes – hommes pour la délibération 162.

Mme BESSIS : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Il s'agit d'un projet de délibération concernant une subvention d'un montant total de 364 207 euros pour la gestion de cinq lieux d'accueil enfants – parents – ce sont les LEP – et un accueil parents – enfants. Ce sont des espaces accessibles à tous, anonymes et sans rendez-vous, ouverts aux enfants de 0 à 6 ans, accompagnés d'un adulte référent. Ils constituent des espaces de sociabilisation des enfants, comme des parents. Ce sont également des lieux d'écoute, de parole et de réassurance pour les personnes qui accompagnent les enfants. Ils tiennent une place importante parmi les dispositifs de soutien à la parentalité. Pour ce qui concerne notre arrondissement, l'association « la Cabane Bleue » que nous connaissons bien développe un accueil parents – enfants au sein de la permanence sociale d'accueil, 39 rue Gauthey, le mardi, une fois par mois, de 9 h 30 à 12 h 30. Il s'adresse donc aux enfants de 0 à 6 ans et leurs parents qui fréquentent cette PSA. Pour cette association, il est demandé une subvention de 2 749 euros. Je vous demande, mes chers collègues, de voter favorablement cette subvention.

M. BOULARD : Merci. Pas d'observation ? Nous pouvons passer aux votes. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Délibération adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 10 novembre 2022 avec l'association « La Cabane Bleue » ayant son siège social 30, rue Boissière à Paris (16e), pour le fonctionnement d'un lieu d'accueil enfants parents situé à plusieurs adresses et de l'accueil enfants – parents au sein de la Permanence sociale d'accueil - PSA Gauthey (17e) ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 25 novembre 2021 avec l'association « Œuvre de Secours aux Enfants (OSE) » ayant son siège social 117, rue du Faubourg du Temple à Paris (10e), pour le fonctionnement du Lieu d'Accueil Enfants Parents « La Maison des Sources » situé 83, rue Julien Lacroix (20e), d'un « Lieu d'Accueil Enfants Parents mobile » à destination des familles hébergées et du Lieu d'Accueil Enfants Parents « Thorel » situé dans l'Espace Solidarité Insertion Familles Bonne Nouvelle, dit « ESI Bonne Nouvelle », au 9, rue Thorel à Paris (2e) ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à quatre associations ainsi que la signature de deux conventions et deux avenants aux conventions existantes pour la gestion de lieux d'accueils enfants parents et un accueil enfants parents ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DFPE 162

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-267

OBJET : 2023 DFPE 165 Subventions (80 000 euros) à 13 associations, conventions pour leurs 16 actions d'accompagnement des parents d'adolescents : 4 associations développant 6 actions sur tout Paris et 9 associations développant 10 actions sur un ou plusieurs arrondissements parmi les 10e, 11e, 13e, 15e, 16e, 17e, 18e et 20e arrondissements

M. BOULARD : Nous poursuivons avec la délibération 165. Toujours Aline BESSIS.

Mme BESSIS : Des subventions d'un montant global de 80 000 euros à 13 associations et des conventions pour leurs 16 actions d'accompagnement des parents d'adolescents sont demandées ici. Quatre associations développant 6 actions dans tout Paris et 9 associations développant 10 actions sur un ou plusieurs arrondissements, dont le 17ème. L'atelier parisien d'urbanisme a réalisé une étude rendue publique en avril 2022 qui avait mis en lumière les attentes des familles parisiennes. Une des préoccupations majeures s'est révélée être la scolarité et la qualité de la communication enfants – parents. Cette étude révèle également que 80 % des parents jugent utiles un rendez-vous individuel avec un professionnel adapté lors des moments de questionnement et ils peuvent être nombreux. Pour cela, un appel à projets intitulé « accompagnement des parents d'adolescents sur l'ensemble du territoire parisien » a été lancé au début de l'été et s'est clôturé le 28 juillet 2023. Les projets retenus permettront aux parents d'avoir accès à des ressources nouvelles pour être accompagnés dans la période d'adolescence de leurs enfants et de toucher environ 1600 familles à Paris, notamment bien sûr les familles fragiles et, pour certaines, avec des enfants adolescents en situation de handicap. Pour notre arrondissement, c'est le centre social et culturel de la porte Pouchet qui a été retenu pour son action de séjour parents – enfants. Un séjour encadré par des professionnels sera mis en place en collaboration avec des parents et des adolescents qui seront les acteurs de la construction de ce projet. Les familles sont celles que le centre social accompagne toute l'année dans le cadre d'un soutien de la relation parents – adolescents ne partant pas en vacances. Enfin, plusieurs associations sur tout Paris ont été retenues pour, par exemple, accompagner les parents d'adolescents en prise avec des troubles alimentaires, des groupes de parole, via la maison des adolescents… Pour l'association Centre Social et Culturel Pouchet, il est demandé une subvention de 2 500 euros. Je vous demande donc, chers collègues, de bien vouloir voter favorablement cette délibération.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à 13 associations et la signature de conventions ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DFPE 165

Nombre de votants : 34 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-268

OBJET : 2023 DFPE 166 Subventions (30 000 euros) et conventions annuelles à deux associations, ABC Puériculture et Stop VEO, pour leurs actions de prévention et de soutien à la parentalité sur tout le territoire parisien

M. BOULARD : Toujours, Aline BESSIS qui a plusieurs délibérations ce soir, pour la DFPE 166.

Mme BESSIS : Merci, Monsieur le Maire. Il vous est présenté ici des demandes de subventions et de conventions annuelles à 2 associations : ABC Puériculture que nous connaissons bien et Stop VEO pour leurs actions de prévention et de soutien à la parentalité sur tout le territoire parisien. L'association ABC Puériculture gère 24 établissements d'accueil de la petite enfance dans Paris, des multi-accueils, des crèches et des haltes-garderies. Elle propose d'animer des ateliers parents – enfants le samedi matin au sein de 5 de ses établissements parisiens. Pour l'instant, les établissements du 17ème arrondissement ne sont pas concernés, mais j'ai bon espoir. L'association Stop VEO Enfants sans violence est engagée dans la lutte contre la violence éducative ordinaire. VEO, violences physiques, psychologiques ou verbales utilisées envers les enfants à titre éducatif. Compte-tenu de l'impact positif de ses actions auprès des familles parisiennes, il vous est proposé ici au titre de l'année 2023, une subvention globale de 30 000 euros, dont 20 000 à ABC Puériculture. Merci pour votre vote positif.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à deux associations et la signature de conventions ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DFPE 166

Nombre de votants : 34 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-269

OBJET : 2023 DFPE 184 Approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance

M. BOULARD : Toujours Aline BESSIS pour la délibération 184.

Mme BESSIS : Chers collègues, il vous est proposé ici d'approuver le nouveau règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance. Le règlement de fonctionnement actuellement en vigueur à Paris a été adopté en 2013. C'était une délibération 2013 DFPE 324. Nous avons, à cette occasion avec mes collègues, eu de nombreuses réunions en grand conclave à l'Hôtel de ville, en plus petit comité avec des fonctionnaires de la DFPE en visioconférence, car à l'occasion de cette révision, la ville de Paris entendait procéder à des modifications majeures qui n'entraient pas dans les projets de la mairie du 17ème arrondissement. Nous pensions marcher dans un chemin de roses et nous nous sommes retrouvés sur une route jonchée d'épines. Nous avons donc procédé à des amendements et le texte actuel nous paraît correct. Les amendements majeurs auxquels nous avons procédé en concertation avec la DFPE sont les suivants : ils souhaitaient d'abord que les conseils de parents et d'établissements soient généralisés dans tous les établissements parisiens. Lors du dernier conseil d'arrondissement, nous nous sommes formellement opposés à cela. Comme disait John Fitzgerald Kennedy, « Ich bin ein berliner » et donc je me suis battu avec mes collègues. En effet, nous pensons qu'il y a des choses beaucoup plus urgentes à régler étant donnée la situation dramatique de pénurie de personnel et le manque d'établissements d'accueil pour la petite enfance, spécifiquement dans la partie Sud de l'arrondissement. Le deuxième amendement majeur que nous avons obtenu est le suivant : la ville de Paris souhaitait, qu'à l'instar du fonctionnement des haltes-garderies, les Directrices d'établissement soient libres – sans passer par la commission – d'attribuer des places pour 2 jours. Ce ne sont pas seulement les arrondissements dits de droite qui se sont opposés à cette proposition innocente, mais certains arrondissements de la majorité municipale parisienne. L'argument est que la situation est déjà fort complexe pour les responsables d'établissements parisiens et spécifiquement dans le nôtre. Il y a quelques mois, le journal Le parisien nous avait placé en tête des établissements les plus déficitaires et les plus en difficulté sur le sujet. Ce serait ajouter une situation de stress en plus pour le personnel et les responsables. Nous n'avons pas besoin d'avoir en ce moment des « burn-out » et des démissions supplémentaires des personnels déjà extrêmement sollicités. Donc, ces deux dispositions sont, à présent, « à la main » des mairies d'arrondissement. Nous voterons favorablement cette délibération et une commission mixte paritaire sera convoquée par la suite, afin de confirmer ces amendements majeurs. Il a fallu être très vigilant sur cette nouvelle règlementation et je me permets de remercier Monsieur le Maire pour son accompagnement très actif sur ce dossier. Moyennant quoi, je vous invite donc, chers collègues, à voter favorablement cette délibération.

M. BOULARD : Merci Aline BESSIS pour la présentation de cette délibération DFPE 184 portant sur le règlement du fonctionnement des établissements de petite enfance et notamment dans le 17ème, avec nos remarques qui ont été prises en compte et qui étaient importantes, vu le contexte tendant à surcharger les Directions qui sont en prises déjà avec des sujets de management et de recrutement des personnels nécessaires pour un accueil de qualité dans les établissements que nous avons. Y a-t-il des interventions sur cette délibération DPE 184 ? Il n'y en a pas ? Nous pouvons donc passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les article L.2121-29 et L.2511-13 ;

Vu la délibération 2013 DFPE 324 portant approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DFPE 184

Nombre de votants : 34 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-270

OBJET : 2023 DJS 124 Attribution de la dénomination Marguerite Broquedis au Centre sportif Reims, situé 32 Boulevard de Reims (17ème)

M. BOULARD : Merci. La parole maintenant est à Athénaïs de la MORANDIÈRE, adjointe en charge du sport, de l'emploi et du développement économique pour la DJS 124.

Mme de la MORANDIÈRE : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, cette délibération a pour objet d'attribuer le nom de Marguerite Broquedis au Centre sportif Reims, situé boulevard de Reims. En Mai dernier, avec le Maire et les élus de la majorité d'arrondissement, nous avons proposé un vœu pour que la Maire de Paris saisisse la commission de dénomination, afin d'attribuer des noms d'athlètes féminines à des équipements sportifs du 17ème qui n'avaient aucune autre dénomination que leur adresse. Nous avons donc proposé le nom de Marguerite Broquedis, grande joueuse de tennis français du début du 20ème siècle. Marguerite Broquedis est née à Pau en 1893. Elle participe aux Jeux Olympiques de 1912 de Stockholm en Suède où elle sera la seule femme membre de la délégation olympique française. Elle y décroche une médaille d'or en simple dames et une médaille de bronze en double-mixte. Elle devient ainsi la première championne olympique, toutes disciplines confondues, en remportant ces 2 médailles. Elle révolutionne par ailleurs la tenue de tennis féminine avec ses cheveux courts, en délaissant le corset et en raccourcissant sa jupe. Elle meurt en 1983, laissant en héritage des avancées significatives en matière de féminisation du sport. Afin d'honorer sa mémoire et à quelques mois des Jeux Olympiques, je vous propose d'émettre un avis favorable à cette délibération.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Y a-t-il des intervention ? Karim ZIADY.

M. ZIADY : Merci, Monsieur le Maire. Je remercie la mairie du 17ème pour l'initiative de cette dénomination. Nous avons besoin de donner des noms de femmes à nos équipements sportifs, c'est important. Nous avons beaucoup de talents sportifs qui se sont illustrés, donc bravo pour l'initiative !

M. BOULARD : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination Marguerite Broquedis au Centre sportif Reims, situé 32 Boulevard de Reims (17ème) ;

Sur le rapport présenté par Mme Athénaïs de la MORANDIÈRE, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DJS 124

Nombre de votants : 34 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-271

OBJET : 2023 DJS 125 Attribution de la dénomination Moshe Weinberg au Gymnase Jean Leclaire, situé 22 rue Jean Leclaire (17ème)

M. BOULARD : Toujours Athénaïs de la MORANDIÈRE pour la DJS 125.

Mme de la MORANDIÈRE : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, cette délibération propose d'attribuer le nom de Moshe Weinberg au Gymnase Jean Leclaire, situé 22 rue Jean Leclaire, en mémoire de la prise d'otages qui avait eu lieu le 5 septembre 1972 aux Jeux Olympiques de Munich. 11 athlètes israéliens y trouvèrent la mort, victimes d'un acte terroriste perpétré par le groupe armé Palestinien Septembre Noir. Moshe Weinberg fut l'une de ces victimes. Il est né en 1939 à Haïfa en Israël. Il fut l'un des meilleurs buteurs de sa génération en combattant aussi bien en catégorie junior que senior dans la lutte gréco-romaine. Il conduit la délégation israélienne aux Jeux Olympiques de Munich en 1972 et fait face aux commandos de Septembre Noir où il est blessé par balle. Cherchant à permettre aux membres de sa délégation de se soustraire à l'attaque, il fut ensuite abattu par les terroristes. À l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques et à l'heure où l'histoire semble se répéter par la résurgence d'actes terroristes barbares, il est nécessaire de rendre hommage à l'une des victimes du massacre de Munich. Ainsi, chers collègues, je vous propose d'émettre un avis favorable à cette délibération.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Je donne la parole à Jacques-Yves BOBHOT.

Jacques-Yves BOBHOT : Merci, Monsieur le Maire. C'est effectivement un vœu que nous avions présenté ensemble au Conseil de Paris, il y a un an. 2024 est une année olympique, 50 ans après le terrible massacre des Jeux Olympiques de Munich où 11 athlètes et 1 policier allemand avaient trouvé la mort. Effectivement, comme vous le disiez Madame de la MORANDIÈRE, l'histoire se répète. Nous sommes plus d'un mois après le 7 octobre et il y aura les Jeux Olympiques à Paris. Donc, je crois que c'est une belle décision qui avait été prise par le groupe Changer Paris, par Geoffroy BOULARD et par l'ensemble des élus de ce groupe et une demande qui avait été acceptée par la majorité municipale. Je vous remercie, Madame. Je pense qu'il y aura, dans le 17ème arrondissement un lieu, un gymnase qui, bien sûr, rappelle par son caractère sportif l'engagement de cet entraîneur de lutte, Moshe WEINBERG et puis le grand moment où nous accueillerons à Paris les Jeux Olympiques et Paralympiques, je vous remercie.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Karen TAÏEB.

Mme TAÏEB : Merci Monsieur le Maire et mes chers collègues. Merci effectivement pour cette délibération. On avait voté ce vœu en Conseil de Paris et il me vient à l'esprit forcément les terribles images que l'on vit aujourd'hui. Il est donc essentiel de rappeler la mémoire des 11 athlètes qui ont été pris en otages et tués le 5 septembre 1972. Je veux dire que le sport doit toujours rester cet endroit où on doivent véhiculer des valeurs humanistes avant tout. Ils ont été tués par des terroristes palestiniens et il est important notamment de rappeler la mémoire de Moshe WEINBERG sur un de nos établissements du 17ème arrondissement. Pour nous, c'est également un événement important et en cette période si douloureuse, rappeler évidemment que ces valeurs du sport restent éternelles.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Karim ZIADY.

M. ZIADY : Oui, merci. Je voulais juste ajouter que je remercie aussi la mairie du 17ème pour cette initiative, dire aussi que je trouve que c'est un beau symbole de choisir un athlète lutteur, car c'est un sport qui porte de très belles valeurs, c'est le comité sportif le plus actif en ce moment à Paris. C'est un sport qui se redéveloppe à nouveau, qui veut travailler avec les mairies d'arrondissements, avec les établissements scolaires et est en train de faire un tour de presque toutes les mairies. Ils essaient de se développer et de créer des créneaux dans nos équipements sportifs. C'est un sport aussi qu'il faut mettre en avant et qui défend de très belles choses.

M. BOULARD : Merci Karim. Vous trouverez en la mairie un soutien pour l'implantation d'une section lutte et je crois qu'un club, non loin du gymnase Jean LECLAIRE, est en train d'y travailler très activement et nous soutiendrons, avec Athénaïs de la MORANDIÈRE, l'idée qu'il

puisse y avoir des créneaux. C'est le centre sportif Pouchet qui développe une section lutte, un très beau sport olympique, historique. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination Moshe Weinberg au Gymnase Jean Leclaire, situé 22, rue Jean Leclaire (17ème) ;

Sur le rapport présenté par Mme Athénaïs de la MORANDIÈRE, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DJS 125

Nombre de votants : 34 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-272

OBJET : 2023 SG 103 Transformations Olympiques – Signature de trois conventions de financement avec l'Agence nationale du Sport dans le cadre du dispositif « Gagner du Terrain »

M. BOULARD : La parole est toujours à Athénaïs de la MORANDIÈRE pour la SG 103.

Mme de la MORANDIÈRE : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Il s'agit de la signature de 3 conventions de financement avec l'Agence Nationale du Sport dans le cadre d'un dispositif « Gagner du terrain ». Ce dispositif fait partie des 20 mesures du programme Héritage Transformations Olympiques. Il consiste à soutenir les communes labellisées « terres de jeux 2024 » pour bénéficier d'équipements sportifs complémentaires en libre accès permettant ainsi de développer la pratique sportive. Le dispositif consiste à l'élaboration de mini-pistes d'athlétisme près des équipements sportifs, d'une zone d'échauffement et d'un radar pédagogique. Ainsi, la ville de Paris a déposé un dossier de candidature pour équiper le square de la Roquette dans le 11ème, le square Bernard LAFAY dans le 17ème et le square Serge GAINSBOURG dans le 12ème. Le projet sur ces 3 sites bénéficie du soutien financier de l'agence nationale du sport pour un montant de 75 000 euros. La convention de financement entre la ville de Paris et l'ANS permet de définir les modalités de financement. Ainsi, chers collègues, afin de permettre la création d'un dispositif permettant de favoriser la pratique sportive, je vous propose d'émettre un avis favorable.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Y a-t-il des interventions ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel la Maire de Paris propose de signer trois conventions de financement avec l'Agence nationale du Sport dans le cadre du dispositif « Gagner du Terrain » ;

Sur le rapport présenté par Mme Athénaïs de la MORANDIÈRE, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 SG 103

Nombre de votants : 34 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-273

OBJET : 2023 SG 104 Actualisation de la maquette financière des JOP 2024 – avenants à la convention de financement et aux conventions d'objectifs et nouvelles conventions d'objectifs avec la SOLIDEO

M. BOULARD : Toujours Athénaïs de la MORANDIÈRE pour la SG 104, cette fois.

Mme de la MORANDIÈRE : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Il s'agit d'actualiser la maquette financière des JO avec la SOLIDEO, la signature d'avenants et 3 nouvelles conventions d'objectifs avec la SOLIDEO. La société de livraison des ouvrages olympiques, donc la SOLIDEO a été créée en 2017. Elle a pour mission de veiller à la livraison de l'ensemble des ouvrages et à la réalisation des aménagements en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques dans les délais fixés par le Comité International Olympique. La SOLIDEO est chargée de financer la réalisation des ouvrages olympiques, avec la contribution de 12 financeurs, dont la ville de Paris. En 2018, les 12 financeurs ont adopté une maquette financière avec un montant total d'investissement de 1378 millions d'euros. En décembre 2018, la ville a réitéré son engagement à participer au financement des infrastructures olympiques à hauteur de 135 millions d'euros. Une révision des contributions a été actée. La maquette financière ayant été réévaluée, cela impliquait de porter la contribution de la ville à un montant de 153,6 millions d'euros. Avec la guerre en Ukraine, l'augmentation du coût des matières premières, la construction a connu des prix en hausse en 2022 nécessitant une seconde adéquation de la maquette financière, avec une hausse de 158 millions d'euros pour Paris, ce qui porte le montant total à 1711 millions d'euros. Cette réévaluation intègre l'augmentation des coûts de fonctionnement de la SOL IDEO. De même, il est nécessaire de procéder au réajustement des contributions versées par la SOLIDEO pour les opérations réalisées sous la maîtrise d'ouvrage de la ville. Enfin, 3 nouvelles opérations ont été intégrées à la maquette financière. Elles bénéficient désormais d'un financement de la SOLIDEO. Ces réalisations se situent dans le 19ème, le 12ème et le 16ème. Pour ce faire, il s'agit de passer 3 nouvelles conventions d'objectifs. Ainsi, chers collègues, je vous propose d'émettre un avis favorable.

M. BOULARD : Merci pour la présentation de cette délibération. J'ajoute que, du côté du gymnase Max Rousié qui sera le centre d'entraînement olympique pour accueillir les boxeurs du monde entier, on avait appelé de nos vœux et on a obtenu un aménagement urbain de requalification des abords de ce grand centre sportif qui, au-delà du gymnase, accueille d'autres activités et que la contribution de la SOLIDEO a augmenté pour Max Rousié en intégrant un certain nombre de coûts liés à ces abords et je m'en félicite. De la même manière, la région Île-de-France a apporté son concours aussi, sur la rénovation cette fois du gymnase à hauteur de 500 000 euros et nous sommes évidemment favorables à cette délibération qui va, en héritage, apporter un gymnase flambant neuf et des abords adaptés à l'activité sportive sur ce site important de l'arrondissement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend part au vote ? La délibération est adoptée. Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511- 1 et suivants ;

Vu la délibération n° 2018 SG 59 en date des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 par laquelle a été approuvée la passation de la convention de financement avec la SOLIDEO ;

Vu la délibération n° 2019 SG 41 en date des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019 par laquelle a été approuvée la convention d'objectifs relative à la réalisation de l'Aréna de la Porte de la Chapelle (Paris 18) ;

Vu la délibération n° 2019 SG 66 en date des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019 par laquelle a été approuvée la passation de la convention d'objectifs relative à la rénovation du stade Coubertin (16 e) ;

Vu les délibérations n° 2020 SG 3-1, 3-2, 3-3 et 3-4 en date des 6, 7 et 8 octobre 2020 par lesquelles a été approuvée la passation des conventions d'objectifs relatives aux sites d'entrainement ;

Vu la délibération n° 2020 SG 2 en date des 6, 7 et 8 octobre 2020 par laquelle a été approuvée la passation de la convention d'objectifs relative au réaménagement des espaces publics aux abords du Grand Palais (8e) ;

Vu la délibération n° 2021 SG 29 en date des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021 par laquelle a été approuvée la passation de la convention d'objectifs et le protocole d'accord portant sur les voies olympiques et paralympiques ;

Vu la délibération n° 2022 SG 7 en date des 8, 9 et 10 février 2022 par laquelle ont été approuvées l'actualisation de la maquette financière et la passation des avenants à la convention de financement et aux conventions d'objectifs ;

Vu la délibération n° 2022 SG 8 en date des 11,12 et 13 octobre 2022 par laquelle a été approuvée la passation de la convention d'objectifs relative à l'Accor Aréna de Bercy (12e) ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose de conclure un avenant n° 2 à la convention de financement avec la SOLIDEO et des avenants aux conventions d'objectifs relatives à la réalisation de l'Aréna de la Porte de la Chapelle (18e), à la rénovation du stade Coubertin (16e), à la rénovation du centre sportif Bertrand Dauvin (18e), à la rénovation du centre sportif Poissonniers (18e), à la rénovation du centre sportif Max Rousié (17e) à la rénovation de la piscine Vallerey (20e), au réaménagement des abords du Grand Palais (8e), à la réalisation des voies olympiques et paralympiques et aux travaux sur les installations de rafraichissement de l'Accor Aréna de Bercy (12e) ainsi que la passation des conventions d'objectifs relatives aux sites du centre sportif Ladoumègue (19e), de la plaine de jeux du polygone (12e) et du stade du Parc des Princes (16e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Athénaïs de la MORANDIÈRE, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 SG 104

Nombre de votants : 34 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-274

OBJET : 2023 DLH 138 Réalisation, 18, rue Berzelius (17e) d'un programme de rénovation de 31 logements sociaux et de création d'un îlot de fraîcheur par 3F Résidences - Subvention (269 160 euros)

M. BOULARD : La parole maintenant est à Scévole de LIVONNIÈRE, notre adjoint en charge de l'habitat et des relations avec les bailleurs sociaux pour la DLH 138.

M de LIVONNIÈRE : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues. Je vais commencer cette série de délibérations par 4 délibérations concernant ce qui fait écho à ce que présentait tout à l'heure Jean-Didier BERTHAULT, à savoir le Plan Climat. La première délibération, la DLH 138, concerne le 18 de la rue Berzelius qui appartient à 3F Résidences. Il s'agit d'attribuer une subvention de 269160 euros à 3F Résidences, dans le cadre de la réalisation du Plan Climat, en vue d'obtenir un gain de performance énergétique d'environ 50 %. La subvention couvre 26 % des travaux, d'un total donc de 1,033 million d'euros. Je vous demande, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend part au vote ?

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme de rénovation à réaliser par 3F Résidences au 18, rue Berzelius (17e) ;

Sur le rapport présenté par M. Scévole de LIVONNIERE, adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DLH 138

Nombre de votants : 34 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-275

OBJET : 2023 DLH 254 Réalisation, 1 à 23 rue Curnonsky et 8, 10 rue Raymond Pitet (17e), d'un programme d'îlot de fraîcheur et d'Amélioration de la Qualité de Service par Paris Habitat - Subvention (5 737 338 euros)

M. BOULARD : DLH 254, maintenant.

M de LIVONNIÈRE : Merci Monsieur le Maire. La DLH 254 concerne un ensemble que nous connaissons très bien, notamment Jean-Didier BERTHAULT, puisqu'il s'agit de l'ensemble des rues Curnonsky et Raymond Pitet, délibération faisant écho à une délibération adoptée en 2018, la DLH 36 qui entérinait la réhabilitation. Il s'agit cette fois-ci de voter un ensemble de subventions qui avaient été partiellement présentées en 2018, pour lequel nous n'avions pas attribué de subvention, puisqu'il s'agit du volet extérieur. Le volet intérieur de la réalisation, lui, avait été subventionné à hauteur, je le rappelle, de plus de 8 millions d'euros. Cette fois-ci, il s'agit donc de traiter l'extérieur pour un montant de 5 737 338 euros, ce qui porte le subventionnement total de ce projet à 13 millions d'euros pour un ensemble de 738 logements. Evidemment, je vais vous demander de voter favorablement cette délibération. Pour autant, le tableau de financement qui nous est présenté cette fois ne fait absolument pas écho avec la structure de financement présentée en 2018. Aussi, nous nous permettrons d'interroger le bailleur sur l'emploi des crédits qui ont été accordés en 2018 pour avoir une lecture un peu plus claire du projet. Néanmoins, je vous demande, mes chers collègues, de voter favorablement cette délibération. Je vous remercie.

M. BOULARD : Karim ZIADY ?

M. ZIADY : Merci, Monsieur le Maire. Je voulais, moi aussi, me féliciter de cette délibération. Cela aura pris effectivement plus de temps que prévu.. deux ans de retard. Cela avait été relayé par la Mairie du 17ème en 2018, en 2019, en 2020. Ensuite, il y a eu la crise du COVID. Je pense que, du côté de Paris Habitat, cela a pris beaucoup de retard, mais enfin, nous allons pouvoir avancer sur ce sujet et je trouve très bien effectivement qu'il précise la façon dont ils vont orienter les financements, avec un peu plus d'explications. En tout cas, je suis très content pour les riverains, pour les personnes qui habitent dans ces logements.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Une opération attendue des locataires, avec effectivement un retard lié au COVID notamment, mais surtout une approbation générale de la nécessité de procéder à cette amélioration de cet ensemble patrimonial important de Paris Habitat. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement d'un programme d'ilot de fraicheur et d'Amélioration de la qualité de Service par Paris Habitat au 1 à 23 rue Curnonsky et 8, 10 rue Raymond Pitet (17e) ;

Sur le rapport présenté par M. Scévole de LIVONNIERE, adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DLH 254

Nombre de votants : 34 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-276

OBJET : 2023 DLH 369 Réalisation, 2-18, boulevard Bessières (17e) d'un programme d'îlot de fraîcheur et d'Amélioration de la Qualité de Service par Paris Habitat - Subvention (1 796 520 euros)

M. BOULARD : DLH 369. Toujours Scévole de LIVONNIERE.

M. de LIVONNIERE : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération concerne l'ensemble du 2 et du 18 boulevard Bessières que nous connaissons bien, vous-même et Hugues CHARPENTIER, puisqu'il concerne cet ensemble presque à la Porte de Saint-Ouen de 347 logements. Une démarche attendue du Plan Climat, avec une proposition de subvention de 50 % des investissements consentis, pour un total de quasiment 3,6 millions d'euros. La ville de Paris propose un subventionnement à hauteur de quasiment 1,8 million d'euros. Je ne vais pas trop rentrer dans le détail des chiffres. Cette opération est un programme d'îlot de fraîcheur attachée au Plan Climat, bien attendu. Je vous remercie de voter favorablement cette délibération.

M. BOULARD : Merci Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement d'un programme de travaux visant à créer des îlots de fraîcheur et à Améliorer la Qualité de Service par Paris Habitat au 2-18, boulevard Bessières (17e) ;

Sur le rapport présenté par M. Scévole de LIVONNIERE, adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DLH 369

Nombre de votants : 34 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-277

OBJET : 2023 DLH 371 Réalisation, 73-83, boulevard Bessières (17e) d'un programme d'îlot de fraîcheur et d'Amélioration de la Qualité de Service par Paris Habitat - Subvention (1 678 251 euros)

M. BOULARD : Nous nous déplaçons de quelques mètres pour aller, toujours boulevard Bessières pour la DLH 371.

M. de LIVONNIERE : C'est strictement la même idée de programmes de travaux pour la création d'un îlot de fraîcheur au 73 – 83 boulevard Bessières que nous connaissons bien. La ville de Paris se positionne à hauteur de 50 % de subventions, pour un total de travaux de 3 356 000 euros en vue d'améliorer le bâtiment. Je vous remercie de rendre un avis favorable.

M. BOULARD : Merci Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Merci.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement d'un programme de travaux visant à créer des îlots de fraîcheur et à Améliorer la Qualité de Service par Paris Habitat au 73- 83, boulevard Bessières (17e) ;

Sur le rapport présenté par M. Scévole de LIVONNIERE, adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DLH 371

Nombre de votants : 34 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-278

OBJET : 2023 DLH 372 Réalisation, 152 rue de Tocqueville (17e) d'un programme de construction neuve de 5 logements sociaux (2 PLAI - 3 PLUS) par SEQENS – Subvention (219 156 euros)

M. BOULARD : Nous passons à la DLH 372.

M. de LIVONNIERE : La DLH 372 concerne cet immeuble maintenant emblématique de l'entrée du 17ème à la Porte d'Asnières, au carrefour du boulevard Berthier, de la rue de Tocqueville et de la rue de Saussure. SEQENS va réaliser 5 logements sociaux dans le cadre d'une programmation privée, mais comme le PLU conditionne à 30 % la réalisation de logement sociaux sur un programme neuf, cela nous permet d'avoir un certain nombre de logements sociaux. La ville de Paris propose de subventionner à hauteur de 16 % la réalisation de ces logements sociaux pour un total de 1 374 000 euros, décomposé de la façon suivante : 2 PLAI et 3 PLUS, sachant que 2 logements sur 5 reviendraient à la ville de Paris. Je vous invite, mes chers collègues, à rendre un avis favorable.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Délibération adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme de construction neuve de 5 logements sociaux (2 PLAI - 3 PLUS) à réaliser par SEQENS au 152 rue de Tocqueville (17e) ;

Sur le rapport présenté par M. Scévole de LIVONNIERE, adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DLH 372

Nombre de votants : 34 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-279

OBJET : 2023 DLH 400 Location par bail emphytéotique à La RIVP de l'immeuble situé 68, boulevard Berthier (17e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 29 logements sociaux (10 PLA I - 10 PLUS - 9 PLS)

M. BOULARD : DLH 400 toujours dans le même quartier de la Porte d'Asnières.

M. de LIVONNIERE : Pas très loin. Cette délibération est un cas d'école. Permettez-moi de la qualifier de scélérate !

Murmures dans la salle.

Après en avoir parlé avec mes collègues, Christophe LEDRAN et Jean-Didier BERTHAULT, c'est une déclaration qui concerne un immeuble de la RIVP faisant l'objet d'une demande de conventionnement pour 29 logements. Je précise qu'il y a bien sûr des locataires au 68 boulevard Berthier et qu'il est proposé de conventionner 29 logements en 10 PLAI, 10 PLUS et 9 PLS. Il y a un commerce. Nous connaissons trop bien dans le quartier les effets du conventionnement et l'ensemble des habitants qui ont subi, depuis 2008, cette politique totalement technocratique de la ville de Paris qui vise à créer artificiellement des logements sociaux subissent réellement maintenant les conséquences de cette politique, avec notamment ce surloyer qui leur est affecté quand il ne s'agit pas d'une résiliation tout simplement de leur bail d'occupation. Cette déclaration concerne donc la vie de 29 familles déjà installées à la RIVP en libre. Là où cette déclaration est scélérate, c'est pour un premier volet où est précisé, je cite : « qu'il permettra d'assurer une meilleure protection de l'ensemble des locataires sur place ». C'est faux ! Enfin, il se traduit que, par les loyers ajutés à la baisse, la majorité des locataires actuels bénéficieront de cette baisse de loyer. Je rappelle que l'ensemble de ces locataires sont actuellement en libre. J'ai énormément de mal à concevoir qu'ils profiteront donc de cette baisse de loyers. Enfin et c'est peut-être là l'élément le plus troublant, cette délibération valorise la cession de la RIVP à la ville de Paris qui proposera à la RIVP ensuite un bail emphytéotique valorise cette opération à 2 600 000 euros valorisés par le domaine, avec une demande de valorisation intégrant 2 600 000 euros de travaux. Ces travaux n'existeront en fait pas et ces travaux sont traduits par les loyers capitalisés que propose la ville de Paris sur la RIVP une énième fois. Je pensais que cette mascarade, ce scénario était achevé. Maintenant, je considère que l'on peut reproduire ce genre de schéma et c'est très clairement, mes chers collègues, que je vais vous inviter à voter contre, totalement contre cette délibération qui est un vrai mensonge pour les habitants locataires et même pour la technique de la production de logement social. Je vous remercie.

M. BOULARD : Merci. Y a-t-il des interventions sur cette délibération ? Bertrand LAVAUD ?

M. LAVAUD : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, je n'irais pas jusqu'à dire que cette délibération est scélérate, néanmoins, déjà les loyers capitalisés c'est non, mais surtout plus globalement on se plaint que les classes moyennes quittent Paris et là, franchement pas de commentaire à faire, on votera contre cette délibération.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Jean-Luc DUMESNIL.

M. DUMESNIL : Un très beau film vient de sortir : il s'appelle l'abbé Pierre.

M. de LIVONNIERE : Et que faites-vous des personnes qui seront mise à la porte ? Je vous remercie.

M. BOULARD : Merci pour cet échange. Il y aussi un autre film et il s'appelle Napoléon, dans un autre genre. Nous allons à présent passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. La parole est à Philippe GUERRE, adjoint en charge des animations, des événements, de la vie associative et des métiers d'art

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122- 21 ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.451- 1 et suivants ;

Vu l'état descriptif de division en volumes en date du 7/12/2001 ayant pour assiette foncière les parcelles section CB n° 26 et CB n° 27 ;

Vu le bail emphytéotique en date du 30/01/2004, portant location au profit de La RIVP de l'immeuble situé 68, boulevard Berthier (17e) conclu pour une durée de 46 ans, venant à expiration le 29/01/2050 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose de résilier par anticipation ce bail emphytéotique et de conclure avec La RIVP un nouveau bail emphytéotique ;

Vu l'avis du Service Local du Domaine de Paris en date du 20/10/2023 ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme de conventionnement de 29 logements sociaux (10 PLA I - 10 PLUS - 9 PLS) à réaliser par La RIVP au sein de l'immeuble situé 68, boulevard Berthier (17e) ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose d'accorder la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement de prêts PLAI-PLUS à contracter par La RIVP en vue du financement d'un programme de conventionnement de 29 logements sociaux (10 PLA I - 10 PLUS - 9 PLS) à réaliser au sein de l'immeuble situé 68, boulevard Berthier (17e) ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose d'accorder la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement de prêts PLS à contracter par La RIVP en vue du financement d'un programme de conventionnement de 29 logements sociaux (10 PLA I - 10 PLUS - 9 PLS) à réaliser au sein de l'immeuble situé 68, boulevard Berthier (17e) ;

Sur le rapport présenté par M. Scévole de LIVONNIERE, adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis défavorable est donné au projet 2023 DLH 400

Nombre de votants : 34 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 6
Suffrages exprimés contre : 28
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-280

OBJET : 2023 DDCT 124 Délibération portant sur la diversification des usages des bâtiments publics

M. BOULARD : La parole est à Philippe GUERRE, adjoint en charge des animations, des événements, de la vie associative et des métiers d'art pour la DDCT 124. Vous avez certes un ordre du jour écrit, mais, à tout moment, le Maire peut choisir d'aller faire délibérer le Conseil sur l'avant-dernière délibération de la dernière page. C'est la facétie du Maire. Là, en l'occurrence, la parole est à Philippe GUERRE et à lui seul.

M. GUERRE : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, la délibération porte sur la diversification des usages des bâtiments publics. Avec 70 000 à 80 000 associations actives à Paris et 700 000 bénévoles, la vitalité associative tient. Les associations jouent un rôle majeur dans le développement culturel, sportif, environnemental et démocratique de notre ville. Elles sont également un acteur économique qui représente 8 % de l'emploi privé à Paris, avec près de 116 000 emplois ce qui ne doit pas déplaire à Athénaïs de la MORANDIÈRE. Pour se développer et conduire des actions quotidiennement, les associations ont besoin de lieux et d'espaces adaptés à leurs activités et accessibles selon des tarifs justes et transparents. Les locaux municipaux abritant les services publics parisiens peuvent contribuer à accueillir, lorsqu'ils sont disponibles, les associations au sein d'un système de partage. L'identification des lieux sera effectuée par les mairies d'arrondissement, en lien avec les référents territoriaux des directions et les responsables locaux des établissements concernés. Il en résultera pour les mairies d'arrondissement de proposer un catalogue des salles et équipements destinés au multiusage associatif. Ce catalogue sera public et disponible sur le site de la mairie d'arrondissement et de la maison de la vie associative et citoyenne. Les associations souhaitant bénéficier de ces salles, en multiusages devront se référencer dans Paris Asso. Pour pouvoir demander des créneaux récurrents, elles devront aussi, en outre,

être inscrites en MVAC. Les équipements régis par ce règlement sont les mairies d'arrondissement et leurs annexes, ainsi que la MVAC, les salles, préaux et cours des écoles publiques parisiennes, les collèges publics et les établissements sportifs intégrés, les établissements d'accueil de petite enfance, les conservatoires municipaux, les bibliothèques municipales, les ateliers beaux-arts, les espaces Paris Jeunes et les centres Paris Anim', les établissements régis par le centre d'action sociale. Les montants des redevances liées à l'occupation privative temporaire sont fixés par types d'espaces, surface, tarifs semaine et week-end. Les associations d'intérêt général local peuvent bénéficier pour leur occupation récurrente d'un abattement. Nous devons, chers collègues, approuver le règlement relatif à l'utilisation temporaire multiusages de certains établissements de la ville de Paris et adopter le tarif applicable aux associations d'intérêt général. Je vous demande de bien vouloir émettre un avis favorable.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Y a-t-il des interventions pour cette délibération ? Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121- 29, L. 2144-3 et L. 2511- 16 et L. 2511- 21 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L. 2122-1 et suivants et L. 2125- 1 et suivants ;

Vu la délibération 2018 DDCT 82 fixant les redevances liées à l'occupation du domaine public lors de la mise à disposition des espaces gérés par les conseils d'arrondissement ;

Vu la délibération 2022 DDCT 23 des 22 et 23 mars 2022 fixant les redevances liées à l'occupation temporaire locaux associatifs Silvia Montfort 2bis rue Elzévir et du 7 rue de la Ville Neuve ;

Vu la délibération 2018 DDCT 84 des 24, 25 et 26 septembre 2018 fixant les redevances liées à l'occupation temporaire de certaines salles de la mairie du 5e arrondissement ;

Vu la délibération 2019 DDCT 6 des 6 4, 5 et 6 février 2019 fixant les redevances liées à l'occupation temporaire de la salle du Conseil et de la salle des Mariages de la mairie du 7e arrondissement ;

Vu la délibération 2018 DDCT 95 des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018 fixant les redevances liées à l'occupation temporaire de la cour de la mairie du 9e arrondissement ;

Vu la délibération 2018 DDCT 88 des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018 fixant les redevances liées à l'occupation temporaire de la salle des fêtes de la mairie du 13e arrondissement ;

Vu la délibération 2018 DDCT 89 des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018 fixant les redevances liées à l'occupation temporaire de la salle des fêtes de la mairie du 15e arrondissement ;

Vu la délibération 2022 DDCT 107 des 15, 16, 17 novembre 2022 fixant les redevances liées à l'occupation temporaire de certains espaces de la mairie du 16e arrondissement ;

Vu la délibération 2023 DDCT 71 des 4, 5, 6 et 7 juillet 2023 fixant les redevances liées à l'occupation temporaire de certains espaces de la mairie du 20ème arrondissement ;

Vu la délibération 2006 DDATC 124 de juin 2006 fixant la gratuité des services proposés par les Maisons des associations ;

Vu la délibération 2017 DDCT 27 des 27, 28 et 29 mars 2017 approuvant le règlement intérieur des maisons de la vie associative et citoyenne de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 2020 DASCO 137 DFPE des 15, 16 et 17 décembre 2020 fixant le principe de gratuité des autorisations d'occupation par les associations des cours d'école et de collège et

des établissements d'accueil de la petite enfance en régie dans le cadre de leur ouverture au public les week-ends ;

Vu la délibération 2021 DASCO 93 des 1, 2, 3 et 4 juin 2021 amendant le Règlement Intérieur d'utilisation des cours d'école et de collège ouvertes au public ;

Vu la délibération 2023 DFPE xx approuvant le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance ;

Vu la délibération 2006 DAC 147 de septembre 2006 fixant les redevances liées à l'occupation du domaine public lors de la mise à disposition de salles des conservatoires municipaux parisiens ;

Vu la délibération 2020 DAC 312 des 6, 7 et 8 octobre 2020 modifiant le règlement intérieur des Conservatoires Municipaux d'Arrondissement de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 2019 DAC 416 des 11, 12, 13 et 14 juin 2019 approuvant le nouveau règlement des bibliothèques municipales de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 2012 DJS 271 DF 7 du Conseil de Paris en date des 6 et 7 février 2012, relative aux tarifs applicables aux usagers des Centres Paris Anim' de la Ville de Paris à compter du 1 er septembre 2012 ;

Vu la délibération 2019 DJS 94 des 4, 5 et 6 février 2019 approuvant le règlement des équipements sportifs municipaux ;

Vu la délibération 2016 DEVE 156- DFA du Conseil de Paris en date des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016 relative à la fixation des tarifs et redevances de la direction des espaces verts et de l'environnement ;

Vu le projet de délibération du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris en date du 21 décembre 2023 portant sur le règlement relatif à l'utilisation temporaire multiusage des équipements du CASVP et à l'approbation du tarif applicable aux associations ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose de diversifier les usages des bâtiments publics ;

Sur le rapport présenté par M. Philippe GUERRE, adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DDCT 124

Nombre de votants : 33 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-281

OBJET : 2023 DU 161 Dénomination placette Hervé Benessiano (17e)

M. BOULARD : La parole est à Paul HATTE en charge de la communication numérique, de la participation citoyenne et du conseil de quartier Batignolles pour la délibération 161.

M. HATTE : Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est avec un profond respect et une grande émotion que je vous propose, au nom de cette délibération, de rendre hommage à Hervé BENESSIANO en attribuant à une place son nom dans notre cher quartier des Batignolles, conformément au vœu voté par notre assemblée il y a quelques semaines. En

présidant aujourd'hui le conseil de quartier des Batignolles, en empruntant au quotidien les rues qu'il a parfois aménagées et en saluant chaque jour des commerçants qui se souviennent de lui et auquel il manque, je sais qu'Hervé BENESSIANO était bien plus qu'un élu. Il était un homme de cœur, un homme de terrain, toujours prêt à écouter et à aider. Durant sa carrière politique, il s'est démarqué par son engagement sincère et par sa proximité avec les habitants. Je ne reviens pas sur son parcours que nous avons eu l'occasion d'honorer lors de nos précédentes prises de parole au sein même de ce Conseil. Sa disparition a laissé un vide immense dans le cœur du 17ème arrondissement et, évidemment, dans le cœur des Batignolles. Ce cœur des Batignolles, il a fallu le combler de la mémoire d'Hervé BENESSIANO. C'est pourquoi, en nommant une place en son honneur, nous ne faisons pas seulement acte de souvenir. Nous célébrons les valeurs d'engagement, de proximité et de dévouement qui ont guidé sa vie et doivent guider les nôtres. Entre la rue Biot, la rue des Dames et la rue Lemercier, une place où de nombreux habitants passent chaque matin et chaque soir sur le chemin du travail, une place jadis délaissée, ensuite réaménagée, parfois populaire à l'image de notre quartier, une place qui a vu le quartier évoluer au fil des décennies, et qui verra bouger les Batignolles et ses habitants pour des générations et des générations encore aujourd'hui, demain et après nous. Je vous invite donc, mes chers collègues à voter en faveur de cette délibération. Je vous remercie.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination " placette Hervé Benessiano " à une emprise à Paris ;

Vu le plan annexé à l'exposé des motifs de la présente délibération ;

Sur le rapport présenté par M. Paul HATTE, adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DU 161

Nombre de votants : 33 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-282

OBJET : 2023 DASCO 132 Caisse des écoles (17ème) - Subvention 2024 (8 000 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2022-2024

M. BOULARD : Nous poursuivons par les dossiers liés à la restauration scolaire et à l'alimentation durable. C'est Sonia HAZARABEDIAN qui rapporte la DASCO 132.

Mme HAZARABEDIAN : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération concerne la subvention 2024 d'un montant de 8 millions d'euros pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement pour la période 2022-2024. Dans le cadre des modalités prévues dans la délibération 2021 DASCO 63, déterminant les subventions allouées par la ville de Paris aux Caisses des écoles, nous restons dans un contexte toujours inflationniste, ainsi qu'une forte baisse des participations familiales, sans changement de la grille tarifaire dans la quasi-totalité des arrondissements qui impacte fortement les Caisses des écoles. La ville a notamment demandé à la Caisse des écoles du 17ème d'intégrer à ses prévisions de dépenses, des dépenses supplémentaires

incontournables, à savoir le surcoût d'électricité lié à la fin des amortisseurs pour 2024, un montant de 100 000 euros et l'extension au personnel des mesures fortes de pouvoir d'achat décidées par la ville pour ses agents, à fin 2023, de 112 000 euros, en ce qui concerne la Caisse des écoles du 17ème. La subvention initialement demandée par la Caisse des écoles du 17ème en dialogue de gestion s'élevait à 8 330 000 euros. La ville n'en a pas tenu compte encore cette année. Néanmoins, nous pouvons féliciter la Caisse des écoles du 17ème du travail construit et documenté pour préparer ce dialogue de gestion et je souhaitais également remercier votre cabinet, Monsieur le Maire, de votre intervention aussi, dans la négociation qui a permis d'arriver à la somme de 8 millions d'euros. Ce montant permettra donc à la Caisse des écoles du 17ème de maintenir pour l'année prochaine le niveau de qualité de la restauration scolaire et les objectifs en termes d'alimentation durable prévus par la ville dans notre arrondissement. Je tiens aussi à rappeler qu'Audrey PULVAR est venue déjeuner avec nous, le 26 septembre et qu'elle a constaté, lors de sa visite et de ce déjeuner, que les objectifs qui sont demandés par la ville aux Caisses des écoles sont déjà très élevés dans le 17ème, même si les dernières années un peu compliquées n'ont pas permis de les augmenter, mais nous avons déjà une Caisse des écoles qui fait très bien son travail. Je vous remercie, chers collègues, d'émettre un avis favorable à cette délibération.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Y a-t-il des interventions ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121- 29, L.2511- 2, L.2511- 13, L.2511- 29 ; L.3211- 1 ;

Vu la loi n° 2004- 809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.212- 10 et suivants, L.521- 1, L.533- 1 et R.531- 52 ;

Vu le code de la commande publique, notamment son article L.1100- 1 ;

Vu la loi n° 2017- 257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, notamment son article 16 ;

Vu la délibération 2021 DASCO 63 du Conseil de Paris des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021 fixant les modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022-2024 ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2022-2024 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire conclue avec la Caisse des écoles du 17ème arrondissement le 22 octobre 2021 ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris est autorisée à conclure avec la Caisse des écoles du 17ème arrondissement l'avenant 2024 à la convention susvisée et propose pour l'année 2024 l'attribution d'une subvention d'un montant de 8 000 000 euros pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire ;

Sur le rapport présenté par Mme Sonia HAZARABEDIAN, conseillère du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DASCO 132

Nombre de votants : 33 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-283

OBJET : 2023 DASCO 140 Collèges publics – Contribution (586 538 euros) de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2024

M. BOULARD : Nous poursuivons par la délibération DASCO 140. Toujours. Sonia HAZARABEDIAN.

Mme HAZARABEDIAN : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération concerne la contribution de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2024. Le montant global s'élève à 586 538 euros. Dans le 17ème arrondissement, le collège Stéphane MALLARMÉ est concerné par cette subvention pour un montant de 265 094 euros. Effectivement, nous avons eu une bonne nouvelle, suite à la visite de Patrick BLOCHE au collège MALLARMÉ le 7 septembre dernier et nous sommes ravis que cela ait abouti à un avis favorable de la ville quant au budget prévisionnel sur cette future cuisine centrale dédiée aux collégiens de l'arrondissement. Nous continuerons évidemment à suivre de très près les prochaines étapes, notamment en termes de calendrier des travaux et des études préalables. Je vous remercie, chers collègues, d'émettre un avis favorable à cette délibération.

M. BOULARD : Merci pour cette présentation de cette délibération. C'est l'occasion aussi de saluer l'achèvement des travaux de l'extension du réfectoire de l'école Boursault où nous sommes allés déjeuner aujourd'hui pour inaugurer ce réfectoire qui permet maintenant d'accueillir dans de bien meilleures conditions les plus jeunes, notamment de l'école maternelle et, également, de l'école élémentaire. Un projet de mandature qui avait été suivi, qui avait été complété financièrement après un budget participatif lancé par les associations de parents d'élèves, qui avait été complété et, avec le soutien de la ville de Paris, nous avons pu obtenir en 3 ans ce projet. Ce n'est jamais simple, mais important de le dire. Nous allons passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.212- 1 ;

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L 213- 2 et R 531- 52 ;

Vu la délibération 2010 DASCO 1G en date des 10 et 11 mai 2010 relative à la tarification et financement des services de restauration scolaire et d'internat des collèges parisiens, hormis ceux qui sont situés dans une cité scolaire, notamment ses articles 10 et 11 ;

Vu la délibération 2021 DASCO 51 en date des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021 portant organisation de la restauration scolaire dans les collèges publics parisiens ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose de fixer les contributions (586 538 euros) aux services de restauration et d'internat au profit des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2024 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sonia HAZARABEDIAN, conseillère du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DASCO 140

Nombre de votants : 33 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-284

OBJET : 2023 DVD 87 Stationnement de surface - Renouvellement de la convention avec l'ANTAI relative à la mise en œuvre du Forfait Post Stationnement

M. BOULARD : Nous poursuivons par la DVD 87. Elle est présentée par Christophe LEDRAN, notre adjoint en charge de la coordination des travaux sur l'espace public, le suivi des chantiers et en charge des mobilités.

M. LEDRAN : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit donc du renouvellement d'une durée de 3 ans, du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026 de la convention passée entre la ville de Paris et l'Agence Nationale de Traitement Automatisé, plus connue sous le nom de l'ANTAI qui dispose depuis janvier 2018 du fichier des adresses personnelles des propriétaires de véhicules et qui émet donc pour le compte de la ville de Paris les avis de paiement de ce que l'on appelle le FPS, le fameux Forfait Post Stationnement et ce qui permet ensuite à l'administration fiscale de recouvrer les sommes dues. À titre d'information, sur la période 2021 – 2023, donc sur la convention précédente qui est en train de se terminer, l'ANTAI a procédé pour le compte de la ville de Paris à l'envoi d'à peu près chaque année ou en tout cas sur les deux années complètes de cette période-là, de 4,8 millions d'avis de paiement de FPS. C'est simplement une délibération technique évidemment pour pouvoir permettre de prolonger le fonctionnement, tel qu'il l'est actuellement. Donc, je vous remercie d'émettre un avis favorable pour le renouvellement de cette concession.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu la loi n° 2014- 58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n° 2017- 257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain ;

Vu les articles L.2511- 1 et suivants, L.2512- 14 et L.2333- 87 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) une convention relative à la mise en œuvre du Forfait Post Stationnement (FPS) ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe LEDRAN, adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DVD 87

Nombre de votants : 33 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-285

OBJET : 2023 DVD 120 Approbation du plan d'action 2023-2030 « Paris : priorité Piéton ! »

M. BOULARD : Nous poursuivons avec Christophe LEDRAN par la DVD 120 et le vœu rattaché présenté par la majorité d'arrondissement.

M. LEDRAN : Merci, Monsieur le Maire. Nous avons donc connu le Code de la rue voté en juillet dernier au Conseil de Paris qui avait, rappelons-le, pour objectif entre-autres, de rappeler que le piéton est prioritaire sur l'espace public et dans les politiques de mobilité de la ville de Paris. Il y a eu aussi, il faut s'en rappeler pour celles et ceux qui s'intéressaient à ce sujet en 2017, une stratégie « Paris piétons » qui avait été votée et, maintenant, on nous dit aujourd'hui qu'il faut mettre en place un plan d'action 2023 – 2030 Paris priorité piéton, que c'est urgent, qu'il faut aller plus loin dans la politique de sécurisation des piétons et de reconquête de l'espace public en faveur des modes de déplacement doux. Évidemment, personne ne peut être contre. Simplement, ce plan piéton 2023 – 2030 qui ambitionne d'améliorer les conditions de la marche à Paris et de renforcer la place du piéton dans les projets d'aménagement de l'espace public, il faut qu'il soit débattu au Conseil de Paris, globalement au niveau de la commune de Paris. Donc, nous allons adopter une position conservatoire d'abstention en attendant que le débat se tienne sur ce sujet. En attendant, nous présentons avec Monsieur le Maire un vœu qui part du principe que, ce plan étant doté d'un budget de 300 millions d'euros et sachant que les remontés de terrain que nous avons et statistiques aussi de la hausse des accidents de voirie dont la responsabilité incombe à la ville de Paris, notamment sur la période statistique 2019 – 2023 est de plus en plus importante et le montant consacré à l'indemnisation des victimes a augmenté sur cette période de 30 %, sachant que ces accidents touchent majoritairement des piétons et sont essentiellement dus à un défaut d'entretien de la voirie des trottoirs, des passages piétons ou des pieds d'arbre, avec Monsieur le Maire et les élus de la majorité d'arrondissement, nous souhaitons que la mairie de Paris lance un plan d'investissement pour l'entretien des trottoirs et l'ensemble du parcours des piétons et permette aux maires d'arrondissement de piloter l'échelon local de ce plan.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Y a-t-il des interventions, des explications de vote ? Jean-Luc DUMESNIL.

M. DUMESNIL : La place du piéton est un sujet important, la sécurité est un sujet important et nécessite évidemment de mettre des moyens en face. Les déplacements de piétons représentent 65 % des déplacements dans Paris. C'est donc quelque chose d'important qu'il faut encourager, mais aussi effectivement sécuriser. Je suis malgré tout étonné par le vœu, car il y a un plan d'investissement qui est en œuvre pour l'entretien de la voirie pour la sécurité des piétons. Les dépenses de fonctionnement dédiés aux chaussées et trottoirs sont en forte augmentation et sont passées de 4,6 millions d'euros en 2018 à 7 millions d'euros en 2023. Les dépenses d'investissement dédiées aux chaussées et aux trottoirs des voiries secondaires sont passées de 5,6 millions en 2018 à 18,4 millions en 2023 et elles sont faites en codécision entre les mairies d'arrondissement et les sections territoriales de voirie. Les dépenses d'investissement dédiées aux chaussées et trottoirs des voiries primaires sont passées, elles, de 1,6 million d'euros à 4,1 millions d'euros en 2023 et sont, là aussi, des budgets élaborés en codécision entre les STV et les mairies d'arrondissement. Enfin, le plan « nid de poule » est un plan d'investissement spécifiquement dédié pour résorber les affaissements de chaussées et de trottoirs et les Maires d'arrondissement peuvent évidemment saisir les sections locales de voirie à tout moment pour des interventions d'urgence. Le budget, quant à lui, est passé de 1 million à 8 millions en septembre. Ainsi, sous cette mandature, les dépenses d'entretien des chaussées et trottoirs, que ce soit sur les budgets d'investissement, comme de fonctionnement, ont été très fortement augmentées. Plus de la moitié de ces dépenses relève d'une discussion entre la mairie d'arrondissement et les services de la voirie. En conséquence, ce vœu étant pour nous déjà satisfait, nous ne pourrons pas le voter. Je vous remercie.

M. BOULARD : Merci pour votre explication de vote. Benjamin MALLO.

M. MALLO : Merci, Monsieur le Maire. Nous nous abstiendrons sur la délibération, conformément à la position de notre groupe de rattachement qui fera des propositions pendant le Conseil de Paris et nous voterons favorablement le vœu.

M. BOULARD: Merci. Brigitte KUSTER.

Mme KUSTER : Merci, Monsieur le Maire. Juste pour revenir sur les propositions et les propos portés par Christophe LEDRAN qui sont nécessaires à ce jour au Conseil d'arrondissement, puisque nous allons nous en faire l'écho évidement au Conseil de Paris. Nous avons déjà été amenés à nous exprimer, le groupe « Changer Paris » lors du dernier Conseil et j'ai d'ailleurs, entre autres, déposé personnellement plusieurs vœux. Vous avez mis en exergue le fait que le budget avait augmenté dans son organisation et il faut le souligner, mais qui plus est, il faut aussi mettre en balance le fait qu'il y a de plus en plus d'accidents. C'est pour cela que, lors du dernier Conseil, nous avons demandé un audit de l'accidentologie parisienne et des dommages subis sur les personnes. Un audit par arrondissement pour voir si des arrondissements étaient plus touchés que d'autres. Un audit sur l'identification des victimes particulièrement touchées par ces accidents : étaient-elles des piétons ? des cyclistes ? Cet audit nous a malheureusement été refusé par la mairie de Paris. Or, il nous aurait donné une visibilité à l'échelon parisien. Nous serons donc amenés au niveau du Conseil de Paris à revenir à cette proposition. Il y avait une conscience évidemment de l'adjoint, Monsieur BELLIARD sur cette difficulté. Nous sommes bien conscients les uns les autres que l'atteinte à une ville à 0 accident n'est pas jouable. Néanmoins, nous ne pouvons que constater une dégradation constante de l'espace public et un manque de suivi sur les travaux demandés. Car, il peut y avoir eu un accident sur la voie publique et, si vous retournez un mois après, l'endroit où l'accident a eu lieu est toujours dans le même état. Encore une fois, c'est un travail qui, en effet, doit se faire avec les mairies d'arrondissement – c'est, entre-autres, ce que ce vœu demande – et l'on ne peut que souhaiter que les mairies d'arrondissement soient plus encore associées à ce travail qui est absolument nécessaire car cette dégradation de l'espace public va à l'encontre de l'apaisement souhaité par nous tous, c'est-à-dire que c'est devenu un vrai danger à présent d'être piéton à Paris.

M. BOULARD : Merci. Christophe LEDRAN.

M. LEDRAN : Merci, Monsieur le Maire. En complément des propos de Brigitte KUSTER, je veux simplement dire que les sommes que vous avez annoncées Monsieur DUMESNIL, même si certaines paraissent bondir sur une certaine période temps, vous nous donnez différentes périodes et cela ne permet pas de comparer non plus véritablement la croissance des investissements. Il y a aussi la notion d'augmentation des coûts. En réalité, le budget d'entretien de la chaussée et des trottoirs est très précis dans notre vœu. Ce budget-là n'est pas en hausse du tout et, de toutes façons, compte-tenu de l'état de l'espace public à Paris, en particulier dans le 17ème arrondissement que nous connaissons bien, compte-tenu de son piteux état, ces sommes ne correspondent à rien du tout ! Il faudrait des sommes beaucoup plus importantes. C'est pour cela que nous avons fléché ce vœu, avec cet objectif particulier, effectivement, de s'attacher aux trottoirs, aux passages piétons notamment et, éventuellement, aux pieds d'arbres où nous avons effectivement beaucoup de chutes constatées avec les grilles ou avec des racines qui peuvent modeler le relief et provoquer des chutes.

M. BOULARD : Merci. Vous parliez de la section territoriale de voirie que nous connaissons bien avec Christophe LEDRAN et je peux vous dire qu'aujourd'hui, ils sont absolument démunis face à toutes les demandes que nous pouvons formuler au niveau de la mairie d'arrondissement. Démunis parce qu'il y a aujourd'hui un manque d'effectif dans les sections territoriales de voirie de la ville de Paris, que la territorialisation a encore du chemin à faire dans un certain nombre de priorités, notamment ce que nous proposons de créer des brigades d'urgence trottoirs, de la même façon que nous avons, avec des moyens très limités sur la propreté, avec des brigades d'urgence propreté d'arrondissement. Les mesures que nous proposons sont très concrètes. C'est un vœu qui va dans le bon sens, qui est opérationnel et pragmatique au regard des besoins que nous avons de répondre aux attentes légitimes des habitants. Y a-t-il d'autres observations ? Karen TAÎEB.

Mme TAÏEB : Je voulais intervenir car, à chaque fois, je me pose des questions et me demande quels sont vos interlocuteurs à la ville car lorsque l'on parle de territorialisation, les interlocuteurs sont évidemment en mesure de répondre à des questions d'urgence. Je ne me fais pas de publicité en disant que, récemment avenue de Villiers, j'ai pu, moi-même, voir un morceau de trottoir très abimé et l'on m'a fait savoir qu'il était dû à un accident. J'ai appelé les services et cela a été réparé le lendemain. Je peux vous montrer les photos, je n'ai même pas fait appel à vous, je ne vous l'ai même pas dit et cela a été fait le lendemain.

Remous dans la salle.

Mme TAÏEB : Lorsqu'une urgence peut générer d'autres chutes, je l'ai vu encore hier dans le 5ème arrondissement, nous sommes tous ambassadeurs et ambassadrices de la voie publique et nous devons tous pouvoir signaler des problèmes. Dans le 5ème arrondissement, j'ai remarqué qu'il y avait sur une grille de square des panneaux d'exposition qui pouvaient générer de l'insécurité. Ils s'étaient pliés sans doute à cause du vent. Cela a été retiré le lendemain matin. Il faut aussi dire que l'on sait agir dans l'urgence quand des problèmes sont signalés et je ne parviens donc pas à comprendre comment vous travaillez avec les interlocuteurs de la ville.

M. BOULARD : Et bien, Karen, puisque vous êtes efficace et avez des liens privilégiés avec les services, le Directeur de la voirie et des déplacements, Monsieur WOUTS, notre interlocuteur n'a répondu à aucun de nos mails et, ceci, depuis sa prise de fonctions. Donc, quand un Directeur de la ville nommé par la Maire de Paris ne répond pas au Maire d'arrondissement sur des sujets, cela pose un problème. Je vous passe les urgences qui sont maintenant un peu lointaines, pour dater de plusieurs mois et nous vous transmettrons si vous le souhaitez le fichier de toutes les lignes d'urgence localisées, parfois relancées à de multiple reprises. Ce n'est pas pour pointer du doigt une inaction, mais je dis simplement que cela ne suit pas et, si cela suit pour vous, tant mieux et j'aurais souhaité que vous soyez adjointe à la voirie après le remaniement de la Maire de Paris et nous aurions gagné en efficacité dans le 17ème, à coup sûr, chère Karen, j'en suis certain mais je passerai le message à la Maire de Paris sur le sujet. Plus sérieusement, bien sûr des choses se font et nous ne disons pas le contraire, mais nous disons simplement que le retard d'intervention est devenu préoccupant et nous avons des équipes qui, malheureusement, sont sous-dotées. Certaines sont découragées parce que, par exemple, les projets d'aménagement à étudier sont sortis de leurs compétences locales, pour rentrer dans un bureau central. C'est une véritable difficulté de redonner du pouvoir d'étude aux équipes locales. C'est cela la territorialisation et, en l'occurrence, nous avons un véritable problème sur les moyens pour entretenir, mais sur aussi la coordination des chantiers des concessionnaires. C'est nous qui en faisons le suivi, avec nos moyens extrêmement limités. Le suivi des chantiers GRDF et ENEDIS, c'est la mairie qui remonte ces problèmes et nous perdons aujourd'hui beaucoup de temps sur des missions qui ne relèvent pas de la responsabilité cabinet du Maire du 17ème, mais plutôt de la Direction de la voirie et des déplacements de la ville de Paris. Donc, soit l'on donne les moyens aux mairies d'arrondissement de piloter réellement un plan – nous n'irons pas trop loin – d'entretien régulier et courant des trottoirs, soit on continue comme cela et on montre ainsi l'impuissance de la mairie centrale à résoudre les problèmes. Tout cela n'est bon pour personne, ni pour la mairie d'arrondissement, ni pour la mairie de Paris et c'est pour cela que notre vœu va dans le bon sens et propose qu'elle délègue un peu de pouvoir en local sur des sujets qui sont, j'ai envie de dire, assez peu politisés et politiques. C'est dommage que nous ayons des débats de cet ordre, car il s'agit tout de même de la sécurité des piétons. Qui est pour cette délibération ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'approuver le plan d'action concernant le Plan Piéton 2023-2030 et de l'autoriser à prendre toutes décisions pour sa mise en œuvre ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe LEDRAN, adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au projet 2023 DVD 120

Nombre de votants : 33 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 6
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 27

DÉLIBÉRATION N° 17-23-286

OBJET : V172023082 Vœu rattaché au projet de délibération 2023 DVD 120 - Approbation du plan d'action 2023-2030 « Paris : priorité Piéton ! » Relatif à un plan parisien d'investissement pour l'entretien des trottoirs

M. BOULARD : Qui est pour le vœu présenté par Christophe LEDRAN ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Christophe Ledran et les élus de la majorité d'arrondissement

Considérant le Plan d'action 2023-2030 « Paris : priorité Piéton ! » proposé par la Ville de Paris ;

Considérant que ce Plan est doté d'un budget de 300 millions d'euros ;

Considérant que la marche est le mode de déplacement le plus utilisé à Paris ;

Considérant la hausse des accidents de voirie dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris sur la période 2019-2023 ;

Considérant que sur la même période, le montant consacré à l'indemnisation des victimes a augmenté de 30 % ;

Considérant que ces accidents touchent majoritairement des piétons ;

Considérant que ces accidents sont essentiellement dus à un défaut d'entretien de la voirie : trottoirs, passages piétons, pieds d'arbres ;

Geoffroy Boulard, Christophe Ledran et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :

- Lance un plan d'investissement pour l'entretien de la voirie pour la sécurité des piétons ;
- Permette aux maires d'arrondissement de piloter l'échelon local de ce plan.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172023082

Nombre de votants : 33 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 27
Suffrages exprimés contre : 6
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-287

OBJET : 2023 DAE 259 Subvention (8 800 euros) à l'association des commerçants de la rue de Courcelles pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (17e)

M. BOULARD : Nous poursuivons avec Pierre-François LOGEREAU, adjoint au Maire en charge du commerce, de l'artisanat, de la médiation entre professionnels et habitants, par la DAE 259 et Il y a beaucoup de délibérations du même registre.

M. LOGEREAU : Merci, Monsieur le Maire. C'est un moment agréable, je pensais que tout l'argent c'était envolé à Tahiti mais il en est resté un peu pour subventionner quelques associations de commerçants. Je vais commencer par l'association des commerçants de la rue de Courcelles que nous avons eu la joie d'inaugurer la semaine dernière, Monsieur le Maire. La subvention proposée par la mairie de Paris est de 8 500 euros pour un budget d'opérations de 31 800 euros. C'est, évidemment, beaucoup moins que l'année dernière, mais il reste encore quelque chose. Je vous propose de voter pour cette délibération.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2511- 11 et suivants ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association des commerçants de la rue de Courcelles (17e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2023 ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre-François LOGEREAU, adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DAE 259

Nombre de votants : 33 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-288

OBJET : 2023 DAE 260 Subvention (4 000 euros) à l'association des commerçants du village Saint- Ferdinand pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (17e)

M. BOULARD : La DAE 260

M. LOGEREAU : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit là de l'association des commerçants du village Saint-Ferdinand que nous avons également inauguré en fin de semaine dernière. Je voulais d'ailleurs remercier, je l'ai oublié tout à l'heure, Monsieur Emanuel PELLET pour son association de Courcelles et je voulais remercier ici Madame Carole BENOUAICH pour son dévouement car c'est un vrai dévouement de s'occuper d'une association de commerçants. Il y a toujours beaucoup de monde pour l'appel et beaucoup moins pour y participer, voire même payer et c'est donc tout à leur honneur. Pour l'association de Saint-Ferdinand, il est proposé par le Conseil de Paris une subvention de 4 000 euros, sur un budget de 15 300 euros et je vous demande donc de bien vouloir, chers collègues, voter pour cette subvention ;

M. BOULARD : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2511- 11 et suivants ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association des commerçants du Village Saint-Ferdinand (17e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2023 ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre-François LOGEREAU, adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DAE 260

Nombre de votants : 33 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-289

OBJET : 2023 DAE 261 Subvention (3 000 euros) à l'association Marché Poncelet Bayen pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (17e)

M. BOULARD : DAE 261.

M. LOGEREAU : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit donc d'une délibération que nous allons voter ce soir du marché Bayen représenté par Jérôme TRAUCHESSEC, un président également dynamique pour une subvention de 3 000 euros sur un budget de 11 800 euros. Je vous propose donc de voter cette subvention.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2511- 11 et suivants ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association Marché Poncelet Bayen (17e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2023 ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre-François LOGEREAU, adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DAE 261

Nombre de votants : 33 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-290

OBJET : 2023 DAE 262 Subvention (3 000 euros) à l'association les Bati-Nettes pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (17e)

M. BOULARD : DAE 262.

M. LOGEREAU : Il s'agit là de l'association des Bati-Nettes qui est présidé par Axel BASNER. Il s'agit donc d'une subvention proposée par le Conseil de Paris de 3 000 euros. C'est une jeune association qui en aurait mérité un petit peu plus, mais, c'est une baisse importante pour un budget de 15 300 euros et c'est vraiment un peu léger. Je vous demande évidemment de voter pour, chers collègues.

M. BOULARD : Merci. Nous n'avons pas de demande d'explication. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2511- 11 et suivants ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association les Bati-Nettes (17e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2023 ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre-François LOGEREAU, adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DAE 262

Nombre de votants : 33 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-291

OBJET : 2023 DAE 267 Subvention (5 300 euros) à l'union des commerçants de l'avenue de Saint-Ouen pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (17e, 18e)

M. BOULARD : DAE 267.

M. LOGEREAU : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit cette fois-ci de l'union des commerçants de l'avenue de Saint-Ouen qui, vous le savez, se partage entre le 18ème et le 17ème et le côté 17ème est très actif. Je voulais ici féliciter Monsieur Franck AMRANE qui a repris cette association seul il y a quelques mois et qui se donne, là aussi, beaucoup de mal, avec l'ensemble des commerçants, bien sûr. La subvention proposée par la mairie de Paris est de 5 300 euros pour une opération à 17 800 euros et elle avait été de 8 800 euros l'année dernière. Il y a là 3 000 euros en moins, on ne sait pas non plus pourquoi, mais on va encore le voter, si vous voulez bien mes chers collègues voter pour.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2511- 11 et suivants ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'union des commerçants de l'avenue de Saint-Ouen (18e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2023 ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre-François LOGEREAU, adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DAE 267

Nombre de votants : 33 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-292

OBJET : 2023 DAE 310 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. Montant : 2 000 euros

M. BOULARD : Nous poursuivons par la DAE 310. Toujours Pierre-François LOGEREAU.

M. LOGEREAU : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit cette fois d'une indemnisation de la CRA, toujours pour indemniser les commerçants qui ont beaucoup souffert, comme j'ai eu l'occasion de vous le dire à chaque conseil. Cette fois-ci, le Conseil de Paris propose 2 000 euros pour la société SCIHA, ce sont des parkings situés boulevard Gouvion Saint-Cyr pour lesquels je vous demande de voter pour.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511–1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018, suivie de la délibération du Conseil de Paris des 5, 6, 7 et 8 juin 2023 prorogeant le mandat de la Commission de règlement amiable pour l'examen des demandes d'indemnisation des entreprises situées le long du tracé du chantier de prolongement du tramway de la Porte d'Asnières à la Porte Dauphine ;

Vu la proposition formulée par la Commission d'indemnisation amiable le 29 septembre 2023 au titre des préjudices causés à l'intéressé pour la période comprise entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022 et l'engagement de la RATP de participer à l'indemnisation de l'intéressé sur les bases proposées par cette dernière ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'indemnisation à l'amiable d'une entreprise ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre-François LOGEREAU, adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DAE 310

Nombre de votants : 33 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-293

OBJET : Élection d'un nouveau représentant du conseil d'arrondissement au sein des conseils des écoles (172 023 028)

M. BOULARD : Nous passons à la parole à Géraldine ROUAH, adjointe à l'éducation et à l'enseignement supérieur pour une délibération technique.

Mme ROUAH : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, cette délibération propose d'élire sans procéder à un scrutin secret un nouveau représentant du conseil d'arrondissement au sein des conseils des écoles élémentaires LEMERCIER et TRUFFAUT. Conformément au code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.2511-19, vu la lettre de démission de M. Olivier BOUET en date du 11 novembre 2022, adressée à Monsieur le Maire, vu la lettre d'information adressée à la Maire de Paris et au Préfet de la Région Ile de France en date du 15 novembre 2022 et vu la proposition de Monsieur le Maire de désigner Madame Marie CONTENT, conseillère de notre arrondissement en tant que représentante du conseil du 17ème arrondissement au sein des conseils des écoles élémentaires Lemercier et Truffaut, il vous est donc proposé de procéder à un vote à la majorité des suffrages exprimés et je vous propose de voter favorablement la désignation de Madame Marie CONTENT au sein des conseils des écoles élémentaires LEMERCIER et TRUFFAUT.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.2511-19 ;

Vu la lettre de démission de M. Olivier BOUET en date du 11 novembre 2022, adressée à M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

Vu la lettre d'information adressée à la Maire de Paris et au Préfet de la Région Ile de France en date du 15 novembre 2022 ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

ARTICLE UNIQUE : Mme Marie CONTENT, conseillère du 17e arrondissement, est désignée en tant que représentante du conseil du 17ème arrondissement au sein des conseils des écoles élémentaires Lemercier et Truffaut, à l'unanimité des suffrages exprimés.

Conformément à l'article L.2511-19 du code général des collectivités territoriales, les votants à l'unanimité ont décidé de ne pas procéder au scrutin secret.

Nombre de votants : 33 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-294

OBJET : 2023 DASCO 108 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (55 000 euros), subventions d'équipement (34 992 euros) et subventions pour travaux (96 177 euros)

M. BOULARD : Toujours, Madame ROUAH pour le DASCO 108.

Mme ROUAH : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, les dotations complémentaires de fonctionnement proposées dans la présente délibération représentent un montant total de 55 000 euros qui sera réparti entre 7 collèges pour couvrir les dépenses supplémentaires de chauffage et d'électricité, pour financer le transport vers les installations sportives, ainsi que la maintenance et le remplacement des extincteurs et, également, pour prendre en charge les réparations et la maintenance de la téléphonie dans un collège. Malheureusement, aucun collège du 17ème n'est concerné par ces dotations complémentaires, c'est moche ! Les subventions d'équipements sont proposées pour un montant total de 34 992 euros réparties entre trois établissements. Elles viennent en complément d'un recensement annuel des besoins en matériel et mobilier réalisé auprès de l'ensemble des collèges publics parisiens. Elles permettront l'acquisition de casiers pour les élèves, le développement d'outils numériques, ainsi que l'achat de photocopieurs. Eh bien, c'est moche également, puisqu'aucun collège du 17ème n'est concerné par ces subventions d'équipement ! En revanche et enfin, si les principaux travaux des collèges sont conduits par les directions des constructions publiques et de l'architecture et la direction des affaires scolaires, la collectivité a aussi mis en place un dispositif d'attribution de subventions à ces établissements leur permettant de faire face à des travaux urgents ou ne présentant pas de technicité particulière. Les marchés publics correspondant sont passés directement par les collèges. Le montant total des subventions proposé dans la présente délibération est de 96 177 euros qui sont répartis entre 17 établissements. Il s'agit-là d'attribuer, d'une part 8 234 euros au collège Pierre de RONSARD pour le contrôle et le remplacement des extincteurs et la réparation de l'ascenseur, d'autre part 20 009 euros au collège Stéphane MALLARMÉ pour le remplacement d'interphones et le remplacement de robinets de radiateurs, tés de réglages et purgeurs dans les logements de fonction. Je vous propose, Monsieur le Maire, mes chers collègues, de bien vouloir émettre un avis favorable à la DASCO 108.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu la délibération 2022 DASCO 70, du Conseil de Paris des 11, 12, 13 et 14 octobre 2022, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2023 des collèges autonomes (10 947 737 euros) ;

Vu la délibération 2022 DASCO 71, du Conseil de Paris des 11, 12, 13 et 14 octobre 2022, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2023 des collèges imbriqués avec un lycée (2 779 333 euros) ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris, soumet à l'approbation l'octroi de dotations complémentaires de fonctionnement (55 000 euros), de subventions d'équipement (34 992 euros), et de subventions pour travaux (96 177 euros) à certains collèges publics parisiens ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DASCO 108

Nombre de votants : 33 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-295

OBJET : 2023 DEVE 89 Chambre Funéraire des Batignolles – Approbation d'un contrat de délégation de service public pour la gestion de la Chambre funéraire des Batignolles

M. BOULARD : Nous poursuivons l'examen de nos délibérations par la dernière délibération de notre conseil ce soir. C'est la DEVE 89. Elle est présentée par Michel TERRIOUX, conseiller d'arrondissement délégué à la politique mémorielle, à la citoyenneté, au monde combattant et aux affaires funéraires

M. TERRIOUX : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, je vais vous présenter un renouvellement de la DSP portant sur l'exploitation de la chambre funéraire des Batignolles. Vous vous souvenez qu'une nouvelle organisation a été mise en place en confiant à une entreprise privée le soin de gérer cette chambre funéraire. Je vous rappelle également que, à Paris, il existe deux chambres funéraires et que celle qui nous concerne se trouve évidemment dans le cimetière des Batignolles, sous le périphérique. Donc des problèmes de visibilité, de signalisation que nous verrons dans quelques instants. Je vous rappelle que cette chambre funéraire comprend 42 cases réfrigérées. En 2021, 1 793 décès ont eu lieu dans l'arrondissement. Cette délégation concerne, en plus de l'exploitation du site, un certain nombre d'améliorations : l'accessibilité du service à tous les usagers, la mise en œuvre d'une simplification de toutes les formalités administratives et, ceci, pour 5 ans. Je voudrais préciser 3 points : le premier est la qualité du service aux usagers qui est en nette amélioration. Il a été mis en place des opérations de continuité d'activité en cas de crise. En matière de tarification, il n'y a pas de changement. En matière de qualité technique environnementale, par contre, de nombreuses mesures vont être prises comme des travaux pour 463 000 euros, un effort significatif de végétalisation, une nouvelle identité visuelle et, sur ce point, nous avons été consultés et nous avons assuré un suivi très important sur cette identité visuelle. Comme je vous le rappelais tout à l'heure, cette chambre funéraire se trouve sous le périphérique et l'accès y est difficile. Ensuite, est prévu un investissement de 253 000 euros pour rénover les locaux, notamment le standard, la création d'une borne de recharge de véhicules électriques et un calendrier mis en œuvre pour un an pour démarrer un certain nombre d'autres travaux, mais qui n'auront pas d'impact sur les horaires d'ouverture. Le dernier point concerne la redevance. Vous savez que la redevance à la mairie de Paris n'est pas neutre. Elle comprend, d'une part, une part fixe de 1 000 euros et une part variable réalisée sur la totalité du chiffre d'affaires, selon un barème progressif. En 2022, la redevance versée à la mairie de Paris a été de 213 000 euros. Chers collègues, je vous demande de voter ce renouvellement de la DSP à cette société qui a maintenant une délégation de service public et c'est un point important, même si, peu d'habitants connaissent cette chambre funéraire et l'organisation très pragmatique qui la concerne. Je vous remercie.

M. BOULARD : Merci beaucoup pour la présentation de cette délibération. Y a-t-il des observations ? Des interventions ? Nous allons passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu les articles L. 1411- 1 à L. 1411- 19 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 1411- 4 et L. 1413- 1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 2223- 19 à L. 2223- 37 et L. 2223- 44 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux, en date du 16 février 2023 ;

Vu la délibération 2023 DEVE 18 en date du 14, 15, 16 et 17 mars 2023, par lequel le Conseil de Paris approuve le lancement d'une procédure de délégation de service public pour la gestion de la chambre funéraire des Batignolles et de son exploitation future par une société publique locale ;

Vu la décision unanime du 11 octobre 2023 de sélection du candidat admis à présenter une offre de la Commission prévue et désignée en application de l'article L.1411- 5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport du 11 octobre 2023, de la Commission prévue et désignée en application de l'article L.1411- 5 du code général des collectivités territoriales émettant un avis favorable pour l'engagement de négociations avec les candidats sur la base des offres déposées ;

Vu le rapport de la Maire de Paris sur le choix du concessionnaire et l'économie du contrat ;

Vu le projet de contrat de délégation de service public portant sur la gestion et l'exploitation de la chambre funéraire des Batignolles joint à la présente délibération ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'approuver la signature, avec la Société Publique Locale Funéraire de Paris, d'un contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la chambre funéraire des Batignolles ;

Sur le rapport présenté par M. Michel TERRIOUX, conseiller du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DEVE 89

Nombre de votants : 33 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

M. BOULARD : Nous allons examiner maintenant les vœux non-rattachés. Nous allons peut-être faire un petit point, comme je le propose maintenant à chaque conseil.
Sur les onze vœux qui ont été adoptés au conseil d'arrondissement du 30 octobre dernier, plusieurs vœux ont été rapportés et présentés en séance du Conseil de Paris.
Le vœu relatif à la convention de délégation de logements de l'AP-HP adopté ici en Conseil d'arrondissement a été déposé sous forme d'amendement au Conseil de Paris et a été rejeté par l'exécutif.
Le vœu relatif au dysfonctionnement du service de délivrance des cartes mobilités inclusion adopté par notre Conseil d'arrondissement présenté au Conseil de Paris a été rejeté par l'exécutif.
Le vœu relatif au fonctionnement du service de mobilités adapté PAM adopté en Conseil d'arrondissement présenté au Conseil de Paris a été adopté, notamment avec nos amis du 8ème arrondissement.
Le vœu relatif à l'adaptation de la charte de qualité des commerces de la ville de CLICHY et notamment son extension à l'avenue a été adopté au Conseil d'arrondissement, présenté au Conseil de Paris, amendé par l'exécutif et adopté à l'unanimité du Conseil de Paris.
Le vœu relatif à la piscine Champerret et aux dysfonctionnements constatés, parfois graves a été adopté au Conseil d'arrondissement, présenté au Conseil de Paris, adopté par l'exécutif, avec des amendements que j'ai acceptés.
Vœu relatif au Plan Vélo, adopté ici au Conseil d'arrondissement, présenté au Conseil de Paris et rejeté par l'exécutif.
Vœu relatif à la part des mairies d'arrondissement dans le nouveau dispositif d'attribution des logements sociaux à Paris, voté dans le 17ème arrondissement, présenté au Conseil de Paris, rejeté par l'exécutif.
Le vœu relatif à l'avenir des ateliers Berthier présenté et voté en Conseil d'arrondissement, présenté au Conseil de Paris, rejeté par l'exécutif

et, enfin, le vœu pour la majorité de l'arrondissement qui avait été présenté au Conseil d'arrondissement lié au soutien de la ville de Paris aux victimes des attaques terroristes islamistes du 16 octobre, n'a pas été repris au Conseil de Paris et a été repris dans un vœu du groupe qui a ensuite fait l'objet d'un vœu du Conseil de Paris dans son ensemble.
Pour les autres vœux, le vœu relatif à la dénomination des futures stations du tramway qui avait occupé nos travaux lors du dernier Conseil a été adopté, souvenez-vous en, avec des amendements.
Un vœu d'arrondissement présenté au Conseil de Paris qui a été adopté à l'unanimité sur la dénomination Porte des Ternes Anny Flore.
Le vœu qui avait été présenté sur les panneaux d'information et de barrières de protection contre l'air concentré de particules fines expulsé par les bouches d'aération du métro parisien avait été adopté par le conseil d'arrondissement, mais n'a pas été relayé au Conseil de Paris.
Voilà une petite synthèse que je trouve intéressante sur l'avancement de nos différents sujets.

DÉLIBÉRATION N° 17-23-296

OBJET : V172023077 Vœu relatif à la multiplication des campements

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Hugues Charpentier, Lourdes Fernandes et les élus de la majorité d'arrondissement

M. BOULARD : Nous enchaînons par le vœu 77 présenté par Hugues CHARPENTIER, adjoint au Maire en charge de la sécurité et de la tranquillité publique, chargé du quartier Epinettes – Bessières.

M. CHARPENTIER : Merci, Monsieur le Maire. Un vœu relatif aux campements que nous observons sur l'espace public et qui se multiplient depuis ces derniers mois. Ce n'est pas nouveau, cela fait un an que nous constatons ce phénomène qui a été accéléré, il faut le dire par la fermeture de certaines places en logements sociaux et qui, malheureusement, risque de s'accélérer avec l'arrivée des JO, puisqu'un grand nombre d'hôtels sociaux sont conventionnés avec la Préfecture pouvant rompre ces conventions dans l'objectif d'accueillir des touristes, évidemment, puisque ce sera à nouveau lucratif. Je vous rappelle qu'il a été conventionné par effet d'opportunité par rapport au COVID, avec la Préfecture pour combler les chambres vides. On va donc se retrouver avec un phénomène de personnes à la rue encore plus important et qui va nous donner beaucoup de travail, puisque c'est un sujet qui nous occupe quasi-quotidiennement avec les élus et les cabinets. Nous sommes dans une position qui n'est pas évidente, puisque nous recevons les doléances des riverains et devons aussi nous occuper de la façon la plus humaine possible de ces situations qui ne sont jamais simples et qui sont, somme toute, uniques. Il n'y a pas de remède miracle, il faut la coordination d'un certain nombre d'acteurs. Dans ce dispositif aujourd'hui, la mairie d'arrondissement n'a pas de rôle défini. Nous prenons l'initiative d'être des facilitateurs avec l'ensemble des services concernés : la police municipale, la police nationale, la Direction de la propreté, parfois d'autres directions telles la Direction de la voirie, cela dépend de la situation, mais, dans le dispositif, la mairie de l'arrondissement n'a pas de rôle clé et cela nous freine énormément, puisque, n'étant pas donneur d'ordre direct, les services se « renvoient très souvent la balle », pour expliquer que ce n'est jamais à eux de traiter le sujet, quel que soit le sujet. Vous le voyez, cela nous place dans une situation compliquée, puisque nous devons traiter ces personnes de la manière la plus humaine possible pour les remettre dans la vie sociale normale pour un hébergement d'accompagnement social, traiter aussi les doléances des riverains parce que, parfois, nous avons des campements qui sont insalubres. Il y a parfois aussi des problèmes d'incivilité et d'agressivité que nous devons traiter. Dans ce cadre, en tant qu'élus locaux et j'allais dire « micro-locaux » parce que ces situations sont souvent très urgentes et proches du terrain, on ne peut l'être plus, nécessitent une action de proximité et dans ce cadre-là, nous demandons à la Maire de Paris de prendre une décision ou, du moins, des initiatives fortes pour définir un nouveau processus pour traiter ces sujets et surtout mettre au cœur de ce dispositif la mairie d'arrondissement et le Maire. Merci à tous !

M. BOULARD : Merci. Explications de vote ? Mariam MAMAN

Mme MAMAN : Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et à tous, merci Hugues pour cette explication qui est très humaniste et à laquelle nous souscrivons, totalement au constat qui est alarmant. Néanmoins, je vais présenter des éléments de contexte qui permettront aussi

d'expliquer notre vote. Il faut savoir que la ville de Paris a travaillé pendant plus de 2 ans à la constitution d'un protocole partagé avec la mairie de Paris, la Préfecture de police et les Préfectures de région, afin justement de s'occuper de la gestion de ces campements. Ce protocole définit, entre autres, que l'éviction ne peut se faire qu'en cas de nuisance caractérisée ou emplacement dangereux. Quand un campement est installé depuis un certain temps et que l'arrondissement souhaite que les personnes soient accompagnées vers un lieu d'hébergement, le protocole peut, à ce moment-là, être déclenché, comme vous devez le savoir et il garantit un accompagnement social d'ouverture de droits fondamentaux et, une fois un hébergement adapté aux besoins de la personne, un travail de conviction s'enclenche jusqu'à la définition d'une date d'intervention pour mettre à l'abri, la ou les personnes concernées et les accompagner vers un hébergement. Donc, effectivement, c'est bien indiqué dans le vœu. Vous parliez de fin de conventionnement avec l'État. Il faut savoir que la ville de Paris est très mobilisée, notamment face au désengagement de l'État. Il faut savoir que, malgré les manques alloués, l'hébergement d'urgence est tout de même un dossier prégnant pour la ville de Paris et elle s'attache à résoudre au mieux ces problématiques et de nombreux élus de la majorité et même de l'opposition sont engagés dans cette démarche. Malheureusement, nous voterons contre ce vœu, simplement du fait de sa rédaction, de la manière dont le vœu a été écrit et, surtout, de la demande finale. Comme vous devez le comprendre par rapport à mon exposé, la décision n'est pas unilatérale de la part de la mairie de Paris et c'est un travail concerté. Tout protocole est bien sûr perfectible, mais là, en l'occurrence, nous ne voterons pas en faveur de ce vœu.

M. BOULARD : Merci pour votre explication que je n'ai pas bien comprise, pour tout vous dire. Le protocole est fait pour être efficace et vous propose qu'il le soit et soit partagé par les mairies d'arrondissement. Vous avez bien cité l'État, La préfecture de région, la ville de Paris. Nous voyons sur le terrain que cela ne fonctionne pas bien et c'est pourquoi nous avons souhaité proposer une nouvelle procédure, qu'elle soit discutée par la ville et plus efficace, plus rapide et qu'elle remette la mairie au cœur du dispositif et d'un protocole que vous avez décrit de manière très administrative. Nous, de manière très concrète et opérationnelle, nous estimons avoir besoin d'un processus beaucoup plus simple entre les Directions, comme cela a été rappelé par Hugues CHARPENTIER, qui se « renvoient la balle » sur la prise en charge. Nous vous rejoignons, évidemment, sur le désengagement de l'État et la non-anticipation de la fin des conventionnements avec les hôtels, notamment. Nous avons laissé un certain nombre d'hommes à la rue, beaucoup dans notre quartier, dès le mois d'avril qui correspondent à la fin de la trêve hivernale, sans solution. C'est un constat partagé, mais ce vœu est constructif et nous aurions aimé rencontrer votre adhésion sur ce vœu qui, tôt ou tard, parviendra à faire modifier le processus actuel et ce protocole qui n'est pas complètement opérationnel et territorialisé comme j'aime le rappeler, cher Karen. Benjamin MALLO pour la majorité Présidentielle.

M. MALLO : Merci, Monsieur le Maire. Nous partageons ce qui a été dit et nous voterons favorablement ce vœu, merci.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Le vœu est adopté.

Considérant la multiplication des campements de personnes à la rue observée dans l'ensemble du 17e arrondissement ;

Considérant que ce phénomène peut être en partie expliqué par la fin de conventionnement avec l'État d'un grand nombre d'hôtels à l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques ;

Considérant que la multiplication des campements et/ou points de fixation et leur expansion entraîne des situations difficiles à maîtriser pour les arrondissements ;

Considérant que les difficultés rencontrées portent autant sur le plan de l'accompagnement social des personnes à la rue que sur les conséquences possibles pour le voisinage ;

Considérant que ces situations perdurent notamment à cause d'un processus trop long, fastidieux et inefficace pour la prise en charge de ces personnes et le déplacement des campements ;

Considérant que dans certains cas, l'éviction de ces campements est nécessaire pour des raisons de salubrité et de sécurité et ne peut attendre qu'un hébergement soit proposé ;

Considérant la nécessité et l'urgence de mettre en place des procédures où le maire d'arrondissement est au cœur du processus de décisions ;

Geoffroy Boulard, Hugues Charpentier, Lourdes Fernandes et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :

- Définisse sans délai une nouvelle procédure, plus efficace et plus rapide, que les Maires d'arrondissement pourraient enclencher instantanément.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172023077

Nombre de votants : 33 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 27
Suffrages exprimés contre : 6
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-297

OBJET : V172023078 Vœu relatif au contrôle des locations meublées touristiques soumises à déclaration dans le parc social de la Ville de Paris

Vœu présenté par Geoffroy BOULARD, Scévole de LIVONNIERE et les élus de la majorité d'arrondissement.

M. BOULARD : Le vœu 78 est présenté par Scévole de LIVONNIÈRE, adjoint au Maire en charge de l'habitat et des relations avec les bailleurs sociaux.

M. de LIVONNIÈRE : Merci, Monsieur le Maire. Le titre est assez évocateur, puisque c'est un vœu relatif au contrôle des locations meublées touristiques soumises à déclaration dans le parc social de la Ville de Paris. Je précise bien qu'il s'agit du parc social car, je constate et c'est un phénomène récurrent dans tout l'immobilier parisien, l'augmentation des locations en meublé touristique, mais ce qui est beaucoup plus surprenant est de constater également qu'il y a des sous-locations en meublé touristique dans le parc social. Je rappelle que cette pratique est tout à fait interdite, que la loi l'interdit. Comme nous en constatons une augmentation, nous souhaitons rappeler que, comme nous connaissons les adresses du parc social, comme nous contrôlons, via déclaration préalable, le métier ou l'activité de loueur en meublé touristique, nous demandons que la Maire de Paris refuse et rende impossible la déclaration en tant que loueur d'un parc social et qu'elle procède aux radiations de ces loueurs qui sont déjà identifiés et que l'on facilite également le travail des bailleurs sociaux dans cette action. Les services de la ville m'ont opposé la RGPD, mais, j'ai pu le contrôler : évidemment, la ville est dotée de cet outil qui permet de collecter et de contrôler. C'est pour cela, mes chers collègues, que je vous demande d'approuver ce vœu.

M. BOULARD : Merci. Explications de vote ? Karim ZIADY.

M. ZIADY : Merci, Monsieur le Maire. Nous partageons une bonne partie des considérants et une partie des attendus, mais nous nous abstiendrons sur ce vœu qui est déjà prévu. Je rappelle que la ville de Paris écrit qu'il est illégal de sous-louer son logement social, que toutes les formes de sous-location sont interdites, y compris les meublés touristiques de type AirB&B et c'était déjà précisé lorsqu'ils sont apparus à Paris. Peut-être faudra-t-il effectivement faire une grosse campagne dans les mois à venir, mais, en tout cas, c'est déjà prévu et déjà écrit. Une action de sensibilisation de tous les bailleurs est déjà prévue et je pense qu'elle va être refaite car il faut qu'elle soit effective et effectuée, mais, en tout cas, il est bien prévu de

rappeler ces interdictions. Effectivement la ville doit accompagner les bailleurs et, à mon avis, harmoniser les contenus de communication, d'un bailleur à l'autre. Je rappelle que les bailleurs sont dans une démarche de prévention et de pédagogie en amont des Jeux Olympiques pour déjà sensibiliser les risques liés à ces mises en relation et les sanctions encourues ne se traduisent pas automatiquement par l'expulsion. Sachant que la relation bailleur – locataire est justement la gestion du bailleur et pas la gestion de la ville de Paris. Je pense qu'il faudra effectivement une bonne campagne de communication et il y a beaucoup de choses que vous défendez dans vos vœux qui sont déjà prévues et qui avaient d'ailleurs été rappelées par Ian BROSSAT dans notre assemblée du Conseil de Paris. Nous nous abstiendrons donc sur ce vœu.

M. BOULARD : Merci pour votre explication de vote. Majorité Présidentielle.

M. MALLO : Merci, Monsieur le Maire. J'ai entendu ce qui a été dit par Monsieur ZIADY, mais néanmoins nous allons voter pour ce vœu.

M. BOULARD : Merci. Nous allons pouvoir passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Considérant le phénomène de sous-location en meublé touristique à Paris et son renforcement attendu pendant la période des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris ;

Considérant que ce phénomène est également très répandu aux adresses du parc social ;

Considérant qu'il est formellement interdit de sous-louer un logement du parc social ;

Considérant que la location meublée touristique est soumise à déclaration auprès des services de la Ville de Paris ;

Considérant que cette déclaration préalable et les données collectées peuvent servir à des fins de contrôle du respect des règles en vigueur par les agents du Bureau de la Protection des locaux d'habitation de la Ville de Paris, selon les conditions générales d'utilisation de la plateforme de déclaration ;

Considérant que les adresses du parc locatif social sont connues ;

Geoffroy BOULARD, Scévole de LIVONNIERE et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Mairie de Paris :

- Refuse et rende impossible les déclarations des loueurs en meublés touristiques domiciliés aux adresses du parc social ;
- Procède à la radiation des loueurs qui auraient déclaré un logement dans le parc social ;
- Facilite le travail des bailleurs sociaux en procédant à des contrôles sur la base des déclarations en meublé touristique.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172023078

Nombre de votants : 33 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 27
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 6

DÉLIBÉRATION N° 17-23-298

OBJET : V172023079 Vœu relatif aux soins palliatifs à Paris

Vœu présenté par Geoffroy BOULARD, Alix BOUGERET, Hélène JACQUEMONT et les élus de la majorité d'arrondissement.

M. BOULARD : Nous poursuivons par le vœu présenté par Hélène JACQUEMONT, conseillère de Paris, en charge de la solidarité, de la prévention et de l'autonomie et de la dépendance des seniors, vœu relatif aux soins palliatifs.

Mme JACQUEMONT : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, les soins palliatifs, comme vous le savez sans doute, sont des soins qui ont pour objectif de soulager la douleur physique, mais également la souffrance psychologique et sociale, dans une vision intégrative de la personne, tout en soutenant son entourage. La loi de 1999 a garanti le droit pour tous à l'accès aux soins palliatifs, la loi 2016 dite Claeys/Leonetti reconnaît de nouveaux droits en faveur des personnes malades en fin de vie. Néanmoins, dans ce contexte, 80 % des demandes d'admission à des soins palliatifs, sont refusées, alors même que nous sommes dans un contexte de vieillissement de la population et que les besoins d'accompagnement de ces personnes âgées s'amplifient, d'année en année. Un tiers des français s'estiment ignorant de la réalité des soins palliatifs. Il faut savoir qu'une majorité de malades meurent mal, dans des équipements de soins inadaptés, souvent au service des urgences, dans des conditions indignes, entourés de personnels qui ne sont pas formés, sans prise en compte de leur détresse psychologique et de leur souffrance psychique. La politique de santé publique à Paris se doit de soutenir le développement des soins palliatifs en termes de structures et d'accessibilité. Dans le 17ème arrondissement, c'est l'Équipe Mobile de Soins Palliatifs Territoriale - Réseau Quiétude qui intervient au domicile des patients vis-à-vis des situations palliatives et pour soutenir les aidants et les professionnels de terrain. Néanmoins, la notoriété et les moyens de cette équipe, sont limités comme vous pouvez imaginer. C'est pour ces raisons que nous émettons le vœu que la ville de Paris réalise un état des lieux, arrondissement par arrondissement des structures et des dispositifs d'accompagnement aux soins palliatifs, mais également, pallie le déficit d'image de ces soins palliatifs en facilitant l'accessibilité et en informant les publics concernés, par exemple en proposant une campagne d'information et de sensibilisation à la culture palliative pour tous. Deuxièmement, s'engage pour développer les soins palliatifs en s'associant à la journée mondiale des soins palliatifs par différentes actions. Cela permettrait de sensibiliser les parisiens à ce sujet.

M. BOULARD : Merci. Y a-t-il des explications de vote ? Fabrice DASSIÉ.

M. DASSIÉ : Merci, Monsieur le Maire, merci, Madame JACQUEMONT pour l'explication de ce vœu. Nous partageons une grande partie des considérants. Nous voudrions aussi rappeler les éléments qui nous paraissent essentiels sur ce sujet délicat des soins palliatifs et la fin de vie, plus généralement. Le Centre National des Soins Palliatifs et la question de la fin de vie évoquent que plus de 10 % de la population a plus de 75 ans et que ces chiffrent vont doubler d'ici une quarantaine d'années. C'est une vraie question de santé publique qui appelle à une mobilisation totale et complète, mais nous avons deux grandes difficultés aujourd'hui sur l'accès aux soins palliatifs : c'est d'abord la question du personnel et nous en avons déjà largement discuté, notamment dans la question de la petite enfance et aussi le manque de lits très largement insuffisants. Nous le savons, la revendication grandissante des français sur la question de mourir dans la dignité, nous estimons ce vœu beaucoup plus fléché vers l'ARS ou le Ministère de la Santé, beaucoup plus qu'au niveau de l'État ou de la ville de Paris. Bien que partageant l'essentiel des considérants, nous allons nous abstenir sur ce vœu. Je vous remercie.

M. BOULARD : Merci. Pour la majorité présidentielle, Bertrand LAVAUD.

M. LAVAUD : Nous partageons les considérants et allons voter pour ce vœu.

M. BOULARD : Merci. Nous allons pouvoir passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Considérant que les soins palliatifs permettent d'accompagner la fin de vie des personnes malades en soulageant leur douleur physique, mais aussi leur souffrance psychologique et sociale, dans une vision intégrative de la personne, tout en soutenant leur entourage ;

Considérant que la loi de 1999 visant à garantir le droit à l'accès aux soins palliatifs dispose que « toute personne malade dont l'état le requiert le droit d'accéder aux soins palliatifs et à un accompagnement » ;

Considérant la loi de 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, dite loi Kouchner, qui rappelle les droits fondamentaux rattachés à la personne humaine dans le système de santé ;

Considérant la loi de 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie, dite loi Leonetti, qui rappelle l'interdiction de toute obstination déraisonnable dans les traitements et soins;

Considérant la loi de 2016, créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie, dite loi Clayes-Leonetti, qui reconnaît le droit à la sédation profonde et continue jusqu'au décès sous certaines conditions, et rappelle le droit pour le patient de refuser un traitement ;

Considérant néanmoins que 80 % des demandes d'admission en soins palliatifs sont refusées, alors même que dans un contexte de vieillissement de la population, les besoins d'accompagnement des personnes âgées s'amplifient d'année en année ;

Considérant que le déficit d'image dont souffre la fin de vie empêche un traitement médiatique approprié à la hauteur des enjeux, le tiers des Français s'estimant ignorant de la réalité des soins palliatifs ;

Considérant que faute d'équipement suffisant, une majorité de malades meurt dans des équipements inadaptés, souvent en hospitalisation d'urgence, dans des conditions indignes, entourée de personnels sans formation adéquate, sans prise en compte de leur détresse psychologique et de leur souffrance psychique ;

Considérant que la politique de santé publique de Paris se doit de soutenir le développement des soins palliatifs en termes de structures et d'accessibilité ;

Considérant que sur le 17e arrondissement, la structure intervenant dans le cadre des soins palliatifs est l'Equipe Mobile de Soins Palliatifs Territoriale - Réseau Quiétude, qui intervient au domicile des patients pour évaluer les situations palliatives, soutenir les patients, les aidants et les professionnels de terrain et coordonner l'organisation des soins au domicile, dont la notoriété et les moyens sont limités ;

Geoffroy BOULARD, Alix Bougeret, Hélène Jacquemont et les élus de la majorité municipale émettent le vœu que la mairie de Paris :

- Réalise un état des lieux par arrondissement des structures et dispositifs d'accompagnement proposés à Paris en matière de soins palliatifs ;
- Facilite l'accessibilité aux soins palliatifs en informant les publics concernés, par exemple en proposant une campagne d'information et de sensibilisation à la culture palliative ;
- S'associer à la Journée mondiale des soins palliatifs par différentes actions, qui permettraient de sensibiliser les parisiens aux enjeux de la fin de vie, qui restent encore largement méconnus.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172023079

Nombre de votants : 33 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 27
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 6

DÉLIBÉRATION N° 17-23-299

OBJET : V172023080 Vœu relatif à la sauvegarde du patrimoine cultuel parisien

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Alix Bougeret, Agnès Toury et les élus de la majorité d'arrondissement

M. BOULARD : Vœu 80 présenté par Agnès TOURY, adjointe au Maire en charge du Patrimoine et en charge du quartier Porte Maillot.

Mme TOURY : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Nous avons dans le 17ème un formidable patrimoine cultuel et des paroisses très dynamiques et généreuses qui œuvrent à le sauvegarder. Comme nous le savons dans le cadre de la loi de séparation de l'Église et de l'État, la ville de Paris est propriétaire de certains édifices cultuels et responsable de leur entretien et de leur restauration pour un budget alloué de 50 millions d'euros. L'objet de ce vœu est donc d'alerter sur l'urgence de travaux à réaliser dans 2 édifices de notre arrondissement :

- les fresques de l'église Saint-Ferdinand, un projet déjà financé et qui ne demande que le « go ». Madame TAÏEB, vous vous rendez d'ailleurs sur place cette semaine, vous nous y avez invités et nous comptons vraiment sur vous, parce que les choses ont tardé et que cela fait plus d'un an maintenant que tout est financé et que nous n'attendons plus que le feu vert.
- Par ailleurs, l'état du plafond de l'église Sainte-Marie des Batignolles nous inquiète particulièrement par son état de détérioration avancée, lié notamment aux infiltrations d'eau qui laissent craindre un risque pour la sécurité des visiteurs et des fidèles.

Ainsi, Geoffroy BOULARD, Alix BOUGERET et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la mairie de Paris informe la mairie d'arrondissement sur les critères de priorisation de restauration du patrimoine cultuel, transmette un calendrier, comme vous le faite bien sûr chaque année sur les opérations de restauration, mais, plus particulièrement, sur celui du 17ème, engage des études approfondies et chiffrées de restauration, en particulier pour les fresques de l'église Saint-Ferdinand des Ternes et, pour le plafond de l'église Sainte-Marie des Batignolles sur lequel nous souhaitons particulièrement vous alerter ce soir, Madame TAÏEB.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Y a-t-il des explications de vote ? Madame TAÏEB.

Mme TAÏEB : Merci, Monsieur le Maire, Madame TOURY. Plus qu'une explication de vote, c'est presque une réponse à une question que vous auriez pu me poser, soit par mail, soit en me téléphonant. Nous avons tout de même des relations en tant qu'élus d'un même arrondissement et vous connaissez aussi mon investissement plein et entier pour le patrimoine de la ville, notamment dans le domaine du patrimoine cultuel et j'ai donc été très étonnée par ce vœu parce que je réponds à tous les mails, sans délai, que ce soit aux Maires d'arrondissement ou à leurs adjoints, comme vous le savez chère Agnès. Et, de la même manière que je réunis 4 fois par an le diocèse de Paris, justement pour faire état des projets en cours, à venir ou à prévoir, je m'emploie aussi à réunir, depuis que je suis adjointe en charge du patrimoine, une à deux fois par an les adjointes et adjoints en charge du patrimoine pour résumer tout ce qui est fait. Je fais également ce courrier au Maire, cher Geoffroy, vous le recevez chaque année pour vous dire ce qui sera fait dans l'arrondissement. Cela concerne bien sûr le patrimoine cultuel, mais aussi le patrimoine civil. En fait, les premier et second attendus de ce vœu sont déjà satisfaits. Vous parlez ensuite du budget et mentionnez également cette somme de 50 millions d'euros et, d'ailleurs un peu plus, qui sera votée au prochain Conseil de Paris, mais vous n'êtes pas sans savoir que nous n'avons pas de PIM dans cette mandature, mais que je me félicite du travail que j'ai pu mener avec la Direction des Affaires Culturelles et la Direction des Finances pour obtenir justement un certain nombre d'opérations majeures urgentes. Vous me demandez sur quels critères et je vais vous en donner quelques-uns : par exemple, à Saint-Ambroise, ce sont des travaux de 17 millions d'euros mais, il y a quelques années, nous avons été obligés de retirer dans l'urgence, la croix sommitale d'une tour parce qu'elle menaçait de tomber. Aujourd'hui, elle est sous filets et, évidemment, Saint-Ambroise fait partie des urgences. L'église Sainte-Anne de la Butte-aux-Cailles a dû être confortée car elle présentait des désordres structurels énormes. Je parle aussi de Saint Augustin qui n'est pas très loin du 17ème arrondissement où nous

sommes obligés de mener une opération sanitaire sur les structures pour pouvoir restaurer les tableaux de BOUGUEREAU qui sont, comme vous le savez, essentiels dans notre patrimoine. Juste un mot : Sainte-Odile n'appartient pas à la ville de Paris, comme cela est mentionné dans le vœu. Enfin, pour les églises de l'arrondissement, nous avons bien sur une attention particulière, j'ai proposé une réunion qui aura lieu dans 2 jours avec le Maire et vous êtes aussi invitée, parce qu'il y avait quelque chose qui n'allait pas. J'ai dit au curé au téléphone que nous allions donner plus de clarté et je vous en ai parlé, Monsieur le Maire et je fais cette réunion avec l'ensemble des services, avec le diocèse, la sous-Direction du patrimoine pour mener à bien cette opération, bien entendu et nous la mènerons dans de bonnes conditions, notamment financières parce que l'on ne peut pas faire tout et n'importe quoi. Enfin, à Sainte-Marie des Batignolles, je rappelais que nous avons été sollicités par la paroisse, non pas pour le plafond, mais pour réaliser une rampe d'accessibilité, comme nous l'avons fait notamment à Saint-Michel des Batignolles, là ce sera à Sainte-Marie. Nous allons suivre évidemment tous ces sujets et j'organiserai, en janvier, une réunion, comme nous allons le faire prochainement à Saint-Ferdinand, nous ferons une réunion à Sainte-Marie pour établir, avec la sous-direction du patrimoine et de l'histoire, les différents projets. C'est pour toutes ces raisons que j'espère vous avoir convaincus, chers collègues du 17ème et que je vous invite à retirer ce vœu. Je vous remercie.

M. BOULARD : Merci. La majorité présidentielle.

M. LAVAUD : Merci pour votre explication. Néanmoins, nous partageons les inquiétudes d'Agnès TOURY et je pense que c'est bien de le marquer en Conseil aussi. Si, d'après ce que vous dites, cela va se réaliser, tant mieux ! Nous voterons le vœu.

M. BOULARD : Merci Karen pour vos explications. Ce vœu est présent, peut-être pour rappeler la nécessité de nous informer sur les critères de priorisation à l'échelle parisienne, puis à l'échelle locale car nous avons été saisis par des paroisses et, soit leurs demandes n'étaient pas prises en compte ou était tombées dans les limbes. Je n'invente pas les sujets : il s'agit de la paroisse de Sainte-Marie des Batignolles, avec un plafond, comme cela a été rappelé, particulièrement inquiétant et dégradé, signalé à la mairie de Paris depuis peut-être plusieurs années. Cette situation nous inquiète. Sur Saint-Ferdinand, si Monsieur le curé n'avait pas saisi les difficultés avec le diocèse, lui-même parfois un peu compliqué et avec la mairie de Paris pour faire aboutir son projet de rénovation, notamment des peintures, ce qui constitue un très chantier important, nous n'aurions pas cette réunion cette semaine, chère Karen. Je pense qu'au travers de 2 exemples très concrets, il serait bien d'avoir une vision très claire des critères de la situation des églises, des investissements qui sont faits, notamment par la ville et ceux qui sont différés, ceux qui sont urgents, pas urgents, ceci dans le cadre d'une discussion à l'échelle de l'arrondissement. Aujourd'hui, ce sont des enveloppes parisiennes. Nous ne savons pas trop qui décide de quoi. Je vous le dis très clairement, il y a des sujets sur lesquels nous étions peut-être moins investis ces dernières années. Nous le sommes par la force des choses, parce que les sujets nous remontent du terrain et donc à ce titre, nous demandons simplement que vous puissiez nous informer sur les critères, nous donner un calendrier des travaux d'entretien et de restauration qui sont prévus et que des études soient engagées sur les travaux en question. Il y a une nécessité en tout cas d'avoir davantage de transparence. Vous défendez évidemment ce sujet avec les moyens qui sont les vôtres, mais je pense que nous pourrions être plus associés pour avoir une vision d'arrondissement et pas uniquement paroisse par paroisse pour nous dire qu'elles n'ont pas obtenu ce qu'elles voulaient. Si nous avions une information plus claire, cela permettrait de prioriser, évidemment dans votre sens, de choisir les opérations plus urgentes que d'autres et d'engager des travaux d'entretien pour éviter que la situation ne se dégrade. C'est un vœu très opérationnel qui n'exclue évidemment pas une relation avec vous, des réunions, mais les réunions n'abordent pas les critères, n'abordent pas les budgets qui sont affectés et la concertation avec les mairies d'arrondissement sur ces sujets.

Je vous redonne la parole Karen.

Mme TAÏEB : Très sincèrement, nous avons discuté et vous savez très bien que, sur le sujet de Saint-Ferdinand des Ternes, on m'a fait part d'un problème financier et juridique et je me suis emparée du sujet. Nous allons repartir sur une page blanche, tout recommencer pour mener à bien l'opération. Il ne s'agit pas d'arrêter cette opération, mais plutôt de la mener dans les meilleures conditions possibles et, bien sûr, si les critères que j'ai donnés concernant Saint-Ambroise et autres sont des critères d'urgence, il n'empêche que nous continuons à

faire des travaux de moindre envergure. Je répondais à un des considérants du vœu et c'est pourquoi je donnais cette précision concernant ce chiffre-là. Vous parliez de la paroisse qui vous sollicitait, mais c'est d'abord un patrimoine parisien qui appartient à tous les parisiennes et parisiens, dont la ville de Paris a la charge. Les curés nous remontent les informations et ce sont eux qui vont nous signaler des fissures à tel ou tel endroit, des infiltrations à tel autre endroit et c'est à ce moment-là que nous venons visiter les églises. On ne peut pas faire le tour des 85 églises, 9 temples protestants et 2 synagogues qui sont à notre charge. Nous avons besoin des affectataires qui sont en responsabilité et qui doivent nous faire part des problèmes que nous résolvons ensuite, au fur et à mesure.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Nous allons pouvoir passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Considérant l'inestimable richesse du patrimoine cultuel parisien ;

Considérant que dans le cadre de la loi de séparation des Églises et de l'État, la Ville de Paris est propriétaire 96 édifices cultuels, 40 000 œuvres d'art et 130 orgues ;

Considérant l'attachement profond des parisiens pour ce patrimoine qui est un élément essentiel de l'identité de notre Capitale et de nos quartiers ;

Considérant qu'un certain nombre des édifices cultuels, des œuvres d'art qui y sont exposées et des orgues sont aujourd'hui en mauvais état, voire très dégradés ;

Considérant que dans le 17e arrondissement, les inquiétudes portent plus particulièrement sur des fresques de l'église Saint-Ferdinand-des-Ternes, le plafond de l'église Sainte-Marie-des-Batignolles, et l'orgue de l'église Sainte-Odile ;

Considérant qu'à certains endroits l'état de détérioration avancé, dû notamment aux infiltrations d'eau, laisse craindre un risque pour la sécurité des visiteurs et des fidèles ;

Considérant que des travaux sont attendus depuis de nombreuses années, entraînant de fait une augmentation des coûts prévisionnels de restauration ;

Considérant que la Ville de Paris responsable de son entretien et de sa restauration, en lien avec le Diocèse de Paris via la Fondation Notre-Dame et la Fondation Avenir du Patrimoine à Paris ;

Considérant le budget alloué de plus de 50 millions d'euros pour la restauration du patrimoine cultuels ;

Considérant la difficulté pour savoir quand les travaux nécessaires seront entrepris et comment s'opère le choix de priorisation sur l'ensemble du territoire parisien ;

Geoffroy Boulard, Alix Bougeret, Agnès Toury et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :

- Informe les mairies d'arrondissement sur les critères de priorisation de restauration du patrimoine cultuel ;
- Transmette un calendrier précis des opérations de restauration prévues dans le 17e arrondissement ;
- Engage des études approfondies et chiffrées des restaurations, en particulier pour les fresques de l'église Saint-Ferdinand des Ternes, le plafond de l'église Sainte-Marie-des-Batignolles et l'orgue de l'église Sainte-Odile ;

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172023080

Nombre de votants : 33 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 27
Suffrages exprimés contre : 6
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-300

OBJET : V172023081 Vœu relatif à l'installation expérimentale de Lockers Mondial Relay sur le 17e arrondissement

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Christophe Ledran, Pierre-François Logereau et les élus de la majorité d'arrondissement ;

M. BOULARD : Nous poursuivons l'examen des vœux par le vœu 81 qui est présenté par Paul HATTE.

M. HATTE : Je vais vous parler ce soir du comportement d'achat des parisiens qui change, comme vous le savez étant parisiens comme nous tous. Il y a en ce moment de plus en plus d'achats en ligne. Cette tendance accroît naturellement le nombre de livraisons réalisées dans Paris, soit à domicile, soit en point relai. Les parisiens choisissent généralement ce dernier type de livraison pour des colis volumineux ou faute d'être disponible en journée pour recevoir le livreur. Toutefois, les horaires des commerces par ailleurs point relai ne sont pas extensibles et il est donc parfois difficile pour les parisiens de retirer à temps les colis, puisque les commerces ferment en soirée. Considérant donc l'enjeu écologique de réduire et de rationaliser les livraisons, nous avons pensé qu'il existait des « lockers mondial relais » accessibles en permanence qui centralisent les livraisons et sécurisent les colis. Vous le savez, ils se présentent sous la forme d'armoires métalliques dans lesquelles on pourra récupérer ses colis. On peut imaginer qu'ils puissent être installés à des endroits clés de l'arrondissement, permettant, en étant disposés dans les lieux passants et identifiables, de réduire le nombre de livraisons, chaque livreur déposant ses colis dans point « mondial relai », plutôt que de se déplacer successivement, de commerce en commerce. Avec mes collègues, Monsieur le Maire Geoffroy BOULARD, Christophe LEDRAN, Pierre-François LOGEREAU et l'ensemble des élus, nous proposons donc de tester 4 lockers, sous réserve de faisabilité, le premier au 32 rue NAVIER, le second au 22 rue Mstislav ROSTROPOVICH, le troisième au 8 rue Jean OESTREICHER et le quatrième au 116 – 118 boulevard PEREIRE.

M. BOULARD : Merci. La parole est à Karim ZIADY.

M. ZIADY : Merci, Monsieur le Maire. Je vous remercie pour l'initiative de faire des vœux pour nous demander de vous autoriser, sous réserve de faisabilité, des installations expérimentales dans l'arrondissement, mais, sur le fond, non : nous n'allons pas autoriser l'installation de lockers à proximité de l'espace public. Comme vous l'avez dit très justement, les livraisons en e-commerce explosent dans notre arrondissement, avec des camions et des camionnettes qui livrent toute la journée en permanence et créent beaucoup de nuisances pour les riverains. Nous allons donc éviter de renforcer ce phénomène. Je vous rappelle qu'il y a déjà beaucoup de lockers dans le 17ème qui sont, la plupart du temps, dans des supermarchés Franprix. Nous avons des lockers Amazone et je pense que l'on devrait plutôt se soucier de nos moyens pour soutenir nos commerces de proximité. Si une démarche expérimentale est à faire, c'est plutôt avec la Banque Postale qui a envie de se développer sur le sujet. À mon avis, ce serait intéressant de les aider justement pour montrer que la Poste peut se diversifier et je rappelle aussi que nous avons un nouvel adjoint en charge de ces questions qui s'est engagé à développer une nouvelle stratégie logistique pour que les derniers kilomètres de livraison se passent le plus proprement possible et je pense qu'il faut plutôt travailler là-dessus et pas autoriser des « lockers ». Merci pour votre attention. Nous voterons contre.

M. BOULARD : Merci. Pour la majorité présidentielle, Benjamin MALLO.

M. MALLO : Merci, Monsieur le Maire. Je partage le propos de Karim ZIADY. Nous ferons un NPPV parce que nous estimons aussi, en plus de ce qui a été dit, que ce vœu favorise une entreprise privée et cela nous pose un souci, donc ce sera un NPPV pour nous.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Considérant l'évolution des habitudes et comportements d'achats des parisiens ;

Considérant que cette évolution passe notamment par un recours important aux achats en ligne ou à distance ;

Considérant que cela entraîne une hausse des livraisons ;

Considérant que ces livraisons se font soit à domicile, soit dans des points de retrait identifiés ;

Considérant que la solution du point relai est souvent privilégiée pour les colis volumineux et en raison d'une plus grande souplesse des horaires de livraison et de retrait ;

Considérant toutefois que les magasins faisant office de point relai n'ont pas des horaires extensibles ;

Considérant la difficulté que cela peut engendrer pour les parisiens de retirer à temps leurs colis ;

Considérant l'enjeu écologique de réduire et rationnaliser les livraisons ;

Considérant que les « Lockers Mondial Relay » présentent le double avantage d'être accessibles en permanence et de centraliser les livraisons, tout en garantissant une sécurisation des colis ;

Considérant que ces « Lockers » pourraient être installés à des endroits-clés de l'arrondissement, en privilégiant les lieux passants et facilement identifiables par les habitants ;

Geoffroy Boulard, Christophe Ledran, Pierre-François Logereau et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :

- Autorise, sous réserve de faisabilité, l'installation expérimentale de 4 « Lockers » dans le 17e arrondissement sur les sites identifiés suivants :
    - 32 rue Navier
    - 22 rue Mstislav Rostropovitch
    - 8 rue Jean Oestreicher
    - 116/118 boulevard Pereire

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172023081

M. LAVAUD et M. MALLO ont indiqué ne pas prendre part au vote

Nombre de votants : 31 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 25
Suffrages exprimés contre : 6
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-301

OBJET : V172023076 Vœu relatif à relatif à l'héritage solidaire des JOP

M. BOULARD : Nous poursuivons par l'examen du vœu 76 présenté par le groupe « Paris en commun et les écologistes », en la personne de Karen TAÏEB.

Mme TAÏEB : Merci, Monsieur le Maire. Le 17ème arrondissement est bien placé pour savoir que les Jeux Olympiques et Paralympiques sont l'occasion pour une ville hôte de laisser un héritage parce que l'on se souvient de Bertrand DELANOË qui n'avait pas ramené les Jeux mais s'était engagé à poursuivre le projet qui a permis de créer ce bel écoquartier et le parc Martin LUTHER KING. En 2024, les Jeux Olympiques et Paralympiques seront, plus que jamais l'occasion de laisser un héritage social et solidaire pour les plus démunis et on sait tous que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion à Paris doivent être au cœur des Jeux Olympiques, c'est aussi la volonté de la Maire de Paris. L'État doit, bien évidemment, prendre toute sa part en matière d'hébergement d'urgence. Il faut rappeler notamment que plus de 1 000 personnes qui appellent le 115 aujourd'hui reçoivent une réponse négative. Il nous paraît essentiel et fondamental que les Jeux Olympiques puissent permettre cet héritage solidaire. Je vous remercie.

M. BOULARD : Merci. Y a-t-il des explications de vote ? Majorité présidentielle ?

M. MALLO : Merci, Monsieur le Maire. Nous ferons une NPPV sur ce vœu.

M. BOULARD : Mme FERNANDES pour la majorité d'arrondissement.

Mme FERNANDES : Bonsoir, Monsieur le Maire, bonsoir, chers collègues. Chère Karen, vous avez déposé un vœu demandant que l'État profite des Jeux Olympiques et Paralympiques pour assumer ses compétences d'hébergement et de logement en Île-de-France auprès des mineurs non-accompagnés, des hommes isolés, des familles à la rue, des personnes primo-arrivantes. Considérant que cette question relève d'une compétence de l'État et non d'une compétence d'une mairie d'arrondissement, je ne peux répondre à votre demande d'ouverture de places d'hébergement d'urgence pérennes sur le territoire d'Île-de-France. La mairie du 17ème arrondissement a demandé en juin dernier à la première ministre, Élisabeth BORNE la création d'une mission interministérielle d'urgence, réunissant les ministères concernés, à l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques. La sénatrice de Paris, Catherine DUMAS que je remercie a également demandé au ministre de l'Intérieur d'étudier la possibilité de créer un système de débordement interdépartemental, les appels du 115 permettant aux personnes d'être dirigées vers le 115 d'un département voisin. Sur votre troisième point concernant les sites d'hébergement dans le 17ème arrondissement de Paris, je tiens à rappeler que notre arrondissement compte déjà aujourd'hui 32 hôtels sociaux et 18 centres d'hébergement d'urgence (CHU), centres d'hébergement de réinsertion et de stabilisation (CHRS) et c'est donc l'un des arrondissements parisiens qui accueille le plus de structures d'hébergement social pour les personnes en précarité. Le maire du 17ème, Geoffroy BOULARD a récemment inauguré deux nouvelles pensions de familles portées par les associations France Horizon et Emmaüs Solidarité accueillant des familles avec enfants porteurs de handicap. Je vous invite, chers collègues, à vous abstenir.

M. BOULARD : Merci pour la présentation de notre explication de vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Vœu présenté par Karen Taïeb, Karim Ziady, Fabrice Dassie et les élus du groupe Paris 17 en Commun et les Écologistes ;

Considérant que toutes les personnes en errance dans Paris (familles, personnes isolées ou primo-arrivantes, jeunes en recours de minorité) ont connu, ces derniers mois, une dégradation forte de leurs conditions de vie, déjà très difficiles ;

Considérant, dans ce contexte, qu'en moyenne plus de 1000 personnes par jour qui appellent le 115, pour une prise en charge, reçoivent une réponse négative ;

Considérant que ces derniers mois, le pic de 1400 demandes non pourvues a été atteint plusieurs fois ;

Considérant que cette situation dramatique, qui n'est pas propre à Paris, mais frappe l'essentiel des grandes villes, a conduit plusieurs collectivités locales dont la Ville de Paris, à engager le 10 octobre dernier, Journée internationale de lutte contre le sans-abrisme, un recours gracieux afin que l'État assume ses obligations en matière de prise en charge des

personnes à la rue et compense l'incidence financière de son inaction qui pèse sur les finances des collectivités contraintes de pallier aux défaillances de l'État ;

Considérant dans ce contexte, la décision du Gouvernement de refuser dans le débat parlementaire relatif au projet de loi de finances 2024, de maintenir les deux amendements transpartisans n° II-CF2268 et n° II-CF2267 à l'article 35 qui auraient permis la création de milliers de places d'hébergement supplémentaires ;

Considérant le refus de l'État de mettre en place un plan d'ampleur en faveur de l'hébergement d'urgence ;

Considérant que le 115, qui a déjà drastiquement revu ses règles de priorisation, indique ne pas pouvoir héberger chaque soir plus de 20 % des familles dites « prioritaires » (femmes enceintes de 8 mois ou enfant de moins de 3 mois) qui en font la demande, critères inédits et d'une très grande gravité ;

Considérant la multiplication des signalements de familles avec enfants sans solution d'hébergement depuis la rentrée scolaire, avec 75 familles signalées aux services de la Ville de Paris ;

Considérant l'étude de l'UNICEF et du Samu social de Paris, en octobre 2022, montrant que les enfants sans abri et en hébergement d'urgence voient leur santé mentale affectée et qu'il est impossible pour eux de poursuivre un parcours scolaire dans des conditions acceptables ;

Considérant toutes les initiatives mises en place par la Ville de Paris pour tenter d'y faire face : financement de nuitées hôtelières exceptionnelles, opérations de mises à l'abri, mise à disposition d'agents de la Ville de Paris, mobilisation de gymnases, ouverture en urgence de locaux municipaux et d'écoles ;

Considérant le fait que ces solutions d'extrême urgence ne peuvent être durables et soutenables pour les personnes accueillies, comme pour les collectivités ;

Considérant le projet de loi asile et immigration qui, au lieu de porter un plan national d'accueil pour les primo-arrivants, continue, à rebours de nos engagements internationaux, de criminaliser et de retirer des droits fondamentaux aux personnes migrantes, dans la lignée des 20 textes de lois mises en œuvre à ce sujet depuis 40 ans ;

Considérant que Paris est, avec la Seine-Saint-Denis, de très loin la première collectivité d'accueil des Mineurs Non Accompagnés (MNA) en France métropolitaine au titre de l'aide sociale à l'enfance et consacre chaque année plus de 80 millions d'euros à cet accueil ;

Considérant la très forte mobilisation de la collectivité parisienne qui consacre chaque année 30 millions d'euros à la lutte contre l'exclusion et à l'accueil de personnes en exil et plus de 80 millions d'euros à l'évaluation, la prise en charge et l'accueil des mineurs non accompagnés et jeunes majeurs ex-MNA ;

Considérant que la crise structurelle de l'hébergement d'urgence, que l'Etat laisse prospérer, et la juxtaposition des situations d'urgence crée une insoutenable concurrence tant entre les publics en situation de rue, entraînant de fait un tri au moyen de critères invraisemblables entre les personnes les plus vulnérables, qu'entre les usages lorsque, faute de solutions structurelles, des gymnases de la Ville de Paris sont mobilisés pour procéder à des mises à l'abri ;

Considérant qu'il en résulte une remise en cause du principe d'inconditionnalité de l'hébergement ;

Considérant l'engagement de la Ville de Paris de poursuivre sa mobilisation et de saisir l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques pour contribuer à bâtir un héritage solidaire des jeux - ainsi que le Président de la République s'y est engagé lors du Conseil olympiques et paralympiques du 19 juillet – dans une logique d'équité territoriale s'agissant du territoire parisien ;

Considérant dans ce contexte la réorganisation de l'urgence sociale engagée dans le mouvement général de territorialisation visant à renforcer les marges d'actions des maires d'arrondissements notamment au moyen de cellules de veille sociale ;

Sur proposition de Karen Taïeb, de Karim Ziady, de Fabrice Dassie et des élus du Groupe Paris 17 en Commun et les Écologistes, le Conseil d'arrondissement, émet le vœu que :

- Les Jeux Olympiques et Paralympiques soient l'occasion de laisser un héritage social et solidaire pour les plus démunis, et que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion à Paris soit au cœur de l'héritage des Jeux Olympiques, notamment à travers une véritable politique nationale à la hauteur des besoins en matière d'hébergement d'urgence ;

- L'État assume ses compétences obligatoires au titre de la solidarité nationale en ouvrant dans les meilleurs délais des places d'hébergement d'urgence intercalaires ainsi que des centres d'hébergement pérennes en Ile-de-France pour tous les publics, y compris pour les jeunes ayant engagé un recours en reconnaissance de minorité devant le juge des enfants ;

- L'État mette en place dans les meilleurs délais les modalités d'un premier accueil des personnes qui arrivent sur notre territoire en assurant un hébergement d'urgence inconditionnel, une répartition sur le territoire national cohérente dès leur arrivée, et garantissant l'accès aux droits fondamentaux prévus par la Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés ;

- La Mairie du 17e arrondissement, en lien avec la Ville de Paris, continue d'identifier, suivant toutes les possibilités qu'offre son patrimoine, mais également en dehors, des sites propices à l'hébergement des publics qui relèvent de sa compétence obligatoire ;

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172023076

M. LAVAUD et M. MALLO ont indiqué ne pas prendre part au vote

Nombre de votants : 31 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 6
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 25

DÉLIBÉRATION N° 17-23-302

OBJET : V172023072 Vœu relatif à la planification relative à la création d'un espace végétalisé situé au-dessus des voies ferrées de la gare Saint-Lazare, le long de la rue de Rome (Paris 17e)

Vœu présenté par Bertrand Lavaud ;

M. BOULARD : Nous poursuivons par le vœu 72 présenté par Bertrand LAVAUD de la majorité présidentielle.

M. LAVAUD : Monsieur le Maire, chers collègues, la création d'environ 300 hectares d'espaces verts à Paris a été inscrit lors du Conseil de Paris en octobre 2023. Parallèlement, nous avons adopté ici deux vœux, le 6 mars 2023 et le 22 mai 2023 en faveur de la création d'un espace végétalisé et public au-dessus des voies ferrées de la gare Saint-Lazare. Nous proposons, compte-tenu de ces deux éléments, que la mairie de Paris intègre ce projet d'espace végétalisé situé au-dessus des voies ferrées de la gare Saint-Lazare, dans le cadre de la planification de 300 hectares d'espaces verts supplémentaires, qu'elle engage parallèlement une concertation avec les acteurs concernés, les acteurs locaux, la mairie d'arrondissement,

la SNCF, les acteurs associatifs, les conseils de quartier… Et qu'elle prévoit les investissements nécessaires sur un fléchage dédié dès le prochain budget, dans le cadre de la planification budgétaire jusqu'en 2026. Je vous remercie.

M. BOULARD : Merci. Y a-t-il des explications de vote ? Karim ZIADY.

M. ZIADY : Merci, Monsieur le Maire. Sur ce vœu, nous parlons d'un sujet effectivement que tout le monde défend, notamment la mairie du 17ème et le maire en personne. Sur le fond, je suis plutôt favorable au vœu, mais je trouve sincèrement, je vous le dis, qu'il n'apporte rien. C'est pour moi un vœu qui ne sert à rien car beaucoup de choses sont enclenchées et il va falloir maintenant travailler avec la SNCF et l'État sur ce sujet. Je trouve très bien que la cinquième commission réfléchisse sur sujet et nous indique à peu près combien cela va coûter. Nous allons nous rendre compte alors, à mon avis, du prix astronomique et allons ensuite pouvoir avoir un débat sur la répartition. En toute honnêteté, j'ai eu l'occasion de le dire ici en Conseil d'arrondissement, avant le vote du Plan Local d'Urbanisme, qui va nous permettre de le faire, c'est qu'il y aura maintenant aussi une question de coût et de répartition des prises en charge. Ce sera évidemment un débat important de la prochaine mandature municipale. Je comprends la mobilisation. Je comprends aussi le travail de l'association Jardins Suspendus qui est très mobilisée, mais maintenant, j'attends aussi que la SNCF réponde à la mairie du 17ème arrondissement et se positionne sur le sujet. Je rappelle aussi que la Maire du 8ème arrondissement défend le projet, mais dit clairement aussi que l'État et la SNCF doivent prendre leurs responsabilités sur ce sujet. Nous savons que c'est très compliqué et, qu'une fois lancés, cela représentera des années de travaux, avec aussi beaucoup de nuisances, des coûts astronomiques, cela signifiera aussi stopper, à un moment donné, le trafic de la gare Saint-Lazare. C'est facile à dire, mais très compliqué à faire. Donc, continuons de soutenir ce projet. Je pense que, comme nous l'avons proposé, comme nous l'avons voté, nous ne pouvons que dire que les choses sont déjà enclenchées. Nous nous abstiendrons sur ce vœu.

M. BOULARD : Merci pour les explications de vote. Brigitte KUSTER pour la majorité d'arrondissement.

Mme KUSTER : Merci, Monsieur le Maire. Comme vient de le rappeler Karim ZIADY, c'est un sujet qui n'est pas nouveau, que nous avons porté les uns, les autres, maintenant depuis de nombreuses années, qui figurait dans nos programmes, avec maintenant une association qui a pris « à bras le corps », si je puis dire, ce sujet, les Jardins Suspendus de la rue de Rome. Ce vœu fait donc suite à d'autres vœux que nous avons votés ici, ainsi qu'au Conseil de Paris et le vœu que vous nous proposez s'adresse en fait à la mairie de Paris, puisque vous demandez qu'elle intègre le projet, mandate une commission, ce qui ne se passe pas exactement comme cela au Conseil de Paris. La mairie de Paris ne peut pas mandater une commission sur un projet où il y a une volonté politique et cela se fait différemment, mais, en tout état de cause, le troisième considérant n'est pas réalisable. Le premier concernant l'intégration du projet a déjà été acté en Conseil de Paris sur les 300 hectares supplémentaires à végétaliser et nous sommes sur ce point tout à fait en phase. Quant à la dynamique que vous souhaitez participative, vous connaissez notre maire et, lui-même étant dynamique, cela n'a pas tardé, les demandes ont été formulées auprès de la SNCF car rien n'est possible sans une étude précise calibrée et budgétée, mais surtout sur la faisabilité technique, puisque c'était la première raison qui nous avait été donnée lorsque j'étais maire et que Hervé BENESSIANO portait à bout de bras le projet sur sa faisabilité et les conséquences, tant pour les riverains que pour le trafic sur les voies ferrées. À la demande de notre maire, Geoffroy BOULARD, un entretien va avoir lieu avec la SNCF. Il a été acté pour la mi-décembre et nous nous rendrons à ce rendez-vous forts, je pense, de l'unanimité du Conseil pour regarder cette faisabilité technique. Nous souhaitons aussi que la mairie de Paris nous accompagne dans cette volonté et, à ce jour, cela n'a pas encore été formulé de manière précise. Nous serons donc amenés à évoquer ce sujet à nouveau. C'est pourquoi nous nous abstiendrons et, surtout, nous vous demandons de retirer votre vœu au vu des éléments que je viens de vous donner.

M. BOULARD : Merci beaucoup pour cette explication et le calendrier. Retirez-vous votre vœu ?

M. LAVAUD : nous maintenons notre vœu.

M. BOULARD : Nous allons donc le passer aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Considérant que le Conseil de Paris a adopté en juin 2023 un projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) bioclimatique, définissant une vision pour le Paris du futur, s'appuyant entre autres choses sur l'atteinte d'un d'objectif de 40 % de surface non-imperméabilisée d'ici 2050 ;

Considérant que le rayonnement de la Ville de Paris réside notamment dans un réseau dense d'équipements et de services offerts aux habitants, mais pâtit d'une offre plus limitée en matière d'espaces verts,

Considérant que la couverture végétalisée en milieu urbain, en plus de contribuer à la qualité de vie des citoyens, joue un rôle de régulateur essentiel dans l'atténuation des impacts climatiques, notamment les pics de température locale ;

Considérant que l'objectif d'augmenter le réseau de parcs et de jardins pour viser en 2040 un ratio de 10m² d'espaces verts ouverts au public par habitant, est à comparer à un ratio actuel de 8,6m² par habitant, lorsque l'on inclut les bois hors concessions ;

Considérant que l'atteinte de ces objectifs nécessite la création d'environ 300 hectares supplémentaires d'espaces verts à Paris, actée lors du Conseil de Paris en octobre 2023 ;

Considérant les conclusions de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Ile-de-France (MRAE) sur le projet de PLU bioclimatique appelant à démontrer de manière spatialisée la capacité du tissu urbain d'ouvrir au public 300 hectares d'espaces verts supplémentaires, ainsi que les moyens pour y parvenir ;

Considérant les vœux adoptés lors des conseils du 17e arrondissement le 6 mars 2023 et le 22 mai 2023 concernant la création d'un espace végétalisé public au-dessus des voies ferrées de la gare Saint-Lazare, le long de la rue de Rome ;

Sur proposition de Bertrand Lavaud et de Benjamin Mallo, la Mairie du 17e arrondissement émet le vœu que la Mairie de Paris :

- Intègre le projet d'un espace végétalisé situé au-dessus des voies ferrées de la gare Saint-Lazare, le long de la rue de Rome (Paris 17e) dans le cadre de la planification des 300 hectares supplémentaires ouvert au public, en y associant un calendrier de réalisation et une méthodologie de mise en œuvre ;

- Engage, dans une dynamique participative, une concertation avec les acteurs concernés (mairie d'arrondissement, SNCF, acteurs associatifs portant le projet, conseils de quartiers, etc.) ;

- Mandate la 5e commission du Conseil de Paris afin qu'elle fasse figurer les investissements nécessaires à la création un espace végétalisé situé au-dessus des voies ferrées de la gare Saint-Lazare, le long de la rue de Rome (Paris 17e), sous un fléchage dédié, dès le budget 2024 et dans le cadre de la planification budgétaire jusqu'en 2026.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172023072

Nombre de votants : 33 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 2
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 31

DÉLIBÉRATION N° 17-23-303

OBJET : V172023073 Vœu relatif à Attractivité et avenir de la rue Mstislav Rostropovitch et de la place Françoise Dorin

Vœu présenté par Benjamin Mallo ;

M. BOULARD : Nous poursuivons par le vœu 73, présenté par la majorité présidentielle et c'est Benjamin MALLO qui le présente.

M. MALLO : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, ce vœu est relatif à notre souhait commun d'accentuer la dynamique économique et sociale au niveau du secteur de l'espace commercial du mail Cardinet, de la rue Mstislav ROSTROPOVITCH et de la place Françoise DORIN. Nous nous basons évidemment sur les retours des commerçants et de résidents qui mentionnent des progrès à réaliser et nous demandons à travers ce vœu l'appui de la ville, des bailleurs sociaux, des acteurs économiques et surtout des habitants, des conseillers de quartier et des élus en proposant une concertation large. Nous avons vu à ce titre qu'une réunion est à l'ordre du jour, je crois le 5 décembre, afin d'évaluer les conditions de vie et de travail dans ce lieu du 17ème arrondissement, dans le but bien sûr, de réaliser d'abord un bilan permettant d'identifier des axes de progrès pour augmenter l'attractivité économique et la vie de quartier, dans un esprit constructif et sans polémique aucune, ce que je préférais préciser. Je vous remercie.

M. BOULARD : Merci. Y a-t-il des explications de vote ? Karim ZIADY.

M. ZIADY : Merci, Monsieur le Maire. Il n'y a jamais de polémique dans vos vœux. Nous allons le voter favorablement parce qu'effectivement, l'aménageur Paris Métropole Aménagement a fait, par le passé, une démarche professionnelle, mais n'a pas fait une démarche holistique et il nous faut donc avoir une concertation pilotée par la mairie du 17ème arrondissement. Cela permettra évidemment de travailler sur tous les dysfonctionnements. Nous voyons bien qu'il y en a et que des commerces sont en souffrance, des commerces qui n'ont pas trouvé preneur, des problèmes à l'entrée de la station Pont Cardinet de la ligne 14, beaucoup de dysfonctionnements, effectivement. Je pense que l'initiative intéressante au départ était d'avoir, d'un côté des bureaux et, de l'autre, des logements privés et des logements sociaux, mais on se rend finalement compte que c'est compliqué et que les bureaux disposés le long de la voie de chemin de fer ne fonctionnent pas bien. Je reconnais facilement l'erreur, mais je pense que, avant la crise sanitaire, cela pouvait s'entendre et l'on voit bien aujourd'hui que cela ne fonctionne pas. Travaillons donc sur les dysfonctionnements et ce sera bien s'il y a une concertation avec la mairie d'arrondissement, les conseils de quartier et tous les acteurs. Nous voterons favorablement ce vœu.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Intéressant d'entendre vos propos. Je me rappelle d'une époque, chère Brigitte, où l'on nous expliquait que c'était l'alpha et l'oméga d'une politique urbanistique qui était menée par l'ancienne première adjointe de Bertrand DELANOË, actuelle Maire de Paris, elle qui a présidé à l'organisation et à l'aménagement urbanistique lorsque nous nous étions battus et surtout Brigitte KUSTER, notamment sur la densité. Mais, au-delà de cela, aussi sur l'organisation du quartier. Nous aurions pu créer un vrai village. En tant qu'adjoint au commerce à l'époque, j'avais porté modestement une proposition de revoir l'aménagement de la rue ROSTROPOVITCH pour créer une véritable place de village, mais elle n'a malheureusement pas été retenue, en m'expliquant que c'était trop tard pour les aménageurs. Merci de cet aveu, cher Karim qui est honnête sur, maintenant, les résultats. Il y a des choses positives comme le parc Martin LUTHER KING qui est une réussite. Il y a des dispositifs qui peuvent être améliorés et je pense aussi à la collecte dans l'écoquartier qui a été vendue sur toutes les plaquettes des promoteurs. Quand vous avez un système de collecte pneumatique des déchets qui n'est pas adapté et entraîne des passages de bennes de collecte dans le quartier ce qui devait être évité, on peut effectivement s'interroger sur un certain nombre de dysfonctionnements ou, en tout cas, de manque d'anticipation. Je cède la parole à Alix BOUGERET pour l'explication de vote de la majorité d'arrondissement.

Mme BOUGERET : Merci, Monsieur le maire. En effet, nous partageons tous le constat que vous faites dans votre vœu, puisque nous échangeons, nous discutons avec les mêmes habitants qui nous saisissent quotidiennement et me saisissent aussi dans le cadre des conseils de quartier. Donc, je vois très bien où sont les sujets, qu'il s'agisse effectivement des

dalles qui s'affaissent, des rideaux qui ne se ferment plus et de l'escalator qui est en panne... Je parle sous le contrôle de mon collègue Christophe LEDRAN, on n'a de cesse d'interpeler quotidiennement la ville, mais aussi primonial, puisqu'il y a beaucoup d'intervenants, que c'est un site assez complexe et qu'il est difficile de savoir qui fait quoi sur ce site et, surtout, qui répare quoi. Nous partageons donc évidemment ce constat et essayons chaque jour de faire « bouger les lignes » et de faire intervenir les prestataires. Il y a eu tout de même quelques améliorations puisque les dalles sont en cours de réparation et que l'escalator a fonctionné pendant 2 jours... Sur la concertation, nous sommes d'accord et, pourquoi pas, cela est toujours bien de se concerter, mais je pense que nous allons tous nous retrouver sur les constats. Je vous proposerai plutôt d'aller un peu plus loin dans votre vœu et, au-delà des 2 points que vous proposez sur le bilan public de l'écoquartier ou encore la concertation sur la vie de cette rue ROSTROPOVITCH et de cette place Françoise DORIN, en attendant de demander à la mairie de Paris de mobiliser les services de la ville spécifiquement sur cette partie-là. C'est un peu la difficulté et il faut envoyer des signaux. Nous le faisons au cas par cas, mais je pense qu'il faut envoyer des signaux plus forts en matière de propreté, d'espaces verts et de police municipale et aussi d'organiser plus systématiquement avec la police municipale des opérations de sensibilisation et de verbalisation car il y a quand même un incivisme grandissant aussi que l'on constate partout, mais aussi dans ce nouveau quartier que nous avons tous envie de garder en bon état. C'était les 2 points que je voulais vous proposer d'ajouter pour voter votre vœu.

M. BOULARD : Acceptez-vous ces amendements Benjamin MALLO ?

M. MALLO : Oui, merci beaucoup.

M. BOULARD : Merci. Karim ZIADY, ces amendements sont-ils acceptables pour vous ? Nous allons pouvoir passer au vote du vœu ainsi amendé. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Le vœu est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Considérant que le projet urbain d'écoquartier Clichy-Batignolles a permis, entre autres choses, l'ouverture de la rue Mstislav Rostropovitch et la création de la place Françoise Dorin dans le 17e arrondissement de Paris ;

Considérant que la rue Mstislav Rostropovitch et les espaces qui bordent le parc Martin Luther King ont bénéficié des compétences de grands architectes français et internationaux tels que Ma Yansong, Christian Biecher ou encore Vincent Parreira, faisant office de vitrine de la manière dont Paris peut se réinventer ;

Considérant que l'attractivité d'un quartier est le fruit d'une dynamique qui mêle des lieux d'habitation, des espaces de travail, des commerces, des lieux de vie de et sortie, ainsi que des infrastructures publiques ;

Considérant que l'incendie survenu le 4 juillet 2022 dans l'immeuble Elogie-Siemp situé place Françoise Dorin avait conduit à constater que les bornes escamotables situées à l'angle de la rue Mère Teresa souffraient d'un dysfonctionnement du système d'ouverture, retardant de manière dramatique l'intervention des pompiers ;

Considérant que 5 ans après l'installation des premiers résidants rue Mstislav Rostropovitch, les habitants et passants font part d'une dégradation prématurée de l'espace public avec un dallage aléatoire qui se déchausse et d'une absence d'entretien des bordures et espaces végétalisés situés sur la voie publique ;

Considérant la mobilisation de longue date des habitants face aux incivilités et carences d'aménagements dans le quartier a récemment permis une intervention des pouvoirs publics et la perspective d'une prise en charge des problèmes constatés ;

Considérant que les commerces de MyCardinet de la rue Mstislav Rostropovitch font face à un taux de rotation élevé et que les espaces de vente peuvent rester plusieurs mois inoccupés avant de trouver de repreneur ;

Considérant que les actions mises en place jusqu'à présent ne produisent pas d'effet notable, donnant le sentiment d'une spirale infernale de dégradation des conditions de vie et

d'activité professionnelle autour de la rue Mstislav Rostropovitch, de la place Françoise-Dorin et du parc Martin Luther King ;

Sur proposition de Bertrand Lavaud et de Benjamin Mallo, la Mairie du 17e arrondissement émet le vœu que la Mairie de Paris :

- Engage, via une approche holistique, une concertation avec la mairie d'arrondissement, le conseil de quartier, les habitants, les bailleurs sociaux, les concessionnaires des zones d'activité commerciale, les associations de commerçants, etc. destinée à évaluer les conditions de vie et de travail dans le quartier de la rue Mstislav Rostropovitch, de la place Françoise Dorin et de la section adjacente de la rue Cardinet ;

- Établisse un bilan public du projet urbain d'écoquartier Clichy-Batignolles depuis sa création, conduisant à identifier les réussites du projet, ainsi que les leviers d'amélioration pour faire de ce quartier une zone agréable à vivre et attractive économiquement, tout autant qu'une des vitrines du 17e arrondissement.

- Mobilise davantage les services de la ville (propreté, espaces verts, police municipale) sur ce secteur à la topographie spécifique ;

- Organise des opérations régulières de sensibilisation et verbalisation pour lutter efficacement contre les incivilités (circulation des deux-roues motorisés, dépôts d'ordure).

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172023073

Nombre de votants : 33 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-23-304

OBJET : V172023074 Vœu relatif à la transformation d'une partie des espaces publicitaires en panneaux d'information publique

Vœu présenté par Benjamin Mallo ;

M. BOULARD : Nous poursuivons avec le vœu 74 présenté par Benjamin MALLO pour la majorité présidentielle.

M. MALLO : Merci, Monsieur le Maire. Ce vœu relatif à notre souhait de pouvoir jouir de plus de panneaux d'informations dans l'espace public fait suite à l'annonce faite le 16 novembre dernier par la ville de Paris de réduire la place de la publicité et fait aussi écho à l'ancien vœu déposé en 2021 par mon collègue et ami Bertrand LAVAUD qui avait été adopté à l'époque. Nous souhaitons simplement à travers ce vœu étudier l'opportunité de transformer une partie des espaces publicitaires en panneaux d'affichage, soit libres, soit d'informations municipales, en identifiant, toujours bien sûr en concertation avec la mairie du 17ème arrondissement et la MVAC, de l'emplacement judicieux dans une volonté d'augmenter les supports d'information à la collectivité. Je vous remercie.

M. BOULARD : Merci. Y a-t-il des explications de vote ? La majorité d'arrondissement, Christophe LEDRAN.

M. LEDRAN : Merci, Monsieur le Maire. Même si le constat d'un large déficit de panneaux d'expression libre à Paris peut être partagé, nous ne pensons pas que l'on puisse faire le lien entre augmenter la surface d'expression libre et réduire la place de la publicité dans l'espace

public parisien, comme cela a été annoncé au dernier Conseil de Paris, sans pour autant donner de méthode concrète pour y arriver. Et, ceci, pour différentes raisons : cela doit se faire à l'issue des contrats publicitaires en cours et compte-tenu de l'état des finances de la ville de Paris, ce n'est peut-être pas forcément souhaitable d'en écourter. De plus, les emplacements adaptés à cette expression libre ne seraient pas nécessairement ceux qui correspondraient aux espaces publicitaires actuels. Enfin, à l'heure du digital, on peut aussi s'interroger sur le caractère prioritaire de ce besoin. Pour résumer, si l'on devait réellement appliquer le code de l'environnement, cela nécessiterait d'ouvrir 1 000 m² d'espace d'expression libre à Paris et dans ce cas, pour ce qui concerne le 17ème, nous souhaiterions plutôt privilégier la tenue de concertations sous l'égide des conseils de quartier, en lien avec les associations actives sur le territoire du 17ème pour concerter sur le choix des emplacements plutôt que de concerter la maison de la vie associative citoyenne. Bref, vous l'avez compris, nous allons nous abstenir sur ce vœu.

M. BOULARD : Merci. Karim ZIADY.

M. ZIADY : Christophe LEDRAN a tout dit. Nous nous abstiendrons sur ce vœu car nous partageons la nécessité qu'il y ait un peu moins de publicités. J'ai hâte de voir Pierre-Yves BOURNAZEL défendre, lors de notre discussion budgétaire, le fait qu'il y ait moins de rentrées d'argent pour la ville de Paris, mais je serai attentif pour vérifier qu'il défend la même position que vous. Je rappelle aussi quand même que, depuis 2017, à l'initiative aussi de la majorité présidentielle, nous avons eu une accélération des écrans lumineux dans l'espace public et dans les transports. Maintenant, on va nous expliquer qu'il faut moins de publicités et plus d'affichage pour les associations, donc très bien. Abstention.

M. BOULARD : Merci. Nous allons pouvoir passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Considérant l'annonce faite le 16 novembre 2023 par la Ville de Paris de réduire la place de la publicité dans l'espace public parisien ;

Considérant l'adoption par le Conseil du 17e arrondissement du vœu V172021036 relative à l'affichage libre à Paris, présenté par Bertrand Lavaud le 17 mai 2021 ;

Considérant que la ville de Paris ne recense que 16 panneaux d'affichage libre, quand la réglementation enquiert la municipalité à disposer d'au moins 570 panneaux selon l'Article L.581-13 du Code de l'environnement ;

Considérant le manque criant d'espace d'affichage libre pour les associations à but non lucratif du 17e arrondissement ;

Considérant le besoin, pour la Ville de Paris, la mairie du 17e arrondissement, la préfecture de police et d'autres acteurs publics, de communiquer des informations essentielles au grand public ;

Sur proposition de Bertrand Lavaud et Benjamin Mallo, la Mairie du 17e arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :

- Étudie l'opportunité de transformer une partie des espaces publicitaires actuellement principalement destinés à un usage commercial, au profit de la création de panneaux d'affichage libre ou de panneaux d'affichage municipal ;

- Identifie l'emplacement des panneaux d'affichage en concertation avec la maire d'arrondissement et la Maison de la Vie Associative et Citoyenne (MVAC) du 17e arrondissement.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172023074

Nombre de votants : 33 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 2
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 31

OBJET : V172023075 Vœu relatif à la communiquer le bilan des actions de la police municipale dans le 17e arrondissement de Paris

M. BOULARD : Merci. Dernier vœu de notre conseil et dernier vœu de l'année 2023 : le vœu 75 présenté par Benjamin MALLO pour la majorité présidentielle.

M. MALLO : Merci, Monsieur le maire. Ce vœu est relatif à notre souhait d'avoir un premier bilan des actions de la politique municipale qui est née, je vous le rappelle, grâce à la loi du 25 mai 2021 et sa création ayant été adoptée en Conseil de Paris, le 2 juin 2021, soit 2 ans de service dans nos rues parisiennes et, plus particulièrement, dans nos rues du 17ème arrondissement. Enfin, au-delà d'une communication partagée au sein du Conseil municipal, nous vous proposons aussi une communication établie à tous les habitants du 17ème arrondissement. Je précise naturellement que si la réponse contient un bilan, nous retirerons ce vœu, bien évidemment. Merci beaucoup.

M. BOULARD : Merci. Karim ZIADY pour le bilan ?

M. ZIADY : Pourquoi pas un bilan, mais nous sommes plutôt pour le vœu. Je suis preneur, évidemment, d'éléments chiffrés et il est important de préciser à notre auditoire que nous parlons aussi de la DPMP globalement. Il n'y a donc pas uniquement la police municipale, mais aussi plein d'agents qui interviennent, les ISVP pour les questions de stationnement, il y a plein de thématiques, plein d'agents. Avec la territorialisation, il n'y a pas effectivement d'autorité hiérarchique définitive du maire d'arrondissement, il y a un peu plus d'autorité fonctionnelle, mais c'est très bien si nous pouvons avoir des informations. Je suis preneur, ne disposant pas de chiffres à jour et, donc, allons-y pour une communication du bilan de l'action municipale dans le 17ème arrondissement. Nous voterons pour, sauf si nous disposons de tous les éléments et que le vœu ne se justifie plus.

M. BOULARD : Merci. La parole est à Hugues CHARPENTIER pour la majorité d'arrondissement.

M. CHARPENTIER : Challenge accepté, mais il y en a pour un moment. Merci pour ce vœu qui permet de mettre en lumière l'action de la Direction territoriale du 17ème. Avant de vous donner quelques chiffres, peut-être revisiter les considérants du vœu, puisqu'il est évoqué 77 000 verbalisations dans le 17ème l'année dernière, ce qui est un peu beaucoup car cela fait 6 000 par mois et vous nous prêtez-là des moyens que nous n'avons malheureusement pas. Pour l'année 2023, à la fin septembre, nous avons un peu plus d'un millier de verbalisations : 589 pour ce que nous appelons la protection routière, 440 sur la lutte contre les incivilités. Les verbalisations les plus importantes concernent les conducteurs des voitures et des deux-roues motorisés, soit 163 verbalisations. Ensuite, figure la lutte contre la vente à la sauvette : 81 verbalisations. Les dépôts sur la voie publique et autres souillures : 81 verbalisations. Les infractions liées aux véhicules poids lourds : 80 verbalisations. Je peux aussi vous indiquer des chiffres par mois, par territoire… dites-moi ce que vous voulez. J'ai tout mais je n'ai pas ces chiffres en tête, mais ils sont tous disponibles sur le site opendata.paris.fr et je vous invite à le consulter. Si vous n'avez pas les chiffres de l'exécutif, ils sont disponibles à cet emplacement et l'on peut s'en féliciter, car c'est une bonne initiative. Je vous propose donc de retirer ce vœu, puisque l'information est publique et disponible en toute transparence.

M. BOULARD : Merci. Benjamin MALLO.

M. MALLO : Merci, Monsieur le Maire. Nous retirons notre vœu.

M. BOULARD : Merci beaucoup pour ces échanges. À la fin de notre Conseil, je voudrais juste saluer la présence des conseillers municipaux jeunes qui ont été élus.

Applaudissements.

M. BOULARD : Je voulais vraiment les applaudir car ils sont restés jusqu'au bout. Adame a été élu mini maire l'an dernier, ne s'est pas représenté, mais est conseiller municipal pour la deuxième année. Ces jeunes collégiens peuvent se présenter deux fois. Octave entre cette année dans le Conseil municipal. Il y avait également tout à l'heure Ella et Maïssa et je pense que nous aurons d'autres représentants. Merci d'être restés jusqu'au bout et merci pour votre engagement sous la houlette de Jamila SERFATI déléguée à la jeunesse, que je veux encore remercier. Bonne soirée et bonnes fêtes de fin d'année.

ETAT SPECIAL DU 17ème ARRONDISSEMENT

Budget Primitif 2024

Dépenses

Equipements	BP 2023	BP 2024 Conseil d'arrondissement
MA17	**10 367 608,00**	**11 219 924,00**
Fonctionnement	**9 947 909,00**	**10 800 225,00**
DAL	974 467,00	978 730,00
E0282 Travaux urgents	439 656,00	433 549,00
E0381 Conseils de quartier	29 754,00	29 754,00
E301 Anim locale et culturelle	505 057,00	515 427,00
DGL	8 973 442,00	9 821 495,00
E020 Adm générale collectivité	623 542,00	689 029,79
E02028 Fluides		-
E0242 Maisons des associations	167 038,00	167 812,07
E211 Écoles maternelles	688 897,00	814 214,50
E212 Écoles primaires	1 114 373,00	1 414 259,09
E3111 Enseignement art pratique	483 431,00	544 571,55
E313 Bibliothèques médiathèque	59 519,00	89 692,00
E321 Salles de sport, gymnases	230 215,00	348 793,05
E322 Stades	112 884,00	143 347,60
E3232 Piscines et bassins école	187 937,00	259 123,29
E3381 Centres d'animation	2 034 559,00	1 838 619,17
E3382 Espaces jeunes	280 505,00	290 962,00
E4221 Crèches et garderies	2 297 226,00	2 437 038,86
E511 Espaces verts urbains	693 316,00	784 032,03
Investissement	**419 699,00**	**419 699,00**
DIV	419 699,00	419 699,00
E0281 Dotation d'investissement	345 323,00	345 323,00
E0381 Conseils de quartier	74 376,00	74 376,00
Total général	**10 367 608,00**	**11 219 924,00**

Dotation	DIV
Equipements	E0281 Dotation d'investissement

Chapitre et nature	BP 2023	BP 2024 Conseil d'arrondissement
MA17	**345 323,00**	**345 323,00**
Investissement		
45-458101-D Dotation d'investissement versee	345 323,00	345 323,00
Total général	**345 323,00**	**345 323,00**

Dotation	DIV
Equipements	E0381 Conseils de quartier

Chapitre et nature	BP 2023	BP 2024 Conseil d'arrondissement
MA17	**74 376,00**	**74 376,00**
Investissement		
45-458101-D Dotation d'investissement versee	74 376,00	74 376,00
Total général	**74 376,00**	**74 376,00**

Dotation	(Plusieurs éléments)

Chapitre et nature	BP 2023	BP 2024 Conseil d'arrondissement
MA17	9 947 909,00	10 800 225,00
011	9 947 909,00	10 800 225,00
011-60611-D Eau et assainissement	451 303,00	542 111,00
011-606121-D Electricité	1 033 624,00	1 583 388,86
011-606122-D Gaz	491 420,00	575 355,17
011-60613-D Chauffage urbain	233 880,00	444 334,97
011-60622-D Carburants	3 000,00	3 000,00
011-60623-D Alimentation	554 764,00	554 764,00
011-60628-D Autres fournitures non stockées	147 473,00	147 473,00
011-60631-D Fournitures d'entretien	147 780,00	173 680,00
011-60632-D Fournitures de petit équipement	276 588,00	276 588,00
011-60636-D Habillement et vêtements de travail	10 000,00	10 000,00
011-6064-D Fournitures administratives	61 371,00	61 371,00
011-6065-D Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et médiathèque	1 000,00	1 000,00
011-6067-D Fournitures scolaires	374 485,00	368 941,00
011-6068-D Autres matières et fournitures	135 366,00	135 366,00
011-611-D Contrats de prestations de services	2 457 620,00	2 289 310,00
011-6132-D Locations immobilières	738 216,00	750 131,00
011-61351-D Locations mobilières - Matériel roulant	100 000,00	100 000,00
011-61358-D Locations mobilières - Autres	51 400,00	51 400,00
011-614-D Charges locatives et de copropriété	113 664,00	88 180,00
011-61521-D Terrains	211 920,00	258 820,00
011-615221-D Bâtiments publics	483 181,00	477 074,00
011-615232-D Réseaux	32 533,00	32 533,00
011-61551-D Entretien et réparations sur biens mobiliers - Matériel roul		-
011-61558-D Entretien et réparations sur biens mobiliers - Autres biens	35 375,00	35 375,00
011-6156-D Maintenance	250 282,00	270 026,00
011-6182-D Documentation générale et technique	9 570,00	9 570,00
011-6184-D Versements à des organismes de formation	1 500,00	1 500,00
011-6231-D Annonces et insertions	6 000,00	6 000,00
011-6232-D Fêtes et cérémonies	19 649,00	19 649,00
011-6234-D Réceptions	200 194,00	200 194,00
011-6236-D Catalogues et imprimés et publications	73 000,00	73 000,00
011-6238-D Publicité, publications, relations publiques - divers	10 500,00	10 500,00
011-6241-D Transports de biens	11 700,00	11 700,00
011-6245-D Transports de personnes extérieures à la collectivité	1 000,00	1 000,00
011-6247-D Transports collectifs du personnel	1 000,00	1 000,00
011-6261-D Frais d'affranchissement	57 300,00	57 300,00
011-6262-D Frais de télécommunications	8 000,00	8 000,00
011-6282-D Frais de gardiennage	76 000,00	76 000,00
011-6283-D Frais de nettoyage des locaux	755 630,00	763 599,00
011-6288-D Autres services exterieurs - Divers - Autres	310 216,00	320 586,00
011-63512-D Taxes foncières	2 500,00	2 500,00
011-63513-D Autres impôts locaux	1 299,00	1 299,00
011-6358-D Autres droits	6 606,00	6 606,00
Total général	**9 947 909,00**	**10 800 225,00**

Dotation	DAL
Equipements	(Tous)

Equipements	BP 2023	BP 2024 Conseil d'arrondissement
MA17	**974 467,00**	**978 730,00**
011	**974 467,00**	**978 730,00**
011-60623-D Alimentation	2 000,00	2 000,00
011-60632-D Fournitures de petit équipement	15 000,00	15 000,00
011-60636-D Habillement et vêtements de travail		-
011-6065-D Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et médiathèque	1 000,00	1 000,00
011-6068-D Autres matières et fournitures	1 000,00	1 000,00
011-611-D Contrats de prestations de services	7 000,00	7 000,00
011-6132-D Locations immobilières	16 000,00	16 000,00
011-61358-D Locations mobilières - Autres	40 000,00	40 000,00
011-615221-D Bâtiments publics	439 656,00	433 549,00
011-6156-D Maintenance		-
011-6182-D Documentation générale et technique	5 000,00	5 000,00
011-6184-D Versements à des organismes de formation		-
011-6231-D Annonces et insertions	5 000,00	5 000,00
011-6232-D Fêtes et cérémonies	10 000,00	10 000,00
011-6234-D Réceptions	126 000,00	126 000,00
011-6236-D Catalogues et imprimés et publications	67 000,00	67 000,00
011-6238-D Publicité, publications, relations publiques - divers	10 000,00	10 000,00
011-6245-D Transports de personnes extérieures à la collectivité	1 000,00	1 000,00
011-6247-D Transports collectifs du personnel	1 000,00	1 000,00
011-6261-D Frais d'affranchissement	1 000,00	1 000,00
011-6282-D Frais de gardiennage	1 000,00	1 000,00
011-6288-D Autres services exterieurs - Divers - Autres	225 811,00	236 181,00
Total général	**974 467,00**	**978 730,00**

Dotation	DAL
Equipements	E301 Anim locale et culturelle

Equipements	BP 2023	BP 2024 Conseil d'arrondissement
MA17	**505 057,00**	**515 427,00**
011	**505 057,00**	**515 427,00**
011-60623-D Alimentation	2 000,00	2 000,00
011-60632-D Fournitures de petit équipement	15 000,00	15 000,00
011-60636-D Habillement et vêtements de travail		-
011-6065-D Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et médiathèque	1 000,00	1 000,00
011-6068-D Autres matières et fournitures	1 000,00	1 000,00
011-611-D Contrats de prestations de services	7 000,00	7 000,00
011-6132-D Locations immobilières	16 000,00	16 000,00
011-61358-D Locations mobilières - Autres	40 000,00	40 000,00
011-6156-D Maintenance		-
011-6182-D Documentation générale et technique	5 000,00	5 000,00
011-6184-D Versements à des organismes de formation		-
011-6231-D Annonces et insertions	5 000,00	5 000,00
011-6232-D Fêtes et cérémonies	10 000,00	10 000,00
011-6234-D Réceptions	120 000,00	120 000,00
011-6236-D Catalogues et imprimés et publications	65 000,00	65 000,00
011-6238-D Publicité, publications, relations publiques - divers	10 000,00	10 000,00
011-6245-D Transports de personnes extérieures à la collectivité	1 000,00	1 000,00
011-6247-D Transports collectifs du personnel	1 000,00	1 000,00
011-6261-D Frais d'affranchissement	1 000,00	1 000,00
011-6282-D Frais de gardiennage	1 000,00	1 000,00
011-6288-D Autres services exterieurs - Divers - Autres	204 057,00	214 427,00
Total général	**505 057,00**	**515 427,00**

Dotation	DAL
Equipements	E0282 Travaux urgents

Equipements	BP 2023	BP 2024 Conseil d'arrondissement
MA17	**439 656,00**	**433 549,00**
011	**439 656,00**	**433 549,00**
011-615221-D Bâtiments publics	439 656,00	433 549,00
Total général	**439 656,00**	**433 549,00**

Dotation	DAL
Equipements	E0381 Conseils de quartier

Equipements	BP 2023	BP 2024 Conseil d'arrondissement
MA17	**29 754,00**	**29 754,00**
011	**29 754,00**	**29 754,00**
011-611-D Contrats de prestations de services		-
011-61358-D Locations mobilières - Autres		-
011-6234-D Réceptions	6 000,00	6 000,00
011-6236-D Catalogues et imprimés et publications	2 000,00	2 000,00
011-6282-D Frais de gardiennage		-
011-6288-D Autres services exterieurs - Divers - Autres	21 754,00	21 754,00
Total général	**29 754,00**	**29 754,00**

Dotation	DGL
Equipements	(Tous)

Equipements	BP 2023	BP 2024 Conseil d'arrondissement
MA17	**8 973 442,00**	**9 821 495,00**
011	**8 973 442,00**	**9 821 495,00**
011-60611-D Eau et assainissement	451 303,00	542 111,00
011-606121-D Electricité	1 033 624,00	1 583 388,86
011-606122-D Gaz	491 420,00	575 355,17
011-60613-D Chauffage urbain	233 880,00	444 334,97
011-60622-D Carburants	3 000,00	3 000,00
011-60623-D Alimentation	552 764,00	552 764,00
011-60628-D Autres fournitures non stockées	147 473,00	147 473,00
011-60631-D Fournitures d'entretien	147 780,00	173 680,00
011-60632-D Fournitures de petit équipement	261 588,00	261 588,00
011-60636-D Habillement et vêtements de travail	10 000,00	10 000,00
011-6064-D Fournitures administratives	61 371,00	61 371,00
011-6065-D Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et médiathèque		-
011-6067-D Fournitures scolaires	374 485,00	368 941,00
011-6068-D Autres matières et fournitures	134 366,00	134 366,00
011-611-D Contrats de prestations de services	2 450 620,00	2 282 310,00
011-6132-D Locations immobilières	722 216,00	734 131,00
011-61351-D Locations mobilières - Matériel roulant	100 000,00	100 000,00
011-61358-D Locations mobilières - Autres	11 400,00	11 400,00
011-614-D Charges locatives et de copropriété	113 664,00	88 180,00
011-61521-D Terrains	211 920,00	258 820,00
011-615221-D Bâtiments publics	43 525,00	43 525,00
011-615232-D Réseaux	32 533,00	32 533,00
011-61551-D Entretien et réparations sur biens mobiliers - Matériel roul		-
011-61558-D Entretien et réparations sur biens mobiliers - Autres biens	35 375,00	35 375,00
011-6156-D Maintenance	250 282,00	270 026,00
011-6182-D Documentation générale et technique	4 570,00	4 570,00
011-6184-D Versements à des organismes de formation	1 500,00	1 500,00
011-6231-D Annonces et insertions	1 000,00	1 000,00
011-6232-D Fêtes et cérémonies	9 649,00	9 649,00
011-6234-D Réceptions	74 194,00	74 194,00
011-6236-D Catalogues et imprimés et publications	6 000,00	6 000,00
011-6238-D Publicité, publications, relations publiques - divers	500,00	500,00
011-6241-D Transports de biens	11 700,00	11 700,00
011-6261-D Frais d'affranchissement	56 300,00	56 300,00
011-6262-D Frais de télécommunications	8 000,00	8 000,00
011-6282-D Frais de gardiennage	75 000,00	75 000,00
011-6283-D Frais de nettoyage des locaux	755 630,00	763 599,00
011-6288-D Autres services exterieurs - Divers - Autres	84 405,00	84 405,00
011-63512-D Taxes foncières	2 500,00	2 500,00
011-63513-D Autres impôts locaux	1 299,00	1 299,00
011-6358-D Autres droits	6 606,00	6 606,00
Total général	**8 973 442,00**	**9 821 495,00**

Dotation	DGL
Equipements	E020 Adm générale collectivité

Equipements	BP 2023	BP 2024 Conseil d'arrondissement
MA17	**623 542,00**	**689 029,79**
011	**623 542,00**	**689 029,79**
011-60611-D Eau et assainissement	13 857,00	15 949,00
011-606121-D Electricité	69 187,00	108 953,56
011-60613-D Chauffage urbain	29 804,00	53 433,23
011-60622-D Carburants	3 000,00	3 000,00
011-60623-D Alimentation	2 000,00	2 000,00
011-60628-D Autres fournitures non stockées	3 500,00	3 500,00
011-60631-D Fournitures d'entretien	1 500,00	1 500,00
011-60632-D Fournitures de petit équipement	100 000,00	100 000,00
011-60636-D Habillement et vêtements de travail	10 000,00	10 000,00
011-6064-D Fournitures administratives	20 000,00	20 000,00
011-611-D Contrats de prestations de services	-	-
011-6132-D Locations immobilières	-	-
011-61351-D Locations mobilières - Matériel roulant	100 000,00	100 000,00
011-61358-D Locations mobilières - Autres	3 500,00	3 500,00
011-615221-D Bâtiments publics	-	-
011-6156-D Maintenance	30 000,00	30 000,00
011-6182-D Documentation générale et technique	3 000,00	3 000,00
011-6184-D Versements à des organismes de formation	1 000,00	1 000,00
011-6231-D Annonces et insertions	1 000,00	1 000,00
011-6232-D Fêtes et cérémonies	1 000,00	1 000,00
011-6234-D Réceptions	58 694,00	58 694,00
011-6236-D Catalogues et imprimés et publications	6 000,00	6 000,00
011-6238-D Publicité, publications, relations publiques - divers	500,00	500,00
011-6241-D Transports de biens	3 000,00	3 000,00
011-6261-D Frais d'affranchissement	50 000,00	50 000,00
011-6262-D Frais de télécommunications	8 000,00	8 000,00
011-6282-D Frais de gardiennage	40 000,00	40 000,00
011-6283-D Frais de nettoyage des locaux	40 000,00	40 000,00
011-6288-D Autres services exterieurs - Divers - Autres	25 000,00	25 000,00
Total général	**623 542,00**	**689 029,79**

Dotation	DGL
Equipements	E0242 Maisons des associations

Equipements	BP 2023	BP 2024 Conseil d'arrondissement
MA17	**167 038,00**	**167 812,07**
011	**167 038,00**	**167 812,07**
011-606121-D Electricité	1 467,00	2 241,07
011-60631-D Fournitures d'entretien		-
011-60632-D Fournitures de petit équipement	1 800,00	1 800,00
011-6064-D Fournitures administratives	-	-
011-6132-D Locations immobilières	120 000,00	120 000,00
011-614-D Charges locatives et de copropriété	12 000,00	12 000,00
011-6156-D Maintenance	500,00	500,00
011-6184-D Versements à des organismes de formation	500,00	500,00
011-6234-D Réceptions	500,00	500,00
011-6236-D Catalogues et imprimés et publications		-
011-6282-D Frais de gardiennage	5 000,00	5 000,00
011-6283-D Frais de nettoyage des locaux	10 000,00	10 000,00
011-6288-D Autres services exterieurs - Divers - Autres	6 165,00	6 165,00
011-63512-D Taxes foncières	2 500,00	2 500,00
011-6358-D Autres droits	6 606,00	6 606,00
Total général	**167 038,00**	**167 812,07**

Dotation	DGL
Equipements	E211 Écoles maternelles

Equipements	BP 2023	BP 2024 Conseil d'arrondissement
MA17	688 897,00	814 214,50
011	688 897,00	814 214,50
011-60611-D Eau et assainissement	122 512,00	160 587,00
011-606121-D Electricité	183 804,00	227 842,44
011-606122-D Gaz	121 350,00	115 377,80
011-60613-D Chauffage urbain	36 479,00	61 655,26
011-60628-D Autres fournitures non stockées	3 500,00	3 500,00
011-60631-D Fournitures d'entretien	26 000,00	38 000,00
011-60632-D Fournitures de petit équipement	4 500,00	4 500,00
011-6064-D Fournitures administratives	9 600,00	9 600,00
011-6067-D Fournitures scolaires	114 941,00	114 941,00
011-6068-D Autres matières et fournitures	9 600,00	9 600,00
011-611-D Contrats de prestations de services		1 000,00
011-615221-D Bâtiments publics		-
011-61558-D Entretien et réparations sur biens mobiliers - Autres biens	2 500,00	2 500,00
011-6156-D Maintenance	23 611,00	34 611,00
011-6182-D Documentation générale et technique	500,00	500,00
011-6241-D Transports de biens	4 200,00	4 200,00
011-6261-D Frais d'affranchissement	2 800,00	2 800,00
011-6283-D Frais de nettoyage des locaux	15 000,00	15 000,00
011-6288-D Autres services exterieurs - Divers - Autres	8 000,00	8 000,00
Total général	**688 897,00**	**814 214,50**

Dotation	DGL
Equipements	E212 Écoles primaires

Equipements	BP 2023	BP 2024 Conseil d'arrondissement
MA17	1 114 373,00	1 414 259,09
011	1 114 373,00	1 414 259,09
011-60611-D Eau et assainissement	89 324,00	117 084,00
011-606121-D Electricité	293 050,00	439 603,60
011-606122-D Gaz	218 710,00	237 790,17
011-60613-D Chauffage urbain	93 045,00	180 181,32
011-60628-D Autres fournitures non stockées	4 800,00	4 800,00
011-60631-D Fournitures d'entretien	44 100,00	58 000,00
011-60632-D Fournitures de petit équipement	3 900,00	3 900,00
011-6064-D Fournitures administratives	21 000,00	21 000,00
011-6067-D Fournitures scolaires	259 544,00	254 000,00
011-6068-D Autres matières et fournitures	4 800,00	4 800,00
011-611-D Contrats de prestations de services	-	1 000,00
011-615221-D Bâtiments publics	-	-
011-61558-D Entretien et réparations sur biens mobiliers - Autres biens	600,00	600,00
011-6156-D Maintenance	25 000,00	35 000,00
011-6182-D Documentation générale et technique	500,00	500,00
011-6241-D Transports de biens	4 500,00	4 500,00
011-6261-D Frais d'affranchissement	3 500,00	3 500,00
011-6283-D Frais de nettoyage des locaux	40 000,00	40 000,00
011-6288-D Autres services exterieurs - Divers - Autres	8 000,00	8 000,00
Total général	**1 114 373,00**	**1 414 259,09**

Dotation	DGL
Equipements	E3111 Enseignement art pratique

Equipements	BP 2023	BP 2024 Conseil d'arrondissement
MA17	**483 431,00**	**544 571,55**
011	**483 431,00**	**544 571,55**
011-60611-D Eau et assainissement	3 600,00	3 960,00
011-606121-D Electricité	34 020,00	83 926,85
011-606122-D Gaz	24 854,00	35 727,70
011-60628-D Autres fournitures non stockées		-
011-60631-D Fournitures d'entretien	1 700,00	1 700,00
011-60632-D Fournitures de petit équipement	8 843,00	8 843,00
011-6064-D Fournitures administratives	2 242,00	2 242,00
011-6132-D Locations immobilières	132 000,00	132 000,00
011-61358-D Locations mobilières - Autres	5 900,00	5 900,00
011-614-D Charges locatives et de copropriété	2 224,00	2 224,00
011-615221-D Bâtiments publics		-
011-6156-D Maintenance	47 000,00	47 000,00
011-6182-D Documentation générale et technique		-
011-6234-D Réceptions	3 000,00	3 000,00
011-6282-D Frais de gardiennage	30 000,00	30 000,00
011-6283-D Frais de nettoyage des locaux	153 000,00	153 000,00
011-6288-D Autres services exterieurs - Divers - Autres	34 240,00	34 240,00
011-63513-D Autres impôts locaux	808,00	808,00
Total général	**483 431,00**	**544 571,55**

Dotation	DGL
Equipements	E313 Bibliothèques médiathèque

Equipements	BP 2023	BP 2024 Conseil d'arrondissement
MA17	**59 519,00**	**89 692,00**
011	**59 519,00**	**89 692,00**
011-60611-D Eau et assainissement	3 900,00	4 290,00
011-606121-D Electricité	24 616,00	43 220,70
011-60613-D Chauffage urbain	11 476,00	21 908,30
011-60631-D Fournitures d'entretien	2 280,00	2 280,00
011-60632-D Fournitures de petit équipement	1 000,00	1 000,00
011-6064-D Fournitures administratives	2 000,00	2 000,00
011-6068-D Autres matières et fournitures	-	-
011-615221-D Bâtiments publics	-	-
011-6156-D Maintenance	9 456,00	10 202,00
011-6283-D Frais de nettoyage des locaux	1 300,00	1 300,00
011-6288-D Autres services exterieurs - Divers - Autres	3 000,00	3 000,00
011-63513-D Autres impôts locaux	491,00	491,00
Total général	**59 519,00**	**89 692,00**

Dotation	DGL
Equipements	E321 Salles de sport, gymnases

Equipements	BP 2023	BP 2024 Conseil d'arrondissement
MA17	**230 215,00**	**348 793,05**
011	**230 215,00**	**348 793,05**
011-60611-D Eau et assainissement	13 300,00	14 630,00
011-606121-D Electricité	102 235,00	174 427,98
011-606122-D Gaz	44 017,00	63 961,45
011-60613-D Chauffage urbain	12 511,00	37 621,62
011-60628-D Autres fournitures non stockées	500,00	500,00
011-60631-D Fournitures d'entretien	12 000,00	12 000,00
011-60632-D Fournitures de petit équipement	13 000,00	13 000,00
011-615221-D Bâtiments publics		-
011-6156-D Maintenance	20 652,00	20 652,00
011-6283-D Frais de nettoyage des locaux	12 000,00	12 000,00
Total général	**230 215,00**	**348 793,05**

Dotation	DGL
Equipements	E322 Stades

Equipements	BP 2023	BP 2024 Conseil d'arrondissement
MA17	**112 884,00**	**143 347,60**
011	**112 884,00**	**143 347,60**
011-60611-D Eau et assainissement	15 583,00	17 141,00
011-606121-D Electricité	46 686,00	75 658,23
011-606122-D Gaz	186,00	119,37
011-60631-D Fournitures d'entretien	8 500,00	8 500,00
011-60632-D Fournitures de petit équipement	9 500,00	9 500,00
011-611-D Contrats de prestations de services	1 429,00	1 429,00
011-61521-D Terrains	19 000,00	19 000,00
011-615221-D Bâtiments publics		-
011-61551-D Entretien et réparations sur biens mobiliers - Matériel roul		-
011-6156-D Maintenance	12 000,00	12 000,00
Total général	**112 884,00**	**143 347,60**

Dotation	DGL
Equipements	E3232 Piscines et bassins école

Equipements	BP 2023	BP 2024 Conseil d'arrondissement
MA17	**187 937,00**	**259 123,29**
011	**187 937,00**	**259 123,29**
011-60611-D Eau et assainissement	96 990,00	106 689,00
011-606121-D Electricité	21 515,00	49 533,15
011-60613-D Chauffage urbain	41 642,00	75 111,14
011-60628-D Autres fournitures non stockées	15 000,00	15 000,00
011-60631-D Fournitures d'entretien	2 700,00	2 700,00
011-60632-D Fournitures de petit équipement	4 440,00	4 440,00
011-61358-D Locations mobilières - Autres	2 000,00	2 000,00
011-6156-D Maintenance	3 650,00	3 650,00
Total général	**187 937,00**	**259 123,29**

Dotation	DGL
Equipements	E3381 Centres d'animation

Equipements	BP 2023	BP 2024 Conseil d'arrondissement
MA17	**2 034 559,00**	**1 838 619,17**
011	**2 034 559,00**	**1 838 619,17**
011-60611-D Eau et assainissement	875,00	919,00
011-606121-D Electricité	21 624,00	38 354,95
011-606122-D Gaz	7 632,00	10 786,22
011-611-D Contrats de prestations de services	2 002 426,00	1 788 559,00
011-6156-D Maintenance	2 002,00	-
Total général	**2 034 559,00**	**1 838 619,17**

Dotation	DGL
Equipements	E3382 Espaces jeunes

Equipements	BP 2023	BP 2024 Conseil d'arrondissement
MA17	**280 505,00**	**290 962,00**
011	**280 505,00**	**290 962,00**
011-611-D Contrats de prestations de services	280 505,00	290 962,00
Total général	**280 505,00**	**290 962,00**

Dotation	DGL
Equipements	E4221 Crèches et garderies

Equipements	BP 2023	BP 2024 Conseil d'arrondissement
MA17	**2 297 226,00**	**2 437 038,86**
011	**2 297 226,00**	**2 437 038,86**
011-60611-D Eau et assainissement	53 629,00	59 229,00
011-606121-D Electricité	199 059,00	296 449,30
011-606122-D Gaz	74 671,00	111 592,46
011-60613-D Chauffage urbain	8 923,00	14 424,10
011-60623-D Alimentation	550 764,00	550 764,00
011-60628-D Autres fournitures non stockées	120 173,00	120 173,00
011-60631-D Fournitures d'entretien	49 000,00	49 000,00
011-60632-D Fournitures de petit équipement	43 000,00	43 000,00
011-6064-D Fournitures administratives	6 529,00	6 529,00
011-6065-D Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et médiathèque		-
011-6068-D Autres matières et fournitures	87 747,00	87 747,00
011-6132-D Locations immobilières	470 216,00	482 131,00
011-614-D Charges locatives et de copropriété	99 440,00	73 956,00
011-615221-D Bâtiments publics		-
011-6156-D Maintenance	37 175,00	37 175,00
011-6182-D Documentation générale et technique	570,00	570,00
011-6234-D Réceptions	12 000,00	12 000,00
011-6283-D Frais de nettoyage des locaux	484 330,00	492 299,00
Total général	**2 297 226,00**	**2 437 038,86**

Dotation	DGL
Equipements	E511 Espaces verts urbains

Equipements	BP 2023	BP 2024 Conseil d'arrondissement
MA17	693 316,00	784 032,03
011	693 316,00	784 032,03
011-60611-D Eau et assainissement	37 733,00	41 633,00
011-606121-D Electricité	36 361,00	43 177,03
011-60632-D Fournitures de petit équipement	71 605,00	71 605,00
011-6068-D Autres matières et fournitures	32 219,00	32 219,00
011-611-D Contrats de prestations de services	166 260,00	199 360,00
011-61351-D Locations mobilières - Matériel roulant		-
011-61521-D Terrains	192 920,00	239 820,00
011-615221-D Bâtiments publics	43 525,00	43 525,00
011-615232-D Réseaux	32 533,00	32 533,00
011-61558-D Entretien et réparations sur biens mobiliers - Autres biens	32 275,00	32 275,00
011-6156-D Maintenance	39 236,00	39 236,00
011-6232-D Fêtes et cérémonies	8 649,00	8 649,00
Total général	693 316,00	784 032,03

ETAT SPECIAL DU 17ème ARRONDISSEMENT

Budget Primitif 2024 Fonctionnement

Fonction		Chapitre		Nature	Libellés	Budget primitif 2024
Fonction 020	ADMINISTRATION GENERALE	Chapitre 74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	748711	DOTATION D'ANIMATION LOCALE RECUE	978 730,00 €
				748721	DOTATION DE GESTION LOCALE RECUE	9 821 495,00 €
		Total Chapitre 74				10 800 225,00 €
Total Fonction 020						10 800 225,00 €
TOTAL RECETTES						10 800 225,00 €

Budget Primitif 2024 Investissement

Fonction		Chapitre		Nature	Libellés	Budget primitif 2024
Fonction 020	ADMINISTRATION GENERALE	Chapitre 45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	458201	DOTATION D'INVESTISSEMENT RECUE	419 699,00 €
		Total Chapitre 45				419 699,00 €
Total Fonction 020						419 699,00 €
TOTAL RECETTES						419 699,00 €

DÉLIBÉRATION N° 17-23-258
OBJET : 172 023 024 Adoption de la procédure d'urgence

DÉLIBÉRATION N° 17-23-259
OBJET : 172 023 025 Désignation du secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION N° 17-23-260
OBJET : 172 023 026 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 30 octobre 2023

DÉLIBÉRATION N° 17-23-261
OBJET : 172 023 027 Désignation des membres des neuf conseils de quartier du 17e

DÉLIBÉRATION N° 17-23-262
OBJET : 172 023 029 Adoption de l'état spécial du 17ème arrondissement pour l'exercice 2024

DÉLIBÉRATION N° 17-23-263
OBJET : 2023 DAC 406 Subventions (2 200 euros) à deux associations au titre de l'action culturelle locale du 17e arrondissement

DÉLIBÉRATION N° 17-23-264
OBJET : 2023 DAC 517 Convention entre la Ville de Paris et l'artiste Olivier Sujkowski pour la réalisation d'une œuvre peinte sur le mur du centre sportif Fragonard (17e)

DÉLIBÉRATION N° 17-23-265
OBJET : 2023 DTEC 23 Projet de Plan Climat de Paris 2024- 2030, plus vite plus local, plus juste

DÉLIBÉRATION N° 17-23-266
OBJET : 2023 DFPE 162 Subvention (374 207 euros) à 4 associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de 5 lieux d'accueil enfants - parents (LAEP) et un accueil parents - enfants

DÉLIBÉRATION N° 17-23-267
OBJET : 2023 DFPE 165 Subventions (80 000 euros) à 13 associations, conventions pour leurs 16 actions d'accompagnement des parents d'adolescents : 4 associations développant 6 actions sur tout Paris et 9 associations développant 10 actions sur un ou plusieurs arrondissements parmi les 10e, 11e, 13e, 15e, 16e, 17e, 18e et 20e arrondissements

DÉLIBÉRATION N° 17-23-268
OBJET : 2023 DFPE 166 Subventions (30 000 euros) et conventions annuelles à deux associations, ABC Puériculture et Stop VEO, pour leurs actions de prévention et de soutien à la parentalité sur tout le territoire parisien

DÉLIBÉRATION N° 17-23-269
OBJET : 2023 DFPE 184 Approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance

DÉLIBÉRATION N° 17-23-270
OBJET : 2023 DJS 124 Attribution de la dénomination Marguerite Broquedis au Centre sportif Reims, situé 32 Boulevard de Reims (17ème)

DÉLIBÉRATION N° 17-23-271
OBJET : 2023 DJS 125 Attribution de la dénomination Moshe Weinberg au Gymnase Jean Leclaire, situé 22 rue Jean Leclaire (17ème)

DÉLIBÉRATION N° 17-23-272
OBJET : 2023 SG 103 Transformations Olympiques – Signature de trois conventions de financement avec l'Agence nationale du Sport dans le cadre du dispositif « Gagner du Terrain »

DÉLIBÉRATION N° 17-23-273
OBJET : 2023 SG 104 Actualisation de la maquette financière des JOP 2024 – avenants à la convention de financement et aux conventions d'objectifs et nouvelles conventions d'objectifs avec la SOLIDEO

DÉLIBÉRATION N° 17-23-274
OBJET : 2023 DLH 138 Réalisation, 18, rue Berzelius (17e) d'un programme de rénovation de 31 logements sociaux et de création d'un îlot de fraîcheur par 3F Résidences - Subvention (269 160 euros)

DÉLIBÉRATION N° 17-23-275
OBJET : 2023 DLH 254 Réalisation, 1 à 23 rue Curnonsky et 8, 10 rue Raymond Pitet (17e), d'un programme d'îlot de fraîcheur et d'Amélioration de la Qualité de Service par Paris Habitat - Subvention (5 737 338 euros)

DÉLIBÉRATION N° 17-23-276
OBJET : 2023 DLH 369 Réalisation, 2-18, boulevard Bessières (17e) d'un programme d'îlot de fraîcheur et d'Amélioration de la Qualité de Service par Paris Habitat - Subvention (1 796 520 euros)

DÉLIBÉRATION N° 17-23-277
OBJET : 2023 DLH 371 Réalisation, 73-83, boulevard Bessières (17e) d'un programme d'îlot de fraîcheur et d'Amélioration de la Qualité de Service par Paris Habitat - Subvention (1 678 251 euros)

DÉLIBÉRATION N° 17-23-278
OBJET : 2023 DLH 372 Réalisation, 152 rue de Tocqueville (17e) d'un programme de construction neuve de 5 logements sociaux (2 PLAI - 3 PLUS) par SEQENS – Subvention (219 156 euros)

DÉLIBÉRATION N° 17-23-279
OBJET : 2023 DLH 400 Location par bail emphytéotique à La RIVP de l'immeuble situé 68, boulevard Berthier (17e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 29 logements sociaux (10 PLA I - 10 PLUS - 9 PLS)

DÉLIBÉRATION N° 17-23-280
OBJET : 2023 DDCT 124 Délibération portant sur la diversification des usages des bâtiments publics

DÉLIBÉRATION N° 17-23-281
OBJET : 2023 DU 161 Dénomination placette Hervé Benessiano (17e)

DÉLIBÉRATION N° 17-23-282
OBJET : 2023 DASCO 132 Caisse des écoles (17ème) - Subvention 2024 (8 000 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2022-2024

DÉLIBÉRATION N° 17-23-283
OBJET : 2023 DASCO 140 Collèges publics – Contribution (586 538 euros) de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2024

DÉLIBÉRATION N° 17-23-284
OBJET : 2023 DVD 87 Stationnement de surface - Renouvellement de la convention avec l'ANTAI relative à la mise en œuvre du Forfait Post Stationnement

DÉLIBÉRATION N° 17-23-285
OBJET : 2023 DVD 120 Approbation du plan d'action 2023-2030 « Paris : priorité Piéton ! »

DÉLIBÉRATION N° 17-23-286
OBJET : V172023082 Vœu rattaché au projet de délibération 2023 DVD 120 - Approbation du plan d'action 2023-2030 « Paris : priorité Piéton ! »

DÉLIBÉRATION N° 17-23-287
OBJET : 2023 DAE 259 Subvention (8 800 euros) à l'association des commerçants de la rue de Courcelles pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (17e)

DÉLIBÉRATION N° 17-23-288
OBJET : 2023 DAE 260 Subvention (4 000 euros) à l'association des commerçants du village Saint- Ferdinand pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (17e)

DÉLIBÉRATION N° 17-23-289
OBJET : 2023 DAE 261 Subvention (3 000 euros) à l'association Marché Poncelet Bayen pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (17e)

DÉLIBÉRATION N° 17-23-290
OBJET : 2023 DAE 262 Subvention (3 000 euros) à l'association les Bati-Nettes pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (17e)

DÉLIBÉRATION N° 17-23-291
OBJET : 2023 DAE 267 Subvention (5 300 euros) à l'union des commerçants de l'avenue de Saint-Ouen pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (17e,18e)

DÉLIBÉRATION N° 17-23-292
OBJET : 2023 DAE 310 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. Montant : 2 000 euros

DÉLIBÉRATION N° 17-23-293
OBJET : 172 023 028 Élection d'un nouveau représentant du conseil d'arrondissement au sein des conseils des écoles

DÉLIBÉRATION N° 17-23-294
OBJET : 2023 DASCO 108 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (55 000 euros), subventions d'équipement (34 992 euros) et subventions pour travaux (96 177 euros)

DÉLIBÉRATION N° 17-23-295
OBJET : 2023 DEVE 89 Chambre Funéraire des Batignolles – Approbation d'un contrat de délégation de service public pour la gestion de la Chambre funéraire des Batignolles

DÉLIBÉRATION N° 17-23-296
OBJET : V172023077 Vœu relatif à la multiplication des campements

DÉLIBÉRATION N° 17-23-297
OBJET : V172023078 Vœu relatif au contrôle des locations meublées touristiques soumises à déclaration dans le parc social de la Ville de Paris

DÉLIBÉRATION N° 17-23-298
OBJET : V172023079 Vœu relatif aux soins palliatifs à Paris

DÉLIBÉRATION N° 17-23-299
OBJET : V172023080 Vœu relatif à la sauvegarde du patrimoine cultuel parisien

DÉLIBÉRATION N° 17-23-300
OBJET : V172023081 Vœu relatif à l'installation expérimentale de Lockers Mondial Relay sur le 17e arrondissement

DÉLIBÉRATION N° 17-23-301
OBJET : V172023076 Vœu relatif à relatif à l'héritage solidaire des JOP

DÉLIBÉRATION N° 17-23-302
OBJET : V172023072 Vœu relatif à la planification relative à la création d'un espace végétalisé situé au-dessus des voies ferrées de la gare Saint-Lazare, le long de la rue de Rome (Paris 17e)

DÉLIBÉRATION N° 17-23-303
OBJET : V172023073 Vœu relatif à Attractivité et avenir de la rue Mstislav Rostropovitch et de la place Françoise Dorin

DÉLIBÉRATION N° 17-23-304
OBJET : V172023074 Vœu relatif à la transformation d'une partie des espaces publicitaires en panneaux d'information publique

DÉLIBÉRATION N° 17-23-305
OBJET : V172023075 Vœu relatif à la communiquer le bilan des actions de la police municipale dans le 17e arrondissement de Paris

Procès-verbal de la séance du 27 NOV. 2023

M. Geoffroy BOULARD
Maire du 17ème arrondissement

M. Paul HATTE
Conseiller de Paris, secrétaire de séance